

## VI- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

### VI - 1 – Une organisation en 14 services

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, suite à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), la Collectivité Eau du Bassin Rennais était devenue l'autorité organisatrice de 16 services de distribution d'eau potable, dont 5 services gérés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public tripartite avec les syndicats intercommunaux préexistants et encore compétents pour la distribution d'eau potable sur les communes non métropolitaines.

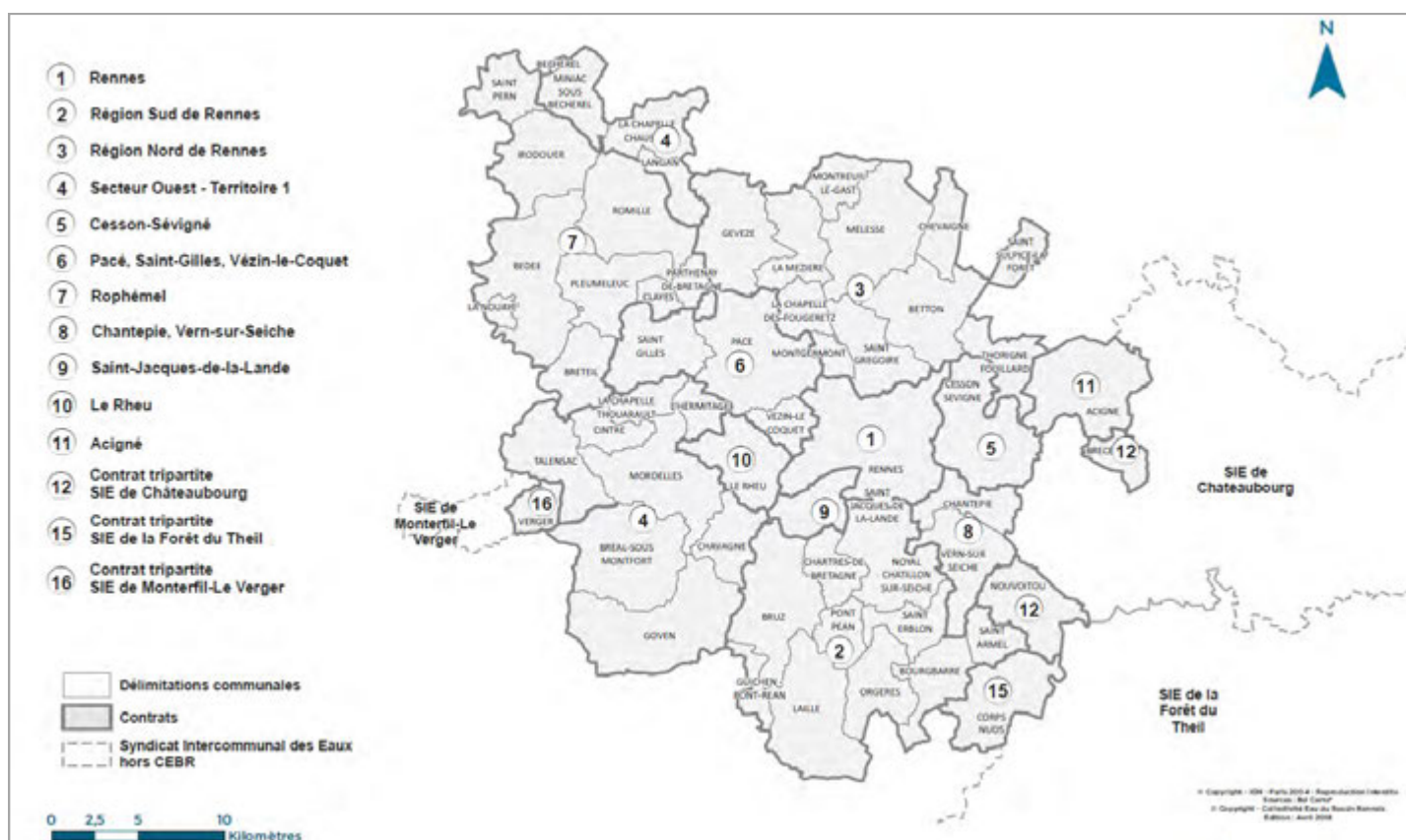
Les décisions prises en 2015 et en 2016 sur la réorganisation des délégations de service public à l'échéance des contrats en cours ont permis de réduire le nombre de services à 14 début 2017.

Pour les 3 contrats tripartites persistant en 2017 (services 12, 15 et 16 - cf. carte ci-après), les données individualisées par commune sont demandées aux délégataires dans les rapports annuels.

#### » En 2017 :

- 486 367 habitants desservis
- 199 126 abonnés
- 3734 km de réseaux (hors branchements)
- 21,4 millions de m<sup>3</sup> vendus aux abonnés
- Consommation moyenne annuelle de 107 m<sup>3</sup>/ abonné

#### Les services de distribution d'eau potable de la Collectivité Eau du Bassin Rennais au 1<sup>er</sup> janvier 2017



## VI - 2 - Origine de l'eau distribuée

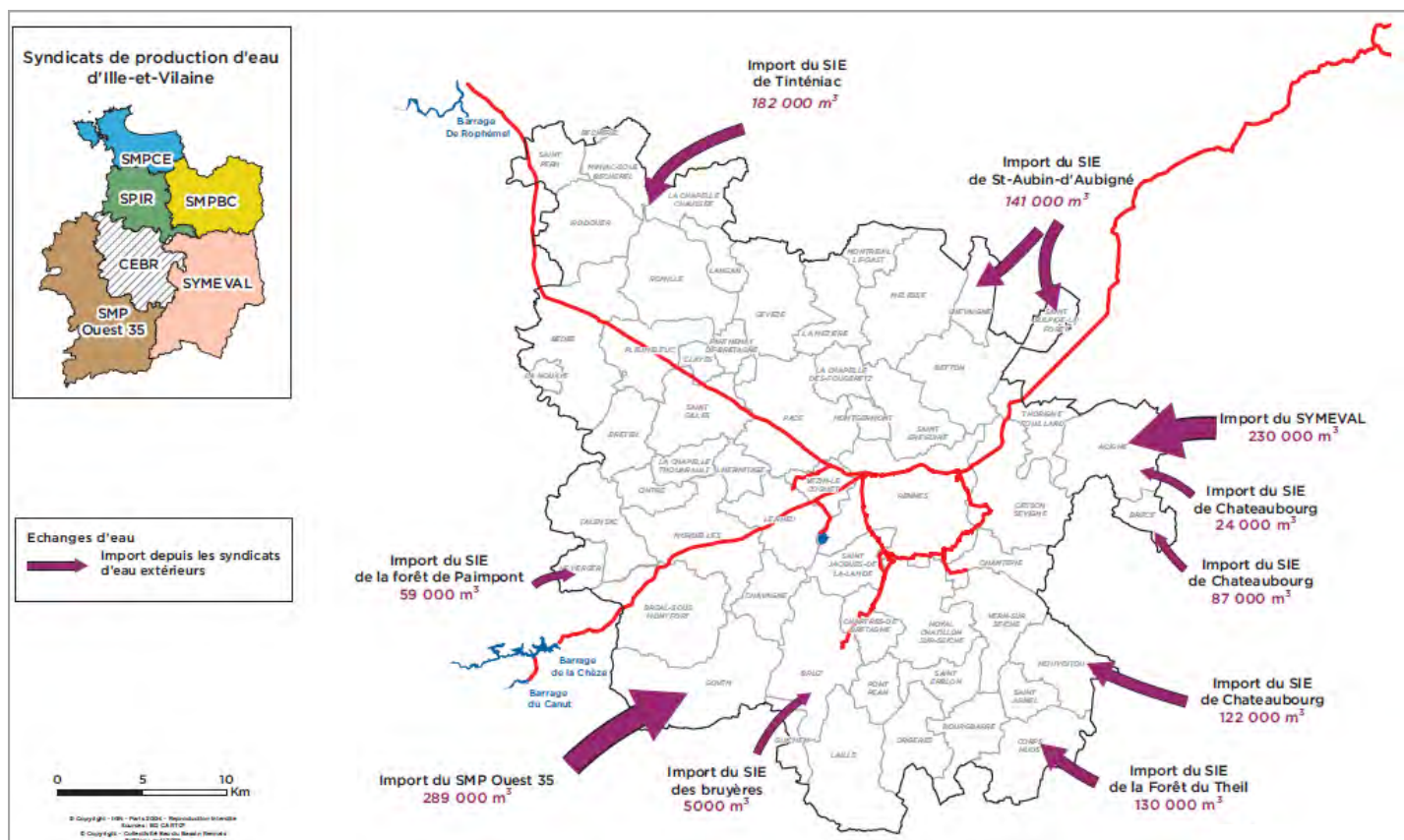
95 % de l'eau alimentant le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais en 2017 provient de ses propres installations de production (cf. chapitre V: La production d'eau potable).

Du fait de la structuration existante des réseaux de canalisations, dix communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, issues des syndicats voisins, sont alimentées par les productions ou imports d'eau des collectivités voisines.

Tableau 1		Volume (m <sup>3</sup> )	Proportion
<b>Volume d'eau alimentant le territoire Eau du Bassin Rennais</b>		<b>24 547 926</b>	
dont	Production Collectivité Eau du Bassin Rennais pour son territoire*	23 280 424	95%
dont	Importation collectivités voisines	1 267 502	5%

\*hors volumes transitant par un service de distribution de la Collectivité Eau du Bassin Rennais vers une collectivité voisine (2017 : 30 907 m<sup>3</sup> exportés vers le SIE des Bruyères après transit par le service 02-Sud de Rennes).

### Principaux imports d'eau en 2017



## VI - 3- Population desservie

La population desservie par la Collectivité Eau du Bassin Rennais représente 486 367 habitants (source INSEE - population légale 2014 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017), dont 46 % à Rennes.

<b>Tableau 2</b>		
<b>Services</b>	<b>2016 D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis</b>	<b>2017 D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis</b>
01 - Rennes	217 309	219 370
02 - Sud de Rennes	55 029	55 884
03 - Nord de Rennes (en 2017 : services 03 + ex 14)	54 181	58 664
04 - Lillion	32 031	inclus dans 04 - Secteur Ouest
04 - Secteur Ouest (services ex 04-Lillion + ex 13)	nouveau périmètre 2017	36 231
05 - Cesson-Sévigné	17 546	17 934
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	21 036	21 147
07 - Rophémel	20 504	20 861
08 - Chantepie-Vern	18 910	19 027
09 - St-Jacques-de-la-Lande	11 940	12 463
10 - Le Rheu	8 249	8 435
11 - Acigné	6 491	6 574
12 - Brécé, Nouvoitou	4 978	5 040
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	3 718	inclus dans 04 - Secteur Ouest
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	3 478	inclus dans 03 - Nord de Rennes
15 - Corps-Nuds	3 247	3 249
16 - Le Verger	1 508	1 488
<b>TOTAL</b>	<b>480 155</b>	<b>486 367</b>
	<b>Evolution en %</b>	<b>1,3%</b>
	<b>Evolution en nombre</b>	<b>6 212</b>

## VI - 4 - Nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés alimentés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais représente 199 126 abonnés, dont 41 % à Rennes. Ce taux est plus faible que la proportion d'habitants à Rennes (46 %) car une part importante des logements rennais n'est pas dotée de compteurs individualisés publics.

L'augmentation du nombre d'abonnés au service, +2,5 % (+ 4 801 abonnés) entre 2016 et 2017, reflète à la fois le dynamisme démographique du territoire et les résultats de la politique d'individualisation des compteurs d'eau dans les immeubles (678 compteurs posés à Rennes en 2017 dans le cadre d'opérations d'individualisation).

Services	2016 VP.56 - Nombre d'abonnés (ab)	2017 VP.56 - Nombre d'abonnés (ab)
01 - Rennes	79 672	82 045
02 - Sud de Rennes	24 413	24 800
03 - Nord de Rennes (en 2017 : services 03 + ex 14)	23 190	25 568
04 - Lillion	14 510	inclus dans 04 - Secteur Ouest
04 - Secteur Ouest (services ex 04-Lillion + ex 13)	nouveau périmètre 2017	16 183
05 - Cesson-Sévigné	7 255	7 482
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	9 290	9 562
07 - Rophémel	8 682	8 923
08 - Chantepie-Vern	8 551	8 371
09 - St-Jacques-de-la-Lande	5 322	5 405
10 - Le Rheu	3 562	3 794
11 - Acigné	2 819	2 909
12 - Brécé, Nouvoitou	2 033	2 147
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	1 576	inclus dans 04 - Secteur Ouest
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	1 553	inclus dans 03 - Nord de Rennes
15 - Corps-Nuds	1 339	1 382
16 - Le Verger	558	555
<b>Total</b>	<b>194 325</b>	<b>199 126</b>
	<b>Evolution en %</b>	<b>2,5%</b>
	<b>Evolution en nombre</b>	<b>4 801</b>

Le déploiement de la nouvelle structure tarifaire par catégorie d'abonnés (cf. Chapitre VII-2) permet d'affiner la connaissance de la typologie des abonnés et des consommations par catégorie, entre locaux à usage d'habitation, immeubles collectifs non individualisés, et autres abonnés (professionnels...).

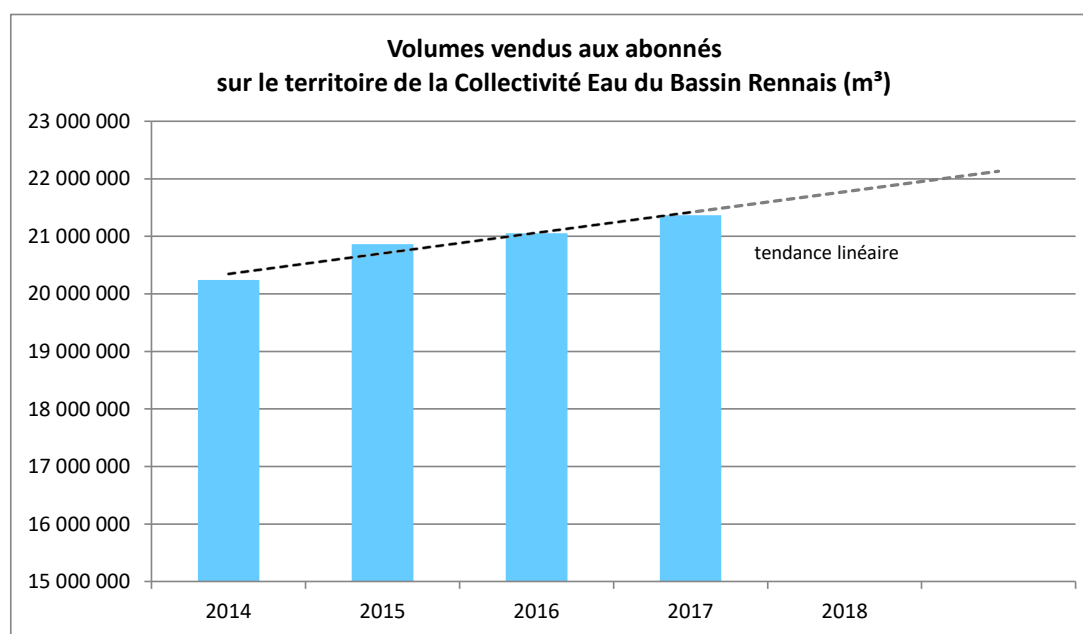
Les données concernant les 5 services où s'appliquent les catégories d'abonnés en 2017 sont présentées ci-après.

Services catégorisés	Nombre d'abonnés Local à usage d'habitation 2017	Proportion du nombre total d'abonnés	Nombre d'abonnés Immeubles collectifs non individualisés 2017	Proportion du nombre total d'abonnés	Nombre d'abonnés Autres abonnés 2017	Proportion du nombre total d'abonnés	Nombre total d'abonnés 2017
01 - Rennes	71 162	87%	1 432	2%	9 451	12%	82 045
03 - Nord de Rennes	23 074	91%	45	0,2%	2 110	8%	25 229
04 - Secteur Ouest	16 489	90%	225	1,2%	1 538	8%	18 252
05 - Cesson-Sévigné	6 787	91%	176	2%	519	7%	7 482
06 - Pacé, St-Gilles, Vezin-le-Coquet	8 833	92%	36	0,38%	693	7%	9 562
<b>Total abonnés services catégorisés (données de facturation)</b>	<b>126 345</b>	<b>89%</b>	<b>1 914</b>	<b>1%</b>	<b>14 311</b>	<b>10%</b>	<b>142 570</b>

*NB : Les données de ce tableau sont issues des données de facturation. Elles peuvent différer des données du tableau 3 pour les services pour lesquels les nombres d'abonnés totaux sont issus d'une "photographie" de la base abonnés au 31 décembre de l'année.*

## VI - 5 – Volumes consommés et consommation moyenne par abonné

Le volume total vendu en 2017 aux abonnés sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est de 21 368 706 m<sup>3</sup> dont 47 % à Rennes. Le volume total est en hausse de 1,5 % (+ 315 065 m<sup>3</sup>) entre 2016 et 2017, confirmant la tendance à la hausse de la consommation globale depuis 4 ans.



**Tableau 5**

Services	2016 VP.232 - Volumes consommés comptabilisés (m <sup>3</sup> )	2017 VP.232 - Volumes consommés comptabilisés (m <sup>3</sup> )
01 - Rennes	10 046 942	10 078 999
02 - Sud de Rennes	2 195 846	2 229 494
03 - Nord de Rennes (en 2017 : services 03 + ex 14)	2 198 537	2 382 507
04 - Lillion	1 636 795	intégré dans 04-Secteur Ouest
04 - Secteur Ouest (services ex 04-Lillion + ex 13)	nouveau périmètre 2017	1 864 243
05 - Cesson-Sévigné	1 024 711	1 031 238
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	775 695	819 010
07 - Rophémel	736 046	770 654
08 - Chantepie-Vern	678 912	672 841
09 - St-Jacques-de-la-Lande	578 405	592 883
10 - Le Rheu	351 003	370 882
11 - Acigné	232 947	232 512
12 - Brécé, Nouvoitou	176 148	170 836
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	156 701	intégré dans 04-Secteur Ouest
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	123 420	intégré dans 03-Nord de Rennes
15 - Corps-Nuds	95 694	103 423
16 - Le Verger	45 839	49 184
<b>Total</b>	<b>21 053 641</b>	<b>21 368 706</b>
	<b>Evolution en %</b>	<b>1,5%</b>
	<b>Evolution en m<sup>3</sup></b>	<b>315 065</b>

Services	2016 VP.231 - Consommation moyenne par abonné (m <sup>3</sup> /ab)	2017 VP.231 - Consommation moyenne par abonné (m <sup>3</sup> /ab)
01 - Rennes	126	123
02 - Sud de Rennes	90	90
03 - Nord de Rennes (en 2017 : services 03 + ex 14)	95	93
04 - Lillion	114	intégré dans 04-Secteur Ouest
04 - Secteur Ouest (services ex 04-Lillion + ex 13)	nouveau périmètre 2017	115
05 - Cesson-Sévigné	141	138
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	83	86
07 - Rophémel	85	86
08 - Chantepie-Vern	79	80
09 - St-Jacques-de-la-Lande	109	110
10 - Le Rheu	99	98
11 - Acigné	83	80
12 - Brécé, Nouvoitou	87	80
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	102	intégré dans 04-Secteur Ouest
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	83	intégré dans 04-Secteur Ouest
15 - Corps-Nuds	71	75
16 - Le Verger	82	89
<b>Total</b>	<b>108</b>	<b>107</b>
	<b>Evolution en %</b>	<b>-1,0%</b>
	<b>Evolution en m<sup>3</sup></b>	<b>-1</b>

La consommation moyenne par abonné est passée de 108 à 107 m<sup>3</sup> entre 2016 et 2017. Les forts contrastes entre services s'expliquent par la typologie des abonnés : les immeubles collectifs non individualisés (comme à Rennes), la présence de jardins ou d'industriels, conduisent à une augmentation des valeurs moyennes pour l'ensemble du service.

Sur les services où s'applique déjà la structure tarifaire par catégories d'abonnés, les données issues de la facturation permettent de connaître les volumes consommés par chaque catégorie, et la consommation moyenne des locaux à usage d'habitation (consommation moyenne par ménage). Les consommations moyennes des immeubles collectifs non individualisés et des autres abonnés (tous usages professionnels confondus) ne sont pas présentées car elles sont difficilement interprétables au regard de l'hétérogénéité dans ces catégories, que ce soit concernant la taille des immeubles collectifs ou la diversité des usages professionnels.

Services catégorisés	Volume consommé Local à usage d'habitation 2017 (m <sup>3</sup> )	Consommation moyenne par abonné Local à usage d'habitation (m <sup>3</sup> /an)	Volume consommé Immeubles collectifs non individualisés 2017 (m <sup>3</sup> )	Volume consommé Autres abonnés 2017 (m <sup>3</sup> )
01 - Rennes	3 816 949	54	2 229 326	4 062 094
03 - Nord de Rennes	1 623 307	70	48 336	527 653
04 - Secteur Ouest	1 033 070	63	8 622	566 650
05 - Cesson-Sévigné	478 670	71	135 643	416 925
06 - Pacé, St-Gilles, Vezin-le-Coquet	622 674	70	24 524	171 832
<b>Total abonnés services catégorisés (données de facturation)</b>	<b>7 574 670</b>	<b>60</b>	<b>2 446 451</b>	<b>5 745 154</b>

L'analyse des consommations unitaires dans la catégorie Locaux à usage d'habitation confirme que la valeur de consommation de référence (INSEE) de 120 m<sup>3</sup> par abonné est très éloignée de la réalité des 4 services catégorisés, sur lesquels on constate en 2017 une moyenne de consommation par ménage de 60 m<sup>3</sup> par an.

## VI - 6 – Une politique d'économie d'eau pour améliorer l'adaptation du service au changement climatique

La réduction des consommations d'eau est l'un des leviers principaux permettant d'augmenter l'adaptation du territoire au changement climatique. Chaque litre non consommé permet en effet de réduire le prélèvement dans la ressource naturelle, en particulier en période de sécheresse. Cela évite aussi les dépenses d'énergie et de traitement associées à la potabilisation et au transport de l'eau.

Voté en décembre 2015, le nouveau programme d'économie d'eau, entré dans sa première année de réalisation en 2016, s'est poursuivi en 2017. Il regroupe des actions sur les usines de production (diminution des pertes en eaux de process) et sur les réseaux de distribution (étude de gestion patrimoniale et sectorisation), des actions de sensibilisation auprès des usagers, ainsi que le fonds ECODO. Ce fonds a pour vocation d'aider les acteurs du territoire qui souhaitent réaliser des investissements pour réduire leur consommation d'eau, et de soutenir les travaux d'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs.

### » Chiffres clés :

- 9 millions d'euros sur 3 ans consacrés à la réduction des consommations d'eau
- Un programme co-financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 2,8 millions d'euros
- Une économie d'eau attendue de 1,5 millions de m<sup>3</sup> par an

### VI - 6 - 1 - Volet distribution : étude de gestion patrimoniale et de desserte en eau potable

En 2016, la Collectivité a confié au bureau d'études Artélia une étude de gestion patrimoniale et de desserte de son réseau d'eau potable sur l'ensemble de son territoire afin d'améliorer la connaissance du réseau, de prioriser les conduites à renouveler et de vérifier l'adéquation des besoins de sécurisation des communes au regard des projections démographiques à 35 ans.

Cette étude s'est poursuivie en 2017 sur les phases sectorisations et schéma de desserte :

- La phase sectorisation a consisté à analyser et proposer de nouvelles zones de sectorisation principalement concentrées sur le secteur Ouest de la Collectivité ; les secteurs Sud de Rennes et Nord de Rennes ayant déjà fait l'objet d'une étude de sectorisation par les anciens Syndicats.
- La phase schéma de desserte a permis de poser un diagnostic et de proposer les travaux à réaliser afin d'accompagner et sécuriser la desserte en eau des communes au regard des projections démographiques à 35 ans et de l'urbanisation inscrite dans les documents d'urbanisme (PLU et PLUi).

Le résultat définitif de l'étude, attendu pour le premier semestre 2018, permettra d'établir les besoins d'investissement à horizon 2035 en intégrant d'une part, l'aspect patrimonial pour atteindre un objectif de renouvellement annuel de 50 km et d'autre part, l'aspect sécurisation de la desserte en eau par des renforcements de réseau ou la construction de nouveaux réservoirs.



Compteur de sectorisation installé sur un by-pass

Melesse  
2017

En parallèle à cette étude de fond, 46 compteurs de sectorisation ont été installés sur le secteur Nord et Sud. Ils permettront d'améliorer la surveillance des réseaux et la recherche de fuites. A ces travaux, s'ajoute la pose de 14 stabilisateurs de pression : l'objectif est de réduire les pressions trop importantes dans les réseaux, facteurs de risques de fuites.

## VI - 6 - 2 - Volet consommation : sensibilisation des usagers

### 1/ Incitation à l'individualisation des consommations d'eau froide

Si les immeubles neufs sont, dans la plupart des cas, équipés de compteurs d'eau individuels dès la construction, il reste sur le Bassin Rennais environ 3 700 immeubles non équipés de compteurs individuels, dont 1 500 à Rennes.

L'individualisation des consommations d'eau (froide) consiste en l'installation de compteurs abonnés au service de l'eau dans chaque logement. Elle permet aux ménages de connaître et de suivre leur consommation réelle. L'incitation à l'individualisation est un axe important du programme ECODO de la Collectivité, car il est avéré que l'individualisation des consommations permet de diminuer jusqu'à 20 % la consommation d'eau des foyers.

En 2016 et 2017, la Collectivité a fixé par délibérations les modalités visant à faciliter la réalisation de travaux d'individualisation, à savoir le financement à 100 % du diagnostic par la Collectivité, l'attribution d'aides à la pose des compteurs abonnés au service de l'eau, et l'accompagnement dans l'information des habitants. Les règles de financement de la pose des compteurs ont été établies pour que la Collectivité puisse apporter des aides en complément de celles de l'Agence de l'Eau, et ainsi permettre un financement des compteurs individuels à hauteur de 70 % du montant de la dépense.

La Collectivité a reçu, en 2017, 10 demandes d'aide pour la réalisation de travaux d'individualisation pour lesquelles un accord a été donné. Il s'agissait de 3 demandes d'un même bailleur social pour l'individualisation de 146 logements au total et de 7 demandes de copropriétés privées pour la pose d'environ 100 compteurs.

### 2/ Sensibilisation des scolaires

De nouvelles animations scolaires ont été proposées à l'ensemble des écoles du territoire de la Collectivité. Elles sont conformes aux modalités du cadre communal d'intervention sur le temps scolaire quand il existe, comme c'est le cas à Rennes. Le budget permettait de faire bénéficier 40 classes de CM1-CM2 du cycle d'animations pour l'année scolaire 2017-2018.

17 écoles se sont inscrites au projet, pour 40 classes représentant 1 069 enfants sensibilisés. Elles ont bénéficié d'une série de 4 animations sur le cycle de l'eau domestique et sur les économies d'eau, réalisées par les associations Eau & Rivières de Bretagne et les Petits Débrouillards Grand Ouest pour le compte de la Collectivité.

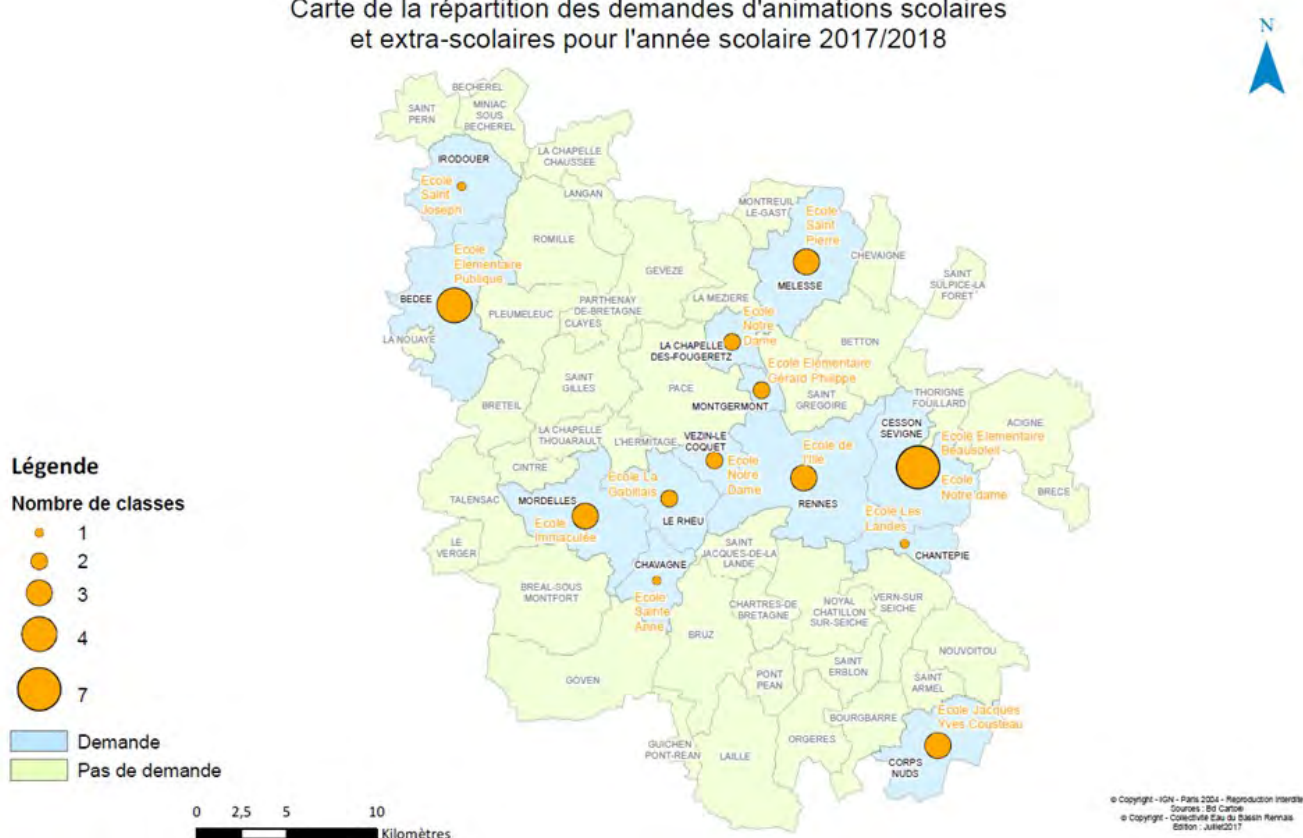


Animation scolaire - Jeu « GASPIDO »  
© Eau et Rivières

Animations scolaires ECODO	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre de classes ayant bénéficié des animations	20	39	40
Nombre d'élèves sensibilisés	400	950	1 069



Carte de la répartition des demandes d'animations scolaires et extra-scolaires pour l'année scolaire 2017/2018



Pour sensibiliser davantage d'enfants aux économies d'eau, la création d'un jeu de 7 familles a été initiée en 2017. 4 classes pilotes ont été ainsi choisies pour participer à la rédaction du jeu. Un marché a été conclu avec un dessinateur pour l'illustration des cartes et avec l'association Eau et Rivières de Bretagne qui coordonne les animations scolaires au cours desquelles seront rédigés les messages figurant sur les cartes à jouer.

### 3/ Sensibilisation des abonnés domestiques : préparation de la mission

#### Ambassadeurs de l'eau

Le programme d'économie d'eau de la Collectivité prévoyait de renforcer la communication auprès du grand public. Ainsi, en 2017, la Collectivité a décidé de recruter 4 Ambassadeurs de l'eau, en service civique, ayant pour mission d'informer et de conseiller les usagers sur les gestes simples à acquérir au quotidien et le matériel hydro-économe à privilégier. Un partenariat avec la Direction de l'Assainissement de Rennes Métropole a également été conclu pour que les actions des Ambassadeurs de l'eau soient aussi l'occasion de rappeler les bons gestes en matière de rejet au réseau d'assainissement. Cette opération étant inédite, il a été décidé de la tester dans un premier temps sur deux secteurs : la commune de Vezin-Le-Coquet et un quartier rennais (Villejean).

La définition de cette mission et sa préparation - élaboration du dossier d'agrément auprès des services de l'État pour l'accueil de volontaires, recherche de partenariats avec les services de Rennes Métropole, réunion de préparation avec les bailleurs sociaux, communes et direction de quartier... - se sont ainsi déroulées sur l'année 2017 pour permettre un accueil des Ambassadeurs et un démarrage de la mission en janvier 2018.

### 4/ Charte ECODO avec les magasins de bricolage



*Charte graphique retenue pour l'opération Charte ECODO*

Les travaux d'installation de matériel hydro-économe restent peu accessibles aux particuliers, en l'absence d'informations ou de conseils techniques sur le lieu d'achat, comme c'est souvent le cas d'après le constat fait par la Collectivité. L'objectif de la Charte ECODO est de sensibiliser aux questions d'économie d'eau les usagers sur le lieu de vente, avec la collaboration de magasins de bricolage fournissant du matériel de plomberie aux particuliers. Cette action est proche de ce qui avait été fait avec la Charte "Jardinez au naturel, ça coule de source" pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires.

L'année 2017 a permis, en collaboration avec la Maison de la Consommation et de l'Environnement - MCE - et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat – ALEC, de prendre contact avec les 6 magasins de bricolage retenus pour la phase d'expérimentation. Il a été réalisé avec eux un état des lieux qui a déclenché le démarrage officiel du projet. Tous les documents de communication préalables au lancement de l'opération ont également été préparés sur cette période : la charte graphique illustrée ci-dessous, les panneaux d'information, les conventions de partenariat...



*Repérage de matériels hydro-économes  
Bricomarché - Pleumeleuc  
Juin 2017*

### 5/ Aide financière à l'acquisition de cuves de récupération d'eau de pluie

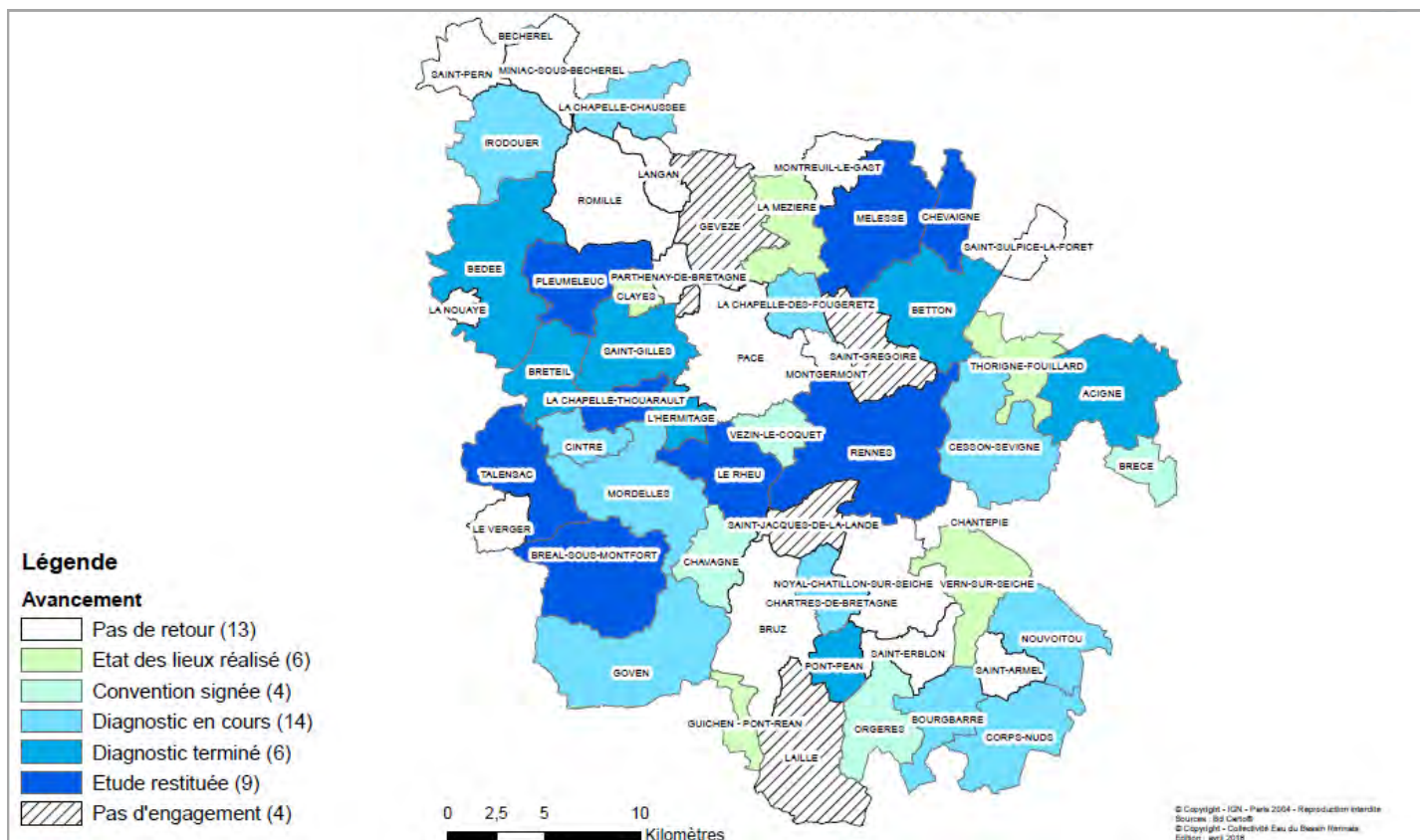
Pour inciter les particuliers disposant d'un jardin à utiliser de l'eau de pluie plutôt que de l'eau potable pour leurs usages extérieurs (arrosage et nettoyage), la Collectivité a souhaité apporter une aide financière aux particuliers pour l'acquisition de cuve de récupération d'eau pluie. En 2017 la Collectivité a inventorié les magasins distributeurs de ce produit et négocié avec eux la possibilité d'une remise immédiate en magasin de 20 €, remboursée ensuite par la Collectivité aux magasins, et une remise supplémentaire du magasin de 10 %. Un accord a ainsi été trouvé avec 6 jardinerie et les 6 magasins de bricolage déjà partenaires de l'opération Charte ECODO, soit 12 enseignes partenaires. La diffusion des bons d'achat aux particuliers est prévue au printemps 2018.

### 6/ Accompagnement des communes et des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes

La Collectivité a poursuivi en 2017 l'action d'accompagnement des services techniques des communes de son territoire dans le diagnostic et le suivi de leurs consommations d'eau potable, dans le but de leur faire réaliser des économies d'eau.

À la fin de l'année 2017, 70 % des communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais étaient engagées dans la démarche.

Carte de la répartition des diagnostics bâtiments communaux sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais au 1<sup>er</sup> janvier 2018



Cette démarche est également appliquée aux 31 Établissements d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) publics et privés du Bassin Rennais. En 2017, 15 établissements ont ainsi été diagnostiqués.

Diagnostiques ECODO dans les bâtiments	2015	2016	2017
Pourcentage de communes participant au diagnostic eau des bâtiments communaux	57 % (32 communes)	66 % (37 communes)	70% (40 communes)
Pourcentage des EHPAD diagnostiqués depuis 2015	18 % (7 EHPAD sur Rennes)	36 % (12 EHPAD)	87% (27 EHPAD)

7/ Expérimentation de la télé-relève des compteurs d'eau

Une étude de faisabilité pour la mise en place de la télé-relève pour les gros consommateurs, technologie qui permettrait à terme d'optimiser le suivi de la sectorisation, a été lancée en 2017 avec la SPL Eau du Bassin Rennais. Un partenariat privilégié a été conclu avec Rennes Métropole pour pouvoir rapidement proposer au CHU de Rennes de tester la technologie "Lora". La phase opérationnelle de cette étude interviendra en 2018 avec notamment la recherche d'un ou deux autres gros consommateurs qui pourraient tester une nouvelle technologie.

La prestation confiée à la SPL comprend également l'expérimentation du maintien de la télé-relève en place sur l'ensemble des compteurs abonnés à Cesson-Sévigné afin d'évaluer l'intérêt pour l'utilisateur et pour le service.

## 8/ Bilan de l'utilisation du fonds ECODO

L'instruction des demandes de subventions sur le fonds ECODO (270 000 € / an) en 2017 a donné lieu à l'attribution d'aides financières pour 33 projets : 28 demandes d'individualisation de compteurs et 5 demandes sur d'autres projets

### Individualisation des consommations d'eau froide

	2016	2017
Nombre de diagnostics préalables à la définition de travaux	2	20
Nombre d'opérations de travaux subventionnées	1	8
Nombre de logements concernés par ces opérations	700	248



*Installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie financée par le fonds ECODO Le Rheu - Octobre 2017*

### Les autres subventions du fonds ECODO

Demandeur	Nature de la demande	Montant (préciser HT ou TTC)	Collectivité Eau du Bassin Rennais				
			réponse	Dépenses prévisionnelles retenues	HT TTC	Taux prévisionnel	Montant prévisionnel de l'aide
Commune de Le Rheu	Cuve de récupération d'eau de pluie pour arrosage terrain de sport	62 006 € HT	accepté	50 786,93	HT	30%	15 236,08 €
Commune de Saint-Gilles	Pose de robinets électronique école maternelle	64 442,60 € HT	accepté	1 806,00	HT	40%	722,40 €
Commune de Chartres-de-Bretagne	Installation de récupération eau de pluie pour arrosage et lavage de voiries	3 724 € HT	accepté	3 724,00	HT	30%	1 117,20 €
PSA	Installation de matériel hydro-économe dans vestiaire Bat 89	14 981,95 € HT	accepté	4 502,00	HT	30%	1 350,70 €
Commune de Nouvoitou	Réalisation d'un forage pour l'arrosage des terrains de sport	25 680 € HT	refusé				

Une commune a également présenté un dossier de demande de subvention pour la création d'un forage destiné à l'arrosage de terrain de sport. Ce dossier a été refusé par la Collectivité considérant qu'il s'agissait d'un prélèvement dans une ressource profonde à des fins autres que l'alimentation en eau potable.

## Bilan du fonds ECODO

	<b>2017</b>
<b>Nombre de demandes acceptées</b>	<b>32</b>
Demandes concernant l'individualisation des compteurs d'eau froide	28
Demandes concernant des investissements dans les services techniques en faveur des économies d'eau	4
<b>Montant prévisionnel d'aides accordées en 2017</b>	56 013 €
<b>Taux de consommation du fonds annuel d'économie d'eau</b>	<b>20 %</b>

## VI - 7 - Les performances des services

### VI - 7 - 1 - Qualité de l'eau distribuée

La qualité de l'eau distribuée est testée en de nombreux points du réseau de distribution.

Les résultats des contrôles de la qualité de l'eau potable réalisés par l'ARS sont consultables pour chaque commune sur le site Internet du Ministère des Solidarités et de la Santé à l'adresse

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Les bilans 2017 de l'ARS sur la qualité de l'eau sur les réseaux de distribution du Bassin Rennais figurent en annexe 3.

Les délégataires réalisent par ailleurs une surveillance permanente de la qualité de l'eau en de nombreux points des réseaux.

Services	2017 VP.126 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques (unité)	2017 P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	2017 VP.128 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques (unité)	2017 P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)
01 - Rennes	220	100	349	99,43
02 - Sud de Rennes	96	100	100	100
03 - Nord de Rennes	102	100	102	100
04 - Secteur Ouest	90	100	90	100
05 - Cesson-Sévigné	31	100	31	100
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	37	100	37	100
07 - Rophémel	37	100	37	100
08 - Chantepie-Vern	36	100	36	100
09 - St-Jacques-de-la-Lande	20	100	20	100
10 - Le Rheu	19	100	19	100
11 - Acigné	14	100	14	100
12 - Brécé, Nouvoitou	12	100	12	100
15 - Corps-Nuds	10	100	10	100
16 - Le Verger	8	100	8	100
<b>Total Collectivité Eau du Bassin Rennais</b>	<b>732</b>	<b>100</b>	<b>865</b>	<b>99,96</b>

Du point de vue de la conformité bactériologique comme de la conformité physico-chimique, sur les 732 prélèvements réalisés sur l'ensemble des communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, seuls 2 prélèvements non-conformes ont été relevés au printemps. Ils concernaient des dépassements ponctuels en bromates, produits lors de la désinfection de l'eau dans le processus de potabilisation. Depuis les travaux de modernisation de l'étape de désinfection à l'usine de Villejean, réalisés pendant l'été 2017, il n'y a plus de risque de formation de bromates lors du traitement de potabilisation (cf. Chapitre V-4).

### » Sur les 14 services de distribution :

- 100 % de conformité aux limites de qualité d'eau microbiologiques
- 99,96 % de conformité aux limites de qualité d'eau physico-chimiques
- Un rendement global de réseau à 87,1 %
- Un bon indice linéaire de pertes pour 14 services
- Un indice de connaissance et de gestion patrimoniale 115/120 à l'échelle de la Collectivité
- 0,8 % de renouvellement du réseau en moyenne sur les 5 dernières années pour les 11 services inclus intégralement dans le territoire

A Rennes, un suivi spécifique de la saveur est réalisé par l'exploitant dans un panel de restaurants. On peut noter que sur les 105 dégustations en 2017, 75 % des analyses saveur atteignent la référence de qualité qui correspond à l'absence de goût. Ce taux est en amélioration constante depuis 2013 où il était de 40 %.

## VI - 7 - 2- Performances des réseaux de distribution

Les performances des réseaux de distribution sont directement liées à la gestion des fuites sur canalisations et branchements (réseau public avant compteur).

**La réparation des fuites** détectées par les différentes techniques de recherche de fuite ou signalées par des tiers incombe au délégataire chargé de l'exploitation du réseau. Le bilan 2017 de réparation de fuites (hors fuites dues à des casses accidentelles par un tiers) est présenté ci-après par service. Le volume de perte occasionné par une fuite sur le réseau est fonction de la durée de la fuite, du type de rupture, du diamètre et du débit dans la canalisation concernée. Il est difficilement appréciable, notamment du fait que la date de démarrage de la fuite est souvent inconnue.

Services	2016 VP.CEBR.301 - Nombre de fuites sur canalisations réparées	2017 VP.CEBR.301 - Nombre de fuites sur canalisations réparées
01 - Rennes	81	81
02 - Sud de Rennes	6	35
03 - Nord de Rennes	21	30
04 - Lillion	38	intégré dans 04-Secteur Ouest
04 - Secteur Ouest (services ex 04-Lillion + ex 13)	nouveau périmètre 2017	28
05 - Cesson-Sévigné	4	7
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	18	7
07 - Rophémel	28	41
08 - Chantepie-Vern	7	4
09 - St-Jacques-de-la-Lande	3	2
10 - Le Rheu	7	14
11 - Acigné	6	4
12 - Brécé, Nouvoitou	0	4
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	0	intégré dans 04-Secteur Ouest
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	0	intégré dans 03-Nord de Rennes
15 - Corps-Nuds	0	3
16 - Le Verger	0	0
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>260</b>
	<b>Evolution en %</b>	<b>18,7%</b>
	<b>Evolution en nombre</b>	<b>41</b>

<b>Services</b>	<b>2016 VP.CEBR.302 - Nombre de fuites sur branchements réparées</b>	<b>2017 VP.CEBR.302 - Nombre de fuites sur branchements réparées</b>
01 - Rennes	53	34
02 - Sud de Rennes	16	49
03 - Nord de Rennes	49	37
04 - Lillion	11	intégré dans 04-Secteur Ouest
04 - Secteur Ouest (services ex 04-Lillion + ex 13)	nouveau périmètre 2017	18
05 - Cesson-Sévigné	14	8
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	13	11
07 - Rophémel	10	16
08 - Chantepie-Vern	11	6
09 - St-Jacques-de-la-Lande	1	1
10 - Le Rheu	2	5
11 - Acigné	1	2
12 - Brécé, Nouvoitou	0	7
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	2	intégré dans 04-Secteur Ouest
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	0	intégré dans 03-Nord de Rennes
15 - Corps-Nuds	0	0
16 - Le Verger	0	2
<b>Total</b>	<b>183</b>	<b>196</b>
	<b>Evolution en %</b>	<b>7,1%</b>
	<b>Evolution en nombre</b>	<b>13</b>

**Le rendement du réseau de distribution** correspond au pourcentage du volume ayant circulé dans le réseau qui a été distribué aux abonnés, ou utilisé pour le service. Plus il est proche de 100 % et plus le volume de pertes est faible. Les valeurs constatées sur la Collectivité Eau du Bassin Rennais sont globalement bonnes, et les rendements sont bien supérieurs à la moyenne nationale (79,7 % - Rapport Eau France 2015 – données 2012).

<b>Services</b>	<b>2016 P104.3 - Rendement du réseau de distribution (%)</b>	<b>2017 P104.3 - Rendement du réseau de distribution (%)</b>	<b>VP.225- Rendements sur les 3 années précédentes en %</b>
01 - Rennes	92,2	92,9	92,5
02 - Sud de Rennes	86,5	83,9	85,4
03 - Nord de Rennes	85,1	84,4	85,3
04 - Lillion	88,8	intégré dans 04-Secteur Ouest	non calculable
04 - Secteur Ouest (services ex 04-Lillion + ex 13)	nouveau périmètre 2017	87,4	non calculable
05 - Cesson-Sévigné	95,5	93,2	95,4
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	88,7	93,7	89,6
07 - Rophémel	86,9	87,8	85,4
08 - Chantepie-Vern	84,2	86,5	85,5
09 - St-Jacques-de-la-Lande	96,2	93,5	94,4
10 - Le Rheu	87,7	87,8	87,6
11 - Acigné	96,6	92,3	94,4
12 - Brécé, Nouvoitou	87,0	81,9	88,4
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	78,4	intégré dans 04-Secteur Ouest	non calculable
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	83,0	intégré dans 03-Nord de Rennes	non calculable
15 - Corps-Nuds	82,6	79,7	85,4
16 - Le Verger	86,7	84,1	85,6
	<b>Rendement global (%)</b>	<b>87,6</b>	

Services	2016 VP.CEBR.304 - Volume de Pertes (m3)	2017 VP.CEBR.304 - Volume de Pertes (m3)
01 - Rennes	1 290 998	1 235 054
02 - Sud de Rennes	347 803	434 302
03 - Nord de Rennes	387 859	444 640
04 - Lillion	270 670	intégré dans 04-Secteur Ouest
04 - Secteur Ouest (services ex 04-Lillion + ex 13)	nouveau périmètre 2017	278 535
05 - Cesson-Sévigné	48 623	75 510
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	98 934	55 603
07 - Rophémel	112 709	124 528
08 - Chantepie-Vern	127 002	106 773
09 - St-Jacques-de-la-Lande	23 022	41 498
10 - Le Rheu	49 446	51 947
11 - Acigné	8 310	19 518
12 - Brécé, Nouvoitou	26 379	37 741
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	41 824	intégré dans 04-Secteur Ouest
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	31 408	intégré dans 03-Nord de Rennes
15 - Corps-Nuds	20 162	26 275
16 - Le Verger	7 058	9 320
<b>Total</b>	<b>2 892 207</b>	<b>2 941 244</b>
	<b>Evolution en %</b>	<b>1,7%</b>
	<b>Evolution en m3</b>	<b>49 037</b>

Pour comparer les pertes d'eau d'un réseau à un autre, en s'affranchissant du linéaire, on utilise l'Indice Linéaire de Pertes (ILP), qui rapporte le volume de pertes au linéaire du réseau.

L'Office International de l'Eau a défini pour chaque type de réseau, rural, semi-rural ou urbain, des valeurs cibles d'ILP pour un réseau en bon état. Le caractère rural, semi-rural ou urbain est déterminé par l'Indice Linéaire de Consommation (ILC) du réseau (volume consommé par km de canalisation et par jour).

Services	2016 P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau (m3/j/km)	2017 P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau (m3/j/km)	Type de réseau	Qualification de l'ILP 2017
01 - Rennes	7,1	6,6	urbain	Bon
02 - Sud de Rennes	1,6	2,0	semi-urbain	Bon
03 - Nord de Rennes	1,7	2,3	semi-urbain	Bon
04 - Lillion	0,9	intégré dans 04-Secteur Ouest		
04 - Secteur Ouest (services ex 04-Lillion + ex 13)	nouveau périmètre 2017	1,3	rural	Bon
05 - Cesson-Sévigné	0,9	1,4	semi-urbain	Bon
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	1,1	0,6	rural	Bon
07 - Rophémel	0,7	0,7	rural	Bon
08 - Chantepie-Vern	2,5	2,1	semi-urbain	Bon
09 - St-Jacques-de-la-Lande	1,1	1,9	semi-urbain	Bon
10 - Le Rheu	2,0	1,9	semi-urbain	Bon
11 - Acigné	0,3	0,6	rural	Bon
12 - Brécé, Nouvoitou	0,8	1,2	rural	Bon
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	1,3	intégré dans 04-Secteur Ouest		
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	0,9	intégré dans 03-Nord de Rennes		
15 - Corps-Nuds	0,9	1,1	rural	Bon
16 - Le Verger	1,0	1,3	rural	Bon
	<b>ILP global (m3/j/km)</b>	<b>2,2</b>	<b>semi-urbain</b>	<b>Bon</b>

L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et les volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage (volumes utilisés pour le service, consommations autorisées sans comptage...).



**Tableau 12**

Services	2016 P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés (m3/j/km)	2017 P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés (m3/j/km)
01 - Rennes	7,2	6,8
02 - Sud de Rennes	1,6	2,0
03 - Nord de Rennes	1,8	2,4
04 - Lillion	1,4	intégré dans 04-Secteur Ouest
04 - Secteur Ouest (services ex 04-Lillion + ex 13)	nouveau périmètre 2017	1,3
05 - Cesson-Sévigné	1,1	1,5
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	1,1	0,6
07 - Rophémel	0,7	0,7
08 - Chantepie-Vern	2,6	2,3
09 - St-Jacques-de-la-Lande	1,2	2,0
10 - Le Rheu	2,1	2,0
11 - Acigné	0,3	0,7
12 - Brécé, Nouvoitou	0,8	1,2
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	1,3	intégré dans 04-Secteur Ouest
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	1,2	intégré dans 03-Nord de Rennes
15 - Corps-Nuds	0,9	1,1
16 - Le Verger	1,0	1,3
	<b>ILVC global (m3/j/km)</b>	<b>2,3</b>

Pour le service 01-Rennes, le réseau de distribution n'étant pas séparé complètement du réseau d'adduction, les volumes non comptés intègrent des volumes de service sur les installations de production et d'adduction. L'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés pour ce service est en conséquence bien supérieur à celui des autres services.

## VI - 7 - 3- Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux

Afin d'améliorer le rendement du réseau, la connaissance de ce patrimoine et la mise en place de programmes pluriannuels de renouvellement sont essentielles. L'obtention d'une note de 120 / 120 pour cet indicateur réglementaire (P103.2) est donc un objectif primordial.

Les 5 points manquants sur le Bassin Rennais sont dus à :

- la localisation des branchements sur le plan des réseaux qui n'est pas connue sur l'intégralité des réseaux. En effet, la localisation systématique n'a été mise en œuvre qu'il y a une dizaine d'années ;
- l'absence de plan pluriannuel de renouvellement. Ce plan est en cours d'élaboration dans le cadre de l'étude de gestion patrimoniale ;
- l'absence de connaissance des dates ou périodes de pose des canalisations pour une partie des conduites posées avant les années 1970.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2B)	2016	2017
Total Collectivité	115	115

Sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, le linéaire de réseau représente 3 734 km en 2017.

<b>Services</b>	<b>2016 VP.77 Linéaire de réseaux hors branchements (km)</b>	<b>2017 VP.77 Linéaire de réseaux hors branchements (km)</b>
01 - Rennes	497	496
02 - Sud de Rennes	608	599
03 - Nord de Rennes	624	683
04 - Lillion	508	intégré dans 04-Secteur Ouest
04 - Secteur Ouest (services ex 04-Lillion + ex 13)	nouveau périmètre 2017	591
05 - Cesson-Sévigné	147	145
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	243	244
07 - Rophémel	441	444
08 - Chantepie-Vern	139	141
09 - St-Jacques-de-la-Lande	59	59
10 - Le Rheu	68	77
11 - Acigné	85	84
12 - Brécé, Nouvoitou	86	86
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	92	intégré dans 04-Secteur Ouest
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	47	intégré dans 03-Nord de Rennes
15 - Corps-Nuds	65	65
16 - Le Verger	20	20
<b>Total</b>	<b>3 726</b>	<b>3 734</b>
	<b>Evolution en %</b>	<b>0,2%</b>
	<b>Evolution en km</b>	<b>7</b>

Il convient de noter qu'il existe un décalage entre la réception administrative des réseaux au cours de l'année (signature des PV de réceptions) et leurs intégrations officielles dans les Systèmes d'Information Géographiques (SIG) des exploitants qui disposent d'un délai maximal de 6 mois ; ainsi des réseaux réceptionnés en 2017 seront intégrés dans les SIG en 2018.

Pour les services qui voient leurs linéaires diminués, la diminution s'explique par une mise à jour des plans de recensement notamment l'abandon des doubles conduites (de part et d'autre de certaines voies) à l'occasion des renouvellements du réseau.

## VI - 7 - 4- Continuité du service

### Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées correspond au nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance (réparations de fuites sur canalisations... cf. chapitre V-7-2). Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Services	2016 P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre pour 1000 abonnés)	2017 P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre pour 1000 abonnés)
01 - Rennes	1,2	1,5
02 - Sud de Rennes	1,4	1,7
03 - Nord de Rennes	2,2	1,5
04 - Lillion	4,0	intégré dans 04-Secteur Ouest
04 - Secteur Ouest (services ex 04-Lillion + ex 13)	nouveau périmètre 2017	5,7
05 - Cesson-Sévigné	2,8	2,3
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	2,9	2,7
07 - Rophémel	5,1	7,7
08 - Chantepie-Vern	1,2	1,1
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,8	0,7
10 - Le Rheu	2,5	6,9
11 - Acigné	3,2	2,8
12 - Brécé, Nouvoitou	0,0	3,3
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	1,3	intégré dans 04-Secteur Ouest
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	non calculable	intégré dans 03-Nord de Rennes
15 - Corps-Nuds	non calculable	0,7
16 - Le Verger	non calculable	5,4
	<b>Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre pour 1000 abonnés)</b>	<b>2,3</b>

Pour les services 12, 14, 15 et 16, les données 2016 n'ont pas été transmises à l'échelle des communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

## VI - 7 - 5- Qualité de service à l'utilisateur

### 1/ Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Les délégataires se sont engagés dans chacun de leurs contrats sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant.

Services	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (jours) Indicateur D151.0
01 - Rennes	1
02 - Sud de Rennes	1
03 - Nord de Rennes	1
04 - Secteur Ouest	1
05 - Cesson-Sévigné	1
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	1
07 - Rophémel	2
08 - Chantepie-Vern	1
09 - St-Jacques-de-la-Lande	1
10 - Le Rheu	1
11 - Acigné	2
12 - Brécé, Nouvoitou	1
15 - Corps-Nuds	1
16 - Le Verger	2

En 2017, le délai garanti par le délégataire est de 1 jour ouvré sur la majeure partie du territoire, et peut aller jusqu'à 2 jours sur certaines communes. L'intégration en 2018 des services 07 et 16 au service 04-Secteur Ouest et du service 11 au service 06 permettent l'uniformisation du délai garanti à 1 jour sur tout le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

## 2/ Taux de respect du délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Service	2016 P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	2017 P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)
01 - Rennes	100	100
02 - Sud de Rennes	100	100
03 - Nord de Rennes	100	100
04 - Secteur Ouest	nouveau périmètre 2017	86
05 - Cesson-Sévigné	100	100
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	100	100
07 - Rophémel	99	89
08 - Chantepie-Vern	100	100
09 - St-Jacques-de-la-Lande	100	100
10 - Le Rheu	95	93
11 - Acigné	98	98
12 - Brécé, Nouvoitou	100	100
15 - Corps-Nuds	100	100
16 - Le Verger	100	donnée non validée

Le taux de respect du délai d'ouverture de branchement pour les nouveaux abonnés (hors délai de réalisation des travaux) par les délégataires varie de 86 à 100 % sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

## 3/ Montant des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité

Service	2017 VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) (€ HTVA)	2017 P109.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m <sup>3</sup> )
01 - Rennes	10 000	0,001
02 - Sud de Rennes	3 649	0,002
03 - Nord de Rennes	2 768	0,001
04 - Secteur Ouest	3 316	0,002
05 - Cesson-Sévigné	700	0,001
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	1 200	0,001
07 - Rophémel	1 828	0,002
08 - Chantepie-Vern	1 563	0,002
09 - St-Jacques-de-la-Lande	725	0,001
10 - Le Rheu	777	0,002
11 - Acigné	596	0,003
12 - Brécé, Nouvoitou	contrat tripartite, donnée non disponible	contrat tripartite, donnée non disponible
15 - Corps-Nuds	contrat tripartite, donnée non disponible	contrat tripartite, donnée non disponible
16 - Le Verger	114	0,002
<b>Total Collectivité Eau du Bassin Rennais</b>	<b>27 238</b>	<b>0,001</b>

Les montants présentés dans le tableau incluent les contributions des délégataires au Fonds de Solidarité Logement du Département d'Ille-et-Vilaine.

### 4/ Taux de réclamations

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par les délégataires ou directement par la Collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Service	2016 P155.1 - Taux de réclamations (nb/1000 ab)	2017 P155.1 - Taux de réclamations (nb/1000 ab)
01 - Rennes	2,3	5,2
02 - Sud de Rennes	1,2	0,6
03 - Nord de Rennes	1,0	0,5
04 - Lillion	1,9	intégré dans 04-Secteur Ouest
04 - Secteur Ouest	nouveau périmètre 2017	0,5
05 - Cesson-Sévigné	1,2	3,3
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	0,6	4,5
07 - Rophémel	0,1	1,3
08 - Chantepie-Vern	0,9	0,5
09 - St-Jacques-de-la-Lande	1,1	0,2
10 - Le Rheu	0,6	0,3
11 - Acigné	0,4	0,3
12 - Brécé, Nouvoitou	0,0	1,4
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	0,6	intégré dans 04-Secteur Ouest
15 - Corps-Nuds	0,0	1,4
16 - Le Verger	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>1,4</b>	<b>2,8</b>

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Les taux 2017 correspondent à 551 réclamations écrites (hors prix de l'eau) reçues par les services : 499 reçues par les délégataires et 52 reçues par la Collectivité. Les réclamations reçues directement par la Collectivité sont présentées au chapitre VI-9-1.

A noter que la SPL Eau du Bassin Rennais, qui gère en 2017 les services 01, 05 et 06 a mis en place une méthodologie d'identification et de qualification des courriers très exhaustive, qui conduit à qualifier de réclamations certains courriers qui ne sont pas considérés comme tels sur d'autres services.

Par ailleurs, en 2017, les difficultés rencontrées par la SPL dans la mise en place de son propre système de facturation ont généré un retard dans l'émission des factures, d'où un impact sur le nombre de réclamations.

### 5/ Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Le taux d'impayés correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part eau et de la part assainissement. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

**Tableau 19**

Service	2016 P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2017 P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
01 - Rennes	0,4	0,6
02 - Sud de Rennes	0,4	0,8
03 - Nord de Rennes	0,5	0,2
04 - Secteur Ouest	nouveau périmètre 2017	0,9
05 - Cesson-Sévigné	0,1	donnée non disponible
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	changement délégataire en 2016	0,2
07 - Rophémel	0,8	1,5
08 - Chantepie-Vern	0,3	0,6
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,5	1,8
10 - Le Rheu	2,3	0,7
11 - Acigné	0,4	0,5
12 - Brécé, Nouvoitou	0,3	0,4
15 - Corps-Nuds	0,6	0,4
16 - Le Verger	0,1	0,9

*Pour le service 05, le changement de délégataire ne permet pas de calculer cet indicateur en 2017.*

L'évolution de cet indicateur s'appréciera sur plusieurs années et à l'échelle globale de la Collectivité.

## VI - 8 – Les travaux réalisés et programmés par la Collectivité

### VI - 8 - 1 - Les travaux réalisés en 2017

#### 1/ Passation de marchés publics pour la réalisation des travaux

En 2017, la Collectivité a finalisé la rédaction des marchés relatifs aux travaux programmés et d'opportunité et engagé les consultations d'entreprises pour une attribution des marchés prévue au premier semestre 2018. Ces marchés seront des outils indispensables à la mise en œuvre des travaux issus des conclusions de l'étude de gestion patrimoniale et du schéma de desserte.

Ainsi, les travaux dits d'opportunité concerneront les travaux non planifiables au moins 18 mois à l'avance et dont le linéaire est inférieur à 500 mètres. Ces travaux seront réalisés dans le cadre d'un accord cadre à bons de commande de travaux de 4 ans.

Les travaux programmés, concernant le renouvellement des réseaux liés à la gestion patrimoniale et au schéma de desserte, seront réalisés dans le cadre d'un accord cadre à bons de commande pour la maîtrise d'œuvre et d'un accord cadre à marchés subséquents pour les travaux.

Les études et les travaux liés à l'aspect sécurisation de la desserte en eau pourront être également réalisés par des marchés spécifiques au regard des contraintes inhérentes à chaque problématique (nouveau réservoir, nouveau tracé de conduite).

## 2/ Les travaux de renouvellement

### Le renouvellement des canalisations



**Renouvellement d'une conduite en PEHD 200 mm  
par trancheuse - RD 70 - Irodouër  
Novembre 2017**

L'exigence d'une réalisation de réseaux de qualité se traduit par l'application de prescriptions techniques sur l'ensemble des nouveaux réseaux, tant sur les matériaux demandés (fonte, polyéthylène haute densité - PEHD) que sur les modalités de pose (Charte de Qualité des Réseaux d'eau Potable), que les travaux soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité, des délégataires dans le cadre des contrats de délégation de service public (cas de Rennes, St-Jacques-de-la-Lande et Le-Rheu) ou de tiers (aménageurs).

Selon les services, les travaux de renouvellement du patrimoine (canalisations, compteurs, branchements, équipements du réseau...) sont réalisés majoritairement par l'exploitant (01-Rennes, 09-Saint-Jacques-de-la-Lande, 10-Le-Rheu) ou par la Collectivité (les autres services).

Le renouvellement des canalisations et branchements par la Collectivité intègre des travaux de renouvellement prioritaires, identifiés en concertation avec l'exploitant, et les travaux d'opportunité (renouvellement, amélioration de réseau...) réalisés à l'occasion des projets de réaménagement des communes ou groupements de communes, du Conseil Départemental ou d'autres maîtres d'ouvrage.

En 2017, d'importants travaux de renouvellement sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité ont été réceptionnés pour environ 29 km, soit le triple de 2015 et 2016, correspondant à la montée en puissance des services de la Collectivité. Concernant les travaux dits programmés, la sécurisation de la commune de Le Rheu a été réceptionnée début 2017 (environ 810 mètres de canalisation).

Le bilan 2017 du renouvellement réalisé par les délégataires et la Collectivité est le suivant :

Service	2017 VP.CEBR.359 - Linéaire de canalisation renouvelé par le Délégataire (km)	2017 VP.CEBR.360 - Linéaire de canalisation renouvelé par la Collectivité (km)	2017 VP.CEBR.361 - Linéaire total de canalisation renouvelé (km)
01 - Rennes	5,3	0,9	6,2
02 - Sud de Rennes	0,3	1,7	2,0
03 - Nord de Rennes	0,0	5,1	5,1
04 - Secteur Ouest (services ex 04-Lillion + ex 13)	0,0	10,1	10,1
05 - Cesson-Sévigné	0,4	0,6	0,9
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	0,0	1,8	1,8
07 - Rophémel	0,0	6,4	6,4
08 - Chantepie-Vern	0,3	0,4	0,8
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,0	0,1	0,1
10 - Le Rheu	0,0	0,8	0,8
11 - Acigné	0,0	0,0	0,0
12 - Brécé, Nouvoitou	0,0	0,2	0,2
15 - Corps-Nuds	0,0	0,1	0,1
16 - Le Verger	0,0	1,1	1,1
<b>Total</b>	<b>6,3</b>	<b>29,1</b>	<b>35,4</b>

L'indicateur réglementaire sur le taux moyen de renouvellement des réseaux est quant à lui lissé sur cinq années : le taux moyen du renouvellement du réseau sur 5 ans correspond ainsi au pourcentage du réseau renouvelé sur cette période. Il donne une indication sur le rythme de renouvellement : avec un taux de 1 % par an, la durée nécessaire pour renouveler l'ensemble du réseau est de 100 ans. Le taux sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est de 0,8 % pour la période 2012-2017.

**Tableau 21**

Service	2015 VP.CEBR.361 - Linéaire total de canalisation renouvelé (km)	2016 VP.CEBR.361 - Linéaire total de canalisation renouvelé (km)	2017 VP.CEBR.361 Linéaire total de canalisation renouvelé (km)	2016 VP.140 - Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quelque soit le financeur) (km)	2017 P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)
01 - Rennes	7,0	4,1	6,2	30,3	1,2%
02 - Sud de Rennes	1,7	2,4	2,0	24,5	0,7%
03 - Nord de Rennes + (ex 14 Chevaigne St Sulpice)	1,1	2,6	5,1	42,9	1,2%
04 - Secteur Ouest (ex 04 Lillion + ex 13 Bécherel)	1,3	1,9	10,1	5,5	0,5%
05 - Cesson-Sévigné	1,0	0,5	0,9	3,9	0,6%
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	1,9	0,6	1,8	2,0	0,3%
07 - Rophémel	0,4	2,6	6,4	15,9	0,9%
08 - Chantepie-Vern	0,0	1,2	0,8	3,9	0,6%
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,6	0,1	0,1	3,0	0,8%
10 - Le Rheu	0,3	0,1	0,8	2,5	0,7%
11 - Acigné	0,0	0,0	0,0	4,0	0,8%
12 - Brécé, Nouvoitou	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0%
15 - Corps-Nuds	0,0	0,0	0,1	0,4	0,1%
16 - Le Verger	0,0	0,0	1,1	0,0	1,1%
<b>Total</b>	<b>15,3</b>	<b>16,3</b>	<b>35,4</b>	<b>138,8</b>	<b>0,8%</b>
	<b>Evolution en %</b>	<b>6,4%</b>	<b>117,8%</b>		
	<b>Evolution en km</b>	<b>1</b>	<b>19</b>		

### Le renouvellement des branchements

Selon le matériau et l'état du branchement, il est procédé soit au renouvellement complet du branchement, soit à son report sur la nouvelle canalisation posée. Lors d'un report, seul le collier de branchement est renouvelé.

Le bilan exhaustif des **branchements en plomb** restant sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais n'est pas finalisé à la date de l'édition du présent rapport.

Sur le service 01-Rennes, l'ensemble des branchements en plomb a été remplacé dans le cadre du renouvellement prévu au contrat de délégation de service public 2005-2015 avec Veolia Eau.

Cependant, suite à la jurisprudence, la Collectivité a intégré au 1<sup>er</sup> avril 2015 au réseau public d'eau potable des canalisations situées sous les rues privées ouvertes à la circulation et posées à l'époque de leur aménagement sans compteur général en entrée de voie, ce qui n'est plus autorisé actuellement. Les canalisations concernées, et les branchements associés, sont inscrits prioritairement en renouvellement. La réalisation des travaux nécessite l'établissement préalable de conventions de servitudes avec tous les propriétaires concernés par le passage de la canalisation, ce qui peut être relativement long.



**Travaux de renouvellement  
de canalisations et branchements  
Avenue du Maréchal Leclerc - Mordelles  
Avril 2017**



**Tableau 22**

Service	2017 VP.CEBR.363 - Nombre de branchements renouvelés par le Délégué (nombre)	2017 VP.CEBR.364 - Nombre de branchements renouvelés par la Collectivité (nombre)	2017 VP.CEBR.365 - Nombre total de branchements renouvelés (nombre)
01 - Rennes	186	12	198
02 - Sud de Rennes	0	28	28
03 - Nord de Rennes	206	227	433
04 - Secteur Ouest (services ex 04-Lillion + ex 13)	0	303	303
05 - Cesson-Sévigné	27	10	37
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	0	59	59
07 - Rophémel	0	22	22
08 - Chantepie-Vern	30	1	31
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0	3	3
10 - Le Rheu	0	9	9
11 - Acigné	0	0	0
12 - Brécé, Nouvoitou	0	6	6
15 - Corps-Nuds	0	6	6
16 - Le Verger	0	20	20
<b>Total</b>	<b>449</b>	<b>706</b>	<b>1155</b>

### L'accessibilité et le renouvellement des compteurs

A l'occasion du renouvellement des branchements, la mise en conformité des compteurs du point de vue de l'accessibilité est réalisée à chaque fois que cela est possible. L'accessibilité des compteurs est nécessaire pour le relevé d'index, mais aussi pour le remplacement de ces compteurs quand ils ont atteint la limite d'âge ou sont bloqués, et pour la réparation des fuites avant compteur qui occasionnent des pertes d'eau pour le service. Les compteurs situés dans les logements ou les garages sont ainsi rendus accessibles autant que possible.

Le **renouvellement des compteurs** est assuré exclusivement par les délégués. Le nombre de compteurs renouvelés dans l'année pour un service dépend de plusieurs facteurs : taille du parc compteurs et pyramide des âges, limite d'âge fixée par le contrat de délégation de service public, qui peut être plus exigeante que la réglementation (15 ans) ou bénéficier d'une dérogation à l'âge réglementaire (19 ans à Rennes).

Le renouvellement massif récent pour équipement en télérelève (05- Cesson-Sévigné), l'équipement en radiorelève (03- Nord de Rennes) et la prise d'avance ou de retard par le délégué sur le programme contractuel de renouvellement expliquent les disparités du nombre de compteurs renouvelés en 2017 sur les différents services.

**Tableau 23**

Service	2017 VP.CEBR.362 - Nombre de compteurs renouvelés par le Délégué (nombre)	Nombre de compteurs rendus accessibles (nombre)
01 - Rennes	1 919	0
02 - Sud de Rennes	2 013	2
03 - Nord de Rennes + (ex 14 Chevaigne St Sulpice)	1 528	14
04 - Secteur Ouest (Ex 04 Lillion + ex 13 Bécherel)	154	155
05 - Cesson-Sévigné	0	0
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	69	26
07 - Rophémel	1 562	16
08 - Chantepie-Vern	299	1
09 - St-Jacques-de-la-Lande	258	2
10 - Le Rheu	278	5
11 - Acigné	244	0
12 - Brécé, Nouvoitou	52	2
15 - Corps-Nuds	17	0
16 - Le Verger	92	0
<b>Total</b>	<b>8 485</b>	<b>223</b>

## Bilan financier du renouvellement

	2017
Montant de l'investissement de renouvellement des réseaux de distribution réalisé par la Collectivité	5 069 004 € HT
Dépenses de renouvellement valorisées par les Délégués <i>(hors Brécé-Nouvoitou et Corps-Nuds : le délégué n'a pas présenté de Comptes Annuels de Résultats d'Exploitation spécifiques aux communes de la Collectivité)</i>	3 795 181 € HT

## 3/ Travaux d'extension des réseaux et réponses aux demandes d'autorisations

## Réalisation et accompagnement des travaux d'extension de réseau

Suite au bilan des 3 années de sa maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des réseaux d'eau potable à l'intérieur des nouvelles opérations d'aménagement public, votée par délibération de 2015, la Collectivité a décidé fin 2017 d'abandonner ce principe et de laisser les aménageurs publics et privés assurer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux.

Cette décision fait suite, notamment, à l'important travail d'harmonisation et de formalisation des conditions de réalisation des réseaux d'eau potable traduit dans un cahier des prescriptions techniques qui s'impose à l'ensemble des maîtres d'ouvrage, condition sine qua non à l'acceptation de leurs demandes de rétrocession, dans l'objectif d'une exigence de réalisation de réseau de qualité concourant à la gestion patrimoniale.

TRAVAUX RECEPTIONNES DANS L'ANNEE			
Nature de l'Indicateur	2015	2016	2017
<b>Extension - desserte interne de permis d'aménager, ZAC...</b>			
<b>Extensions en linéaire de canalisation (en mètre)</b>	<b>2 100</b>	<b>9 312</b>	<b>7 009</b>
<i>Avec participation financière de l'aménageur- sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité</i>	2 100	3 264	4 408
<i>Avec convention technique- sous maîtrise d'ouvrage d'un tiers pour intégration au réseau public</i>	non connu	6 048	2 601
<b>Extensions en nombre de chantiers</b>	<b>10</b>	<b>25</b>	<b>32</b>
<i>Avec participation financière de l'aménageur- sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité</i>	7	7	20
<i>Avec convention technique- sous maîtrise d'ouvrage d'un tiers pour intégration au réseau public</i>	3	18	12
<b>Extension - prolongement d'un réseau existant</b>			
<b>Extensions en linéaire de canalisation (en mètre)</b>	<b>0</b>	<b>796</b>	<b>2 245</b>
<i>Avec participation financière du pétitionnaire- sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité</i>	0	198	0
<i>Sans participation financière des demandeurs- sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité</i>	0	598	2 245
<b>Extensions en nombre de chantiers</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>14</b>
<i>Avec participation financière du pétitionnaire- sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité</i>	0	2	0
<i>Sans participation financière des demandeurs- sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité</i>	0	9	14

### Réponses aux demandes d'autorisation d'urbanisme

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est sollicité par les services instructeurs (communes ou Rennes Métropole) pour les demandes d'autorisations d'urbanisme liées à des travaux de construction, extension, ou changement de destination des bâtiments.

L'année 2017 aura encore connu une progression des instructions d'autorisations d'urbanisme par la Collectivité, nouveau reflet du dynamisme démographique du Bassin Rennais.

Courant 2018, la Collectivité proposera l'adoption d'un schéma de distribution d'eau potable ayant pour objectif de délimiter les zones desservies ou non par le réseau d'eau potable ; ce schéma permettra de simplifier l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme dont le nombre a plus que doublé en deux ans (cf indicateurs ci-dessous).

#### Les instructions d'Autorisations d'Urbanisme

Types d'autorisation	2015	2016	2017
Certificat Urbanisme	96	119	170
Division Parcellaire	59	146	159
Permis d'Aménager	32	31	29
Permis de Construire	217	426	568
<b>Total</b>	<b>404</b>	<b>722</b>	<b>926</b>

Dès le stade du certificat d'urbanisme, de la division parcellaire ou du permis d'aménager, la Collectivité est amenée à étudier la desserte en eau des projets, et à formuler ses prescriptions, qui sont, le cas échéant, repris dans les arrêtés. Les demandeurs sont ainsi informés en amont, de l'éventuelle nécessité d'une extension de réseau, et dans les cas prévus par le Code de l'Urbanisme, de la participation financière aux travaux qui leur incombera (extensions inférieures à 100 mètres et ne desservant in fine qu'un seul demandeur, ou les extensions constituant des équipements propres ou exceptionnels à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal).

#### Les extensions de réseaux issues de l'instruction des autorisations d'urbanisme

Types d'autorisation	2015	2016	2017
Extension avec participation financière du demandeur	29	34	29
Extension financée par la Collectivité	3	5	0
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>39</b>	<b>29</b>

## VI - 8- 2 - Les travaux programmés en 2018

Les premiers programmes de travaux, issus du résultat définitif de l'étude de gestion patrimoniale et du schéma de desserte en eau potable, ne seront effectifs qu'à compter de mi 2019 dans l'attente des consultations de travaux issues des études à réaliser par le maître d'œuvre du marché programmé qui sera désigné mi-2018.

Les travaux de renouvellement programmés et d'opportunité en 2018 sont évalués à 46,6 km (01.25 % de taux de renouvellement sur la base de 3 700 km de réseau) :

- 5.75 km sur Rennes, St Jacques de la Lande et Le Rheu, réalisés sous maîtrise d'ouvrage des délégataires et intégrés dans l'économie des contrats de DSP, selon la répartition suivante :

Service	Linéaire de canalisation à renouveler en 2018 par les délégataires (km)
01 - Rennes	4,600
09 - Saint-Jacques de La Lande	0,700
10 - Le Rheu	0,450
<b>Total</b>	<b>5,750</b>

- 30 km réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité correspondant aux travaux d'opportunité en cours enregistrés en 2017 et 2018 (renouvellement, amélioration de réseau...) en réponse aux projets de réaménagement des communes ou groupements de communes, du Conseil Départemental ou d'autres maîtres d'ouvrage, auxquels s'ajouteront les travaux qui seront programmés après l'édition du rapport d'activité.
- 10 km réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité correspondant aux travaux programmés par les anciennes autorités organisatrices sur les secteurs de Rophémel, Sud de Rennes et Gros Malhon sur Rennes (réceptions prévues au premier semestre 2018).



*Inspection caméra  
pour vérifier l'intérieur de la canalisation  
Boulevard Malakoff - Rennes  
19 juillet 2017*

## VI - 9 – Le suivi et contrôle des délégations de service public par la Collectivité

### VI - 9 - 1 - Relation aux usagers

La Collectivité Eau du Bassin Rennais reste responsable du service apporté à l'utilisateur, même si le service est délégué. A ce titre, elle se doit d'informer ses usagers et d'être à leur écoute.

#### 1/ Réponse aux sollicitations des usagers

La Collectivité et ses exploitants sont régulièrement sollicités par des usagers sur des questions techniques ou financières. L'un des motifs de réclamation récurrents est le constat d'une consommation d'eau anormalement élevée, provenant de fuites sur les installations privées. Depuis fin 2012, la loi Warsmann prévoit des modalités de dégrèvement en cas de fuite chez les usagers domestiques occupant un local d'habitation.

Les réclamations reçues en 2017 concernaient :

- la facturation, y compris dysfonctionnement des dispositifs de télérelève pour les usagers équipés et la contestation de la facturation par le délégataire, de frais de relance pour retard de paiement ;
- un problème de fuite ou d'infiltration d'eau : fuite avant compteur, fuite après compteur et demande de dégrèvement, dégât des eaux... ;
- un problème de manque de pression ;
- un problème suite aux travaux réalisés par le service de l'eau : problème d'accès à l'habitation, remise en état des chaussées, désagrément lié à une coupure d'eau... ;

- un problème de qualité de l'eau : problème de turbidité ou d'eau calcaire ;
- une demande d'assistance dans le règlement d'un litige avec le délégataire ou le signalement d'une difficulté à joindre ce dernier.

Demandes des usagers	2015	2016	2017
<b>Nombre total de contacts</b>	<b>34</b>	<b>70</b>	<b>102</b>
Dont Nombre de demandes d'information	5	17	33
Dont Nombre de réclamations reçues par la Collectivité	29	53	69
<i>dont réclamations sur motifs autres que le prix de l'eau (Indicateur national P155.1)</i>	20	40	52
<b>Mode de demande</b>			
<i>Téléphone</i>	18 %	20 %	15 %
<i>Courrier électronique</i>	44 %	54 %	63 %
<i>Courrier</i>	38 %	26 %	22 %

## 2/ Réalisation d'une enquête auprès des abonnés du Bassin Rennais



**Enquête de satisfaction sur les services  
d'eau potable et d'assainissement  
Avril 2017  
© Trycom**

Afin de connaître le niveau de connaissance et de satisfaction vis-à-vis du service, ainsi que les attentes des abonnés sur l'ensemble de son territoire, la Collectivité a réalisé en 2017 une enquête de satisfaction, en partenariat avec la Direction de l'assainissement de Rennes Métropole. Sur l'ensemble du périmètre de Rennes Métropole, les deux services sont en effet liés par une facturation commune.

En avril 2017, 1 700 particuliers et 200 professionnels ont ainsi été interrogés par téléphone, représentant 1 % des abonnés du Bassin Rennais.

Il ressort de l'enquête que les abonnés du Bassin Rennais ont une bonne image du service (à 84 %) et sont satisfaits des contacts ou des interventions chez eux quand ils les ont sollicités (à 90 %). Par ailleurs, ils plébiscitent la continuité de service.

En matière de consommation d'eau du robinet, s'ils sont 83 % à se dire confiants quant à la qualité de l'eau, seuls 66 % la boivent régulièrement. Les trois quart des interviewés sont satisfaits du goût de l'eau.

Si 93 % d'entre eux se disent attentifs aux gestes qui permettent d'économiser l'eau, il convient de relever que des dispositifs hydro-économiques ne sont installés que chez une bonne moitié des particuliers ou entreprises interrogés.

Concernant la perception financière, les factures sont facilement compréhensibles, le prix est qualifié d'acceptable pour 64 % des sondés mais dans le même temps 85 % reconnaissent ne pas savoir quel est le prix au m<sup>3</sup>.

Enfin, les usagers du Bassin Rennais souhaitent des informations complémentaires sur les contrôles de l'eau potable et les normes de qualité, les éléments constitutifs du prix de l'eau et la provenance de l'eau, l'état des ressources et les comportements responsables.

L'ensemble de ces enseignements encourage la Collectivité Eau du Bassin Rennais à poursuivre une politique de communication, transparente et interactive, vis-à-vis des abonnés ainsi qu'un accompagnement au travers du programme ECODO (cf. Chapitre VI-6) ou encore d'une réflexion sur la mise en place d'un panel de goûteurs d'eau par exemple.

## **VI – 9 – 2 - La passation, le suivi et le contrôle des délégations de service public de distribution**

### **1/ Fins de contrats, nouveaux contrats et avenants : les réalisations 2017**

#### **Signature du protocole d'accord de fin du contrat de Rennes 2005-2015**

Depuis la date d'échéance de ces contrats, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a réalisé un bilan technique et financier de la délégation afin de vérifier l'intégralité des obligations et des engagements contractuels du délégataire. Les conclusions du bilan et le contenu du protocole d'accord sont présentés au Chapitre III-2-1.

#### **Nouveau contrat de Cesson-Sévigné**

La Collectivité avait voté en 2015 pour le territoire de Cesson-Sévigné, à l'issue du contrat en cours, le principe d'une délégation de service public, sans mise en concurrence, à la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais, sous la forme d'un contrat d'affermage de quasi-régie du service public de distribution d'eau potable. Le contrat de Cesson-Sévigné a pris fin le 31 mars 2017, à l'issue de la prolongation de 3 mois votée en 2016 par la Collectivité pour réaliser le passage du service à la SPL Eau du Bassin Rennais après que celle-ci soit dotée de son propre service de gestion de la relation aux abonnés.

Le nouveau contrat confié à la SPL Eau du Bassin Rennais pour la période 2017-2029 a été rédigé par les services de la Collectivité en collaboration avec la SPL Eau du Bassin Rennais. Il inclut un compte d'exploitation prévisionnel détaillé sur les trois premières années pleines du contrat.

Les clauses de révision du contrat prévoient un réexamen de l'économie du contrat par la Collectivité avec le Délégataire, deux ans après la date d'effet du présent contrat puis tous les cinq ans.

Des objectifs de performance du réseau de distribution sont intégrés au contrat : rendement d'au moins 95 %, Indice Linéaire de Pertes inférieur  $1 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$ . Le délégataire s'engage à affecter à la recherche de fuites une cellule équipée de technologie performante.

Ce nouveau contrat a permis l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2017 de la nouvelle structure tarifaire par catégorie d'abonnés, avec la progressivité du tarif pour les ménages individualisés cessonnais.

#### **Réalisation d'audits et de bilans de fin de contrat**

En 2017, la Collectivité a lancé un marché d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'audits financiers de contrats de délégation de service public d'eau potable et l'assistance à la négociation et à la rédaction d'avenants.

Une première mission concernait la réalisation de bilans économiques des Délégations de Service Public du secteur Sud (3 contrats principaux confiés à Veolia Eau : Sud de Rennes, Chantepie-Vern et St-Jacques-de-la-Lande) et de Le Rheu et l'assistance à la passation d'avenants, en vue de l'intégration de la nouvelle structure tarifaire votée par la Collectivité sur l'ensemble des communes concernées, y compris les 3 communes faisant encore partie de contrats tripartites avec les syndicats voisins (Brécé, Nouvoitou et Corps-Nuds). Une première partie de la mission a abouti au vote d'un avenant 3 au contrat de Le Rheu en 2017. La négociation entamée avec Veolia Eau en fin d'année 2017 sur les autres contrats se poursuit en 2018.

Une deuxième mission portait sur l'assistance au réexamen de l'économie des 2 contrats passés avec la SPL Eau du Bassin Rennais dans le cadre des clauses contractuelles de révision et de l'intégration de la commune d'Acigné. Cette mission a permis la signature de l'avenant 4 au contrat de Rennes et de l'avenant 1 au contrat de Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet (cf. Chapitre III-2-1).

Une troisième mission, qui concernait la réalisation des bilans de fin de contrats arrivés à échéance en 2016 et 2017, sera finalisée en 2018.

### **Avenant au contrat de Rennes**

L'avenant 4 au contrat de DSP sur Rennes voté en 2017 a pour objets principaux l'ajustement des parts variables de la rémunération du Délégitaire, suite au travail de réexamen de l'économie du contrat réalisé avec la SPL et le rééquilibrage de l'économie du contrat au titre de l'exercice 2017 (cf. Chapitre III-2-1).

Il prévoit, pour ajuster au mieux l'actualisation des tarifs à la réalité des coûts, la mise en place d'un coefficient d'actualisation spécifique aux travaux de renouvellement et l'ajustement du calcul du coefficient d'actualisation des tarifs de vente d'eau pour prendre en compte la diminution du prix d'achat d'eau en gros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et la modification de la clé de répartition des frais de structure.

La révision permet une baisse de la part délégataire de 10 % sur chacune des tranches et 6 % liés à la répercussion de la diminution du prix d'achat d'eau en gros.

Le rééquilibrage du contrat au titre de l'exercice 2017 générera un reversement à la Collectivité de l'ordre de 325 000 €, calculé sur le volume d'eau effectivement vendu sur l'année.

### **Avenant au contrat de Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet 2016-2029 pour l'intégration d'Acigné**

Le contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable à SAUR sur la commune d'Acigné est arrivé à échéance le 31 décembre 2017.

En 2016, la Collectivité avait approuvé pour le service de distribution d'eau potable sur le territoire d'Acigné, le principe d'une délégation de service public sans mise en concurrence à la SPL Eau du Bassin Rennais par avenant au contrat de Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet.

L'avenant 1 au contrat de DSP sur Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet a ainsi porté sur l'intégration de la commune d'Acigné au périmètre de la délégation, étendant l'ensemble des dispositions du contrat et notamment la structure tarifaire par tranche et par catégorie d'abonnés à la commune d'Acigné. Des objectifs de rendement de réseau au moins égal à 95% et d'Indice Linéaire de Perte inférieur à 0,5 m<sup>3</sup>/km/j ont été fixés sur la commune d'Acigné au vu de l'historique des performances sur ce réseau. Suite au travail de réexamen de l'économie du contrat réalisé avec la SPL (cf. Chapitre III-2-1), les parts variables de la rémunération du délégataire ont également été ajustées. La révision permet une baisse de la part délégataire de 15 % sur chacune des tranches, dont 7 % liés à la répercussion de la diminution du prix d'achat d'eau en gros. Le rééquilibrage du contrat au titre de l'exercice 2017 générera un reversement à la Collectivité de l'ordre de 76 000 €, calculé sur le volume d'eau effectivement vendu sur l'année.

### **Avenant au contrat de Le Rheu pour la mise en œuvre de la tarification progressive et sociale**

En mai 2017, la SAUR a sollicité le réexamen des conditions économiques du contrat de DSP au titre des clauses de révision du contrat, au motif de l'écart significatif constaté entre le nombre réel d'abonnés du service et le nombre prévisionnel.

L'audit économique du contrat commandé par la Collectivité a conclu que bien que les assiettes de facturation (nombre d'abonnés et volumes vendus) soient en augmentation, elles restent inférieures respectivement de 9 % et de 11 % au prévisionnel contractuel sur la période.

Ces écarts génèrent une perte de résultat de l'ordre de 29 000 € par an pour le délégataire. Il convient de noter que l'écart d'assiette n'est qu'un des éléments d'explication d'une économie de contrat défavorable au délégataire sur la période étudiée (2012-2016). Les autres éléments, et notamment la non-atteinte du rendement de réseau, qui génère un surcoût d'achat d'eau en gros, n'ont pas fait partie de la révision du contrat car ils relèvent de la gestion aux risques et périls du délégataire.

Au vu de ces différents éléments et à l'issue de la négociation de la Collectivité avec le délégataire, considérant d'une part le principe d'une gestion aux risques et périls du délégataire, et d'autre part le fait que l'écart d'assiette est lié au décalage, dans le temps, de la réalisation des nouvelles zones d'urbanisation de la commune, par rapport à ce qui avait été annoncé par la commune lors de la consultation pour la délégation de service public en 2012, un accord a été trouvé sur le partage de la prise en charge du risque commercial lié aux assiettes, à 50 % par la SAUR et 50 % par la Collectivité. La prise en charge partagée ne concerne que la durée restante du contrat (2017-2022), les pertes de recettes sur les premières années du contrat restant assumées par la SAUR.

Les demandes de la Collectivité concernant l'extension de la nouvelle structure tarifaire et des mesures de tarification sociale sur Le Rheu, et les propositions de SAUR sur le programme d'investissement, induisent un montant de charges supplémentaires de 14 454 € par an. Ce montant comprend la gestion du Crédit Eau Famille Nombreuse et des Chèques Eau pour les bénéficiaires de la CMU-C, l'amélioration de la gestion du recouvrement, ainsi que l'extension aux abonnés de Le Rheu, du site internet SAUR dédié au territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et prévu dans le contrat Secteur Ouest, la géolocalisation des bouches à clé, et l'accès des services de la Collectivité à un outil permettant de consulter en direct le Système d'Information Géographique ainsi que les données d'exploitation (fuites réparées, volumes distribués mensuels...). A noter que la catégorisation de la base abonnés pour la mise en place de la nouvelle structure tarifaire est prise en charge par la SAUR à titre commercial.

## 2/ Renouvellement des conventions d'achat d'eau pour les communes alimentées par des collectivités extérieures

Du fait de la structuration des réseaux de canalisation, 11 communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, dont 10 issues des syndicats voisins et une commune qui était indépendante pour la compétence eau, sont alimentées par les productions ou imports d'eau des collectivités voisines. Ces fournitures d'eau sont encadrées par une convention d'achat d'eau pour chacun des secteurs concernés. En 2017 la Collectivité a voté le renouvellement des conventions d'achat d'eau intégrant d'une part les modalités, notamment les tarifs, des nouveaux contrats de DSP conclus par les collectivités vendeuses à l'échéance de leur contrat (SIE de St-Aubin d'Aubigné, SIE de la Région de Tinténiac, SYMEVAL) et d'autre part la mise en place par la Collectivité de compteurs de séparation des réseaux avec ces collectivités.



**Compteur de séparation de réseaux  
posé à Chevaigné  
Février 2017**



### 3/ L'analyse technique et financière des rapports annuels 2017 des délégataires

La transmission aux délégataires des remarques et demandes de corrections ou compléments sur leurs rapports annuels 2017 a donné lieu à la remise d'un rapport modifié pour chacun des services de la part des 3 délégataires (cf. Chapitre III-2-1).

Une réunion spécifique de présentation détaillée des comptes d'exploitation a été organisée par les services de la Collectivité Eau du Bassin Rennais avec chaque délégataire en juin / juillet 2018.

Lors de ces réunions, il est demandé aux délégataires de commenter les évolutions des différents postes de charges et de recettes de chaque contrat, de présenter les éventuels changements dans les méthodes de calcul ou de réaffectation des charges indirectes, et d'expliquer certaines données incohérentes.

Sur un même service, les évolutions de recettes d'une année sur l'autre sont généralement la conséquence de variation du volume consommé par les abonnés et / ou du volume de travaux réalisés à titre exclusif (pose de compteurs, branchements neufs...).

Pour les postes de charges les plus importants, les évolutions sont liées aux facteurs suivants :

- Personnel : variations d'effectifs, évolutions de carrière amenant les agents à changer de catégorie ;
- Sous-traitance, matières et fournitures : variation du volume de travaux ;
- Achat d'eau : variation du volume consommé par les abonnés, évolution du volume de pertes sur le réseau.

Les charges de renouvellement et d'investissement sont fixées par chaque contrat d'affermage et lissées sur la durée du contrat.

Le délégataire SAUR a fourni pour le contrat tripartite du service 16 un Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) spécifique. Néanmoins pour ces services, toutes les lignes de charge du CARE n'ayant pas été isolées (achat d'eau, produits de traitement, analyses), la structure de charges n'est pas comparable avec les autres services.

Pour les deux autres contrats tripartites de la Collectivité Eau du Bassin Rennais – avec les SIE de Châteaubourg et SIE de la Forêt du Theil – les données financières transmises par le délégataire Veolia Eau pour l'année 2017 sont globales, à l'échelle de chaque périmètre d'origine.



**Rapport Annuel du Délégué  
2017 - Veolia Eau  
Sud de Rennes**

## Synthèse des Comptes Annuels de Résultat d'Exploitation (CARE) 2017 pour chaque service

	01 - Rennes	02 - Sud de Rennes	03 - Nord de Rennes	04 - Secteur Ouest	05 - Cesson-Sévigné (1er trimestre VEOLIA EAU)	05 - Cesson-Sévigné (2e, 3e et 4e trimestres SPL)
<b>2017 VP.CEBR.324 - Recettes (€)</b>	<b>15 401 000 €</b>	<b>3 720 543 €</b>	<b>2 693 684 €</b>	<b>2 145 900 €</b>		<b>819 000 €</b>
2017 VP.CEBR.306 - Ventes d'eau (€)	12 939 000 €	2 896 851 €	1 858 133 €	1 821 800 €		727 000 €
2017 VP.CEBR.307 - Travaux à titre exclusif (€)	1 411 000 €	480 742 €	564 494 €	264 500 €		48 000 €
2017 VP.CEBR.308 - Produits accessoires (€)	1 051 000 €	342 950 €	271 057 €	59 600 €		44 000 €
<b>2017 VP.CEBR.325 - Dépenses (€)</b>	<b>15 102 000 €</b>	<b>3 335 994 €</b>	<b>3 369 380 €</b>	<b>2 063 700 €</b>		<b>901 000 €</b>
2017 VP.CEBR.309 - Personnel (€)	2 340 000 €	685 677 €	561 468 €	403 100 €		191 000 €
2017 VP.CEBR.310 - Energie électrique (€)	0 €	24 649 €	66 746 €	5 200 €		1 000 €
2017 VP.CEBR.311 - Achats d'eau (€)	4 992 000 €	1 204 129 €	1 261 488 €	969 900 €		363 000 €
2017 VP.CEBR.312 - Produits de traitement (€)	2 000 €	0 €	2 029 €	1 300 €		0 €
2017 VP.CEBR.313 - Analyses (€)	30 000 €	9 892 €	9 980 €	11 100 €		6 000 €
2017 VP.CEBR.314 - Sous-traitance, matières et fournitures (€)	2 249 000 €	604 997 €	755 275 €	214 900 €	données non validées	74 000 €
2017 VP.CEBR.315 - Impôts locaux et taxes (€)	0 €	39 865 €	11 494 €	41 500 €		0 €
2017 VP.CEBR.316 - Autres dépenses d'exploitation (€)	445 000 €	249 335 €	342 336 €	177 000 €		41 000 €
2017 VP.CEBR.317 - Contribution des services centraux et de recherche (€)	1 953 000 €	147 654 €	42 691 €	132 200 €		201 000 €
2017 VP.CEBR.318 - Renouvellement (garantie, programme et fonds) (€)	2 813 700 €	326 040 €	141 984 €	69 700 €		12 000 €
2017 VP.CEBR.319 - Investissements (€)	276 000 €	30 687 €	166 434 €	17 900 €		12 000 €
2017 VP.CEBR.320 - Charges relatives aux compteurs du domaine privé						
2017 VP.CEBR.321 - Pertes sur créances irrécouvrables (€)	0 €	13 069 €	7 455 €	19 900 €		0 €
<b>2017 VP.CEBR.326 - Résultat avant impôt (€)</b>	<b>299 000 €</b>	<b>384 549 €</b>	<b>-675 696 €</b>	<b>82 200 €</b>		<b>-82 000 €</b>
2017 VP.CEBR.322 - Impôt sur les sociétés (€)	0 €	130 030 €	0 €	28 300 €		0 €
<b>2017 VP.CEBR.327 - Résultat (€)</b>	<b>299 000 €</b>	<b>254 519 €</b>	<b>-675 696 €</b>	<b>53 900 €</b>		<b>-82 000 €</b>
2017 VP.CEBR.323 - Taux de marge (%)	2%	7%	-25%	3%		-10%

	01 - Rennes	02 - Sud de Rennes	03 - Nord de Rennes	04 - Secteur Ouest	05 - Cesson-Sévigné	05 - Cesson-Sévigné
Déléataire	SPL EBR	Veolia Eau	Veolia Eau	Saur	Veolia Eau	SPL EBR
Année de début du contrat	2015	2008	2013	2017	2005	2017
Avancement du contrat fin 2017	3 / 15 année(s)	10 / 12 année(s)	5 / 12 année(s)	1 / 8 année(s)	12 + 1 trimestre / 12 années + 1 trimestre	1 / 13 année(s)

	06 - Pacé- Vezin-St-Gilles	07 - Rophémel	08 - Chantepie- Vern	09 - St-Jacques- de-la-Lande	10 - Le Rheu	11 - Acigné
<b>2017 VP.CEBR.324 - Recettes (€)</b>	<b>1 176 000 €</b>	<b>1 255 900 €</b>	<b>1 069 277 €</b>	<b>727 677 €</b>	<b>428 200 €</b>	<b>304 400 €</b>
2017 VP.CEBR.306 - Ventes d'eau (€)	909 000 €	1 102 400 €	908 610 €	582 754 €	392 800 €	261 200 €
2017 VP.CEBR.307 - Travaux à titre exclusif (€)	177 000 €	91 700 €	92 611 €	89 415 €	19 300 €	34 800 €
2017 VP.CEBR.308 - Produits accessoires (€)	90 000 €	61 800 €	68 056 €	55 508 €	16 100 €	8 400 €
<b>2017 VP.CEBR.325 - Dépenses (€)</b>	<b>1 174 000 €</b>	<b>1 147 700 €</b>	<b>928 217 €</b>	<b>749 599 €</b>	<b>515 500 €</b>	<b>283 500 €</b>
2017 VP.CEBR.309 - Personnel (€)	295 000 €	286 100 €	201 547 €	131 135 €	87 000 €	62 600 €
2017 VP.CEBR.310 - Energie électrique (€)	2 000 €	29 200 €	4 759 €	517 €	4 000 €	1 800 €
2017 VP.CEBR.311 - Achats d'eau (€)	387 000 €	435 900 €	347 687 €	288 921 €	179 300 €	131 900 €
2017 VP.CEBR.312 - Produits de traitement (€)	0 €	1 900 €	0 €	0 €	600 €	400 €
2017 VP.CEBR.313 - Analyses (€)	14 000 €	4 100 €	5 093 €	1 994 €	3 500 €	1 500 €
2017 VP.CEBR.314 - Sous-traitance, matières et fournitures (€)	263 000 €	140 600 €	98 402 €	84 525 €	20 100 €	28 300 €
2017 VP.CEBR.315 - Impôts locaux et taxes (€)	0 €	15 800 €	12 073 €	6 583 €	4 500 €	2 500 €
2017 VP.CEBR.316 - Autres dépenses d'exploitation (€)	35 000 €	110 500 €	48 767 €	41 791 €	44 200 €	26 700 €
2017 VP.CEBR.317 - Contribution des services centraux et de recherche (€)	153 000 €	88 300 €	44 685 €	24 351 €	30 100 €	17 500 €
2017 VP.CEBR.318 - Renouvellement (garantie, programme et fonds) (€)	10 000 €	18 400 €	134 099 €	130 558 €	131 700 €	6 100 €
2017 VP.CEBR.319 - Investissements (€)	15 000 €	4 700 €	25 515 €	15 919 €	6 800 €	1 400 €
2017 VP.CEBR.320 - Charges relatives aux compteurs du domaine privé				18 595 €		
2017 VP.CEBR.321 - Pertes sur créances irrécouvrables (€)	0 €	6 400 €	5 590 €	4 710 €	3 700 €	1 300 €
<b>2017 VP.CEBR.326 - Résultat avant impôt (€)</b>	<b>2 000 €</b>	<b>108 200 €</b>	<b>141 060 €</b>	<b>-21 922 €</b>	<b>-87 300 €</b>	<b>20 900 €</b>
2017 VP.CEBR.322 - Impôt sur les sociétés (€)	0 €	37 200 €	47 014 €	0 €	0 €	7 200 €
<b>2017 VP.CEBR.327 - Résultat (€)</b>	<b>2 000 €</b>	<b>71 000 €</b>	<b>94 046 €</b>	<b>-21 922 €</b>	<b>-87 300 €</b>	<b>13 700 €</b>
2017 VP.CEBR.323 - Taux de marge (%)	0%	6%	9%	-3%	-20%	5%

	06 - Pacé- Vezin-St-Gilles	07 - Rophémel	08 - Chantepie- Vern	09 - St-Jacques- de-la-Lande	10 - Le Rheu	11 - Acigné
Déléataire	SPL EBR	Saur	Veolia Eau	Veolia Eau	Saur	Saur
Année de début du contrat	2016	2006	2008	2005	2012	2006
Avancement du contrat fin 2017	2 / 14 année(s)	11 / 12 années	10 / 15 année(s)	13 / 15 année(s)	6 / 10 année(s)	12 / 12 année(s)

**Tableau 24**

	12 - SIE Châteaubourg (incluant Brécé, Nouvoitou)	15 - SIE Forêt du Theil (incluant Corps-Nuds)	16 - Le Verger
<b>2017 VP.CEBR.324 - Recettes (€)</b>	<b>3 840 088 €</b>	<b>2 627 448 €</b>	<b>65 200 €</b>
2017 VP.CEBR.306 - Ventes d'eau (€)	3 395 603 €	2 320 684 €	47 600 €
2017 VP.CEBR.307 - Travaux à titre exclusif (€)	118 327 €	100 233 €	15 900 €
2017 VP.CEBR.308 - Produits accessoires (€)	326 158 €	206 531 €	1 700 €
<b>2017 VP.CEBR.325 - Dépenses (€)</b>	<b>3 121 157 €</b>	<b>2 674 477 €</b>	<b>68 100 €</b>
2017 VP.CEBR.309 - Personnel (€)	669 074 €	691 633 €	11 500 €
2017 VP.CEBR.310 - Energie électrique (€)	45 065 €	66 372 €	200 €
2017 VP.CEBR.311 - Achats d'eau (€)	1 534 464 €	1 212 839 €	36 500 €
2017 VP.CEBR.312 - Produits de traitement (€)	1 538 €	20 280 €	0 €
2017 VP.CEBR.313 - Analyses (€)	19 474 €	36 565 €	1 100 €
2017 VP.CEBR.314 - Sous-traitance, matières et fournitures (€)	248 065 €	197 782 €	10 400 €
2017 VP.CEBR.315 - Impôts locaux et taxes (€)	62 717 €	-42 316 €	300 €
2017 VP.CEBR.316 - Autres dépenses d'exploitation (€)	196 013 €	186 144 €	4 900 €
2017 VP.CEBR.317 - Contribution des services centraux et de recherche (€)	160 910 €	97 039 €	1 900 €
2017 VP.CEBR.318 - Renouvellement (garantie, programme et fonds) (€)	163 943 €	143 680 €	900 €
2017 VP.CEBR.319 - Investissements (€)	11 222 €	53 184 €	200 €
2017 VP.CEBR.320 - Charges relatives aux compteurs du domaine privé			
2017 VP.CEBR.321 - Pertes sur créances irrécouvrables (€)	8 672 €	11 275 €	200 €
<b>2017 VP.CEBR.326 - Résultat avant impôt (€)</b>	<b>718 931 €</b>	<b>-47 029 €</b>	<b>-2 900 €</b>
2017 VP.CEBR.322 - Impôt sur les sociétés (€)	239 616 €	0 €	0 €
<b>2017 VP.CEBR.327 - Résultat (€)</b>	<b>479 315 €</b>	<b>-47 029 €</b>	<b>-2 900 €</b>
2017 VP.CEBR.323 - Taux de marge (%)	12%	-2%	-4%

	12 - Brécé, Nouvoitou	15 - Corps-Nuds	16 - Le Verger
Délégitaire	Veolia Eau	Veolia Eau	Saur
Année de début du contrat	2007	2011	2006
Avancement du contrat fin 2017	11 / 11 année(s)	7 / 10 année(s)	12 / 12 année(s)

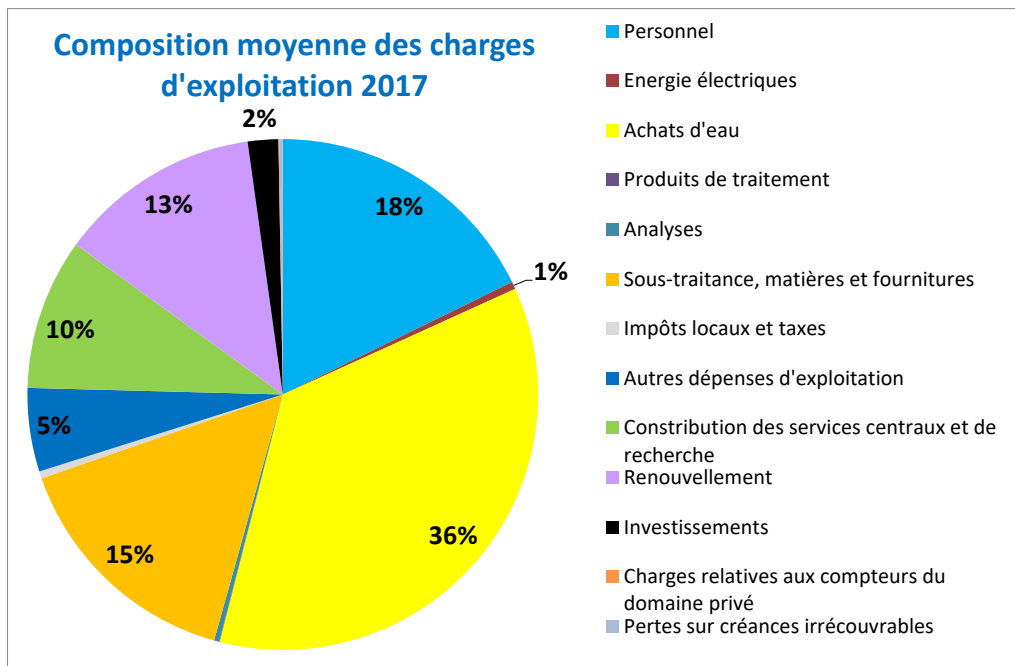
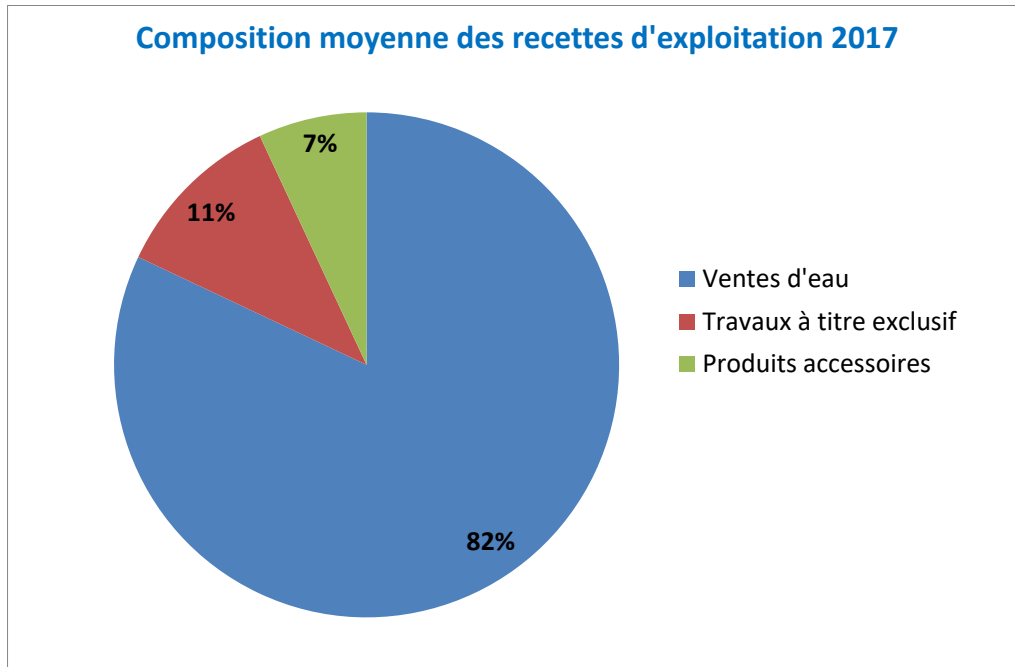
A noter :

- Pour les services 01-Rennes, 05-Cesson-Sévigné et 06-Pacé, St-Gilles, Vezin-le-Coquet, la présentation du compte d'exploitation de la SPL Eau du Bassin Rennais est différente de celle des CARE établis par Veolia Eau et la SAUR. Les impôts locaux et taxes, ainsi que les dépenses d'investissement, sont intégrés dans les frais de structure (ligne Contribution des services centraux et de recherche).
- La Collectivité est propriétaire des compteurs abonnés sur l'ensemble des services, à l'exclusion du service 09-St-Jacques-de-la-Lande. Sur ce service, le délégataire est propriétaire des compteurs abonnés et comptabilise en charges d'exploitation les dépenses d'entretien et de renouvellement des compteurs (ligne "charges relatives aux compteurs du domaine privé"), qui sont comptabilisées en charges de renouvellement par le délégataire sur les autres services.

Les "autres charges d'exploitation" regroupent notamment les télécommunications, poste et télégestion, les engins et véhicules, l'informatique, les assurances et les charges de locaux.

### Composition moyenne des recettes et des charges

La composition moyenne des charges et des recettes sur les 12 services pour lesquels un compte d'exploitation spécifique au périmètre de la Collectivité Eau du Bassin Rennais a été fourni (services 01 à 11 et 16) est représentée par les graphiques ci-après.



### Résultats d'exploitation

L'équilibre économique d'une délégation de service public à un opérateur privé s'établit sur la durée du contrat. Le résultat déficitaire en début de contrat est généralement compensé par un résultat excédentaire en fin de contrat, hors renégociations en cours de contrat.

Dans tous les cas, les résultats d'exploitation annuels négatifs sont sans effet sur le prix de l'eau (part eau potable), dont l'évolution est fixée dans chaque contrat d'affermage par la formule d'actualisation du prix.

Le bilan 2017 par délégataire est présenté ci-après :

	<b>Total 2017 Contrats SPL Eau du Bassin Rennais</b>	<b>Total 2017 Contrats SAUR</b>	<b>Total Contrats Veolia Eau (hors contrats tripartites et 1er trimestre 05-Cesson- Sévigné)</b>
2017 VP.CEBR.324 - Recettes (€)	17 396 000 €	4 199 600 €	8 211 181 €
2017 VP.CEBR.325 - Dépenses (€)	17 177 000 €	4 078 500 €	8 383 190 €
2017 VP.CEBR.326 - Résultat avant impôt (€)	219 000 €	121 100 €	-172 009 €
2017 VP.CEBR.327 - Résultat (€)	219 000 €	48 400 €	-349 053 €
2017 VP.CEBR.323 - Taux de marge (%)	1%	1%	-4%

## VII- LE PRIX DU SERVICE D'EAU POTABLE

### VII - 1 – Montant de la facture 120 m<sup>3</sup>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup> (référence INSEE) d'eau potable (hors assainissement) pour un local à usage d'habitation, le prix TTC au m<sup>3</sup> varie de 2,025 € à St-Jacques-de-la-Lande à 2,406 € à Corps-Nuds (cf. carte page suivante). Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il variait de 1,989 € à 2,561 €.

Service	Abonnés concernés	Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1/01/17 (Indicateur D102.0)	Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1/01/18 (Indicateur D102.0)	Variation	Montant TTC facture de 120 m <sup>3</sup> au 1/01/2017	Montant TTC facture de 120 m <sup>3</sup> au 1/01/2018	Frais d'accès au service pour les nouveaux abonnés (HT) au 1/01/2018
01 - Rennes	Local à usage d'habitation	2,082 €	2,098 €	0,8%	249,87 €	251,78 €	32,78 €
02 - Sud de Rennes	Tous abonnés	2,423 €	2,386 €	-1,5%	290,71 €	286,33 €	37,55 €
03 - Nord de Rennes	Local à usage d'habitation	1,989 €	2,076 €	4,4%	238,64 €	249,17 €	43,05 €
04 - Secteur Ouest	Local à usage d'habitation	2,415 €	2,375 €	-1,7%	289,84 €	284,97 €	30,73 €
05 - Cesson-Sévigné	Local à usage d'habitation	2,156 €	2,156 €	0,0%	258,71 €	258,74 €	33,12 €
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	Local à usage d'habitation	2,122 €	2,130 €	0,4%	254,64 €	255,63 €	32,85 €
07 - Rophémel	Local à usage d'habitation	2,561 €	2,375 €	-7,3%	307,31 €	284,97 €	30,73 €
08 - Chantepie-Vern	Tous abonnés	2,479 €	2,395 €	-3,4%	297,53 €	287,42 €	38,98 €
09 - St-Jacques-de-la-Lande	Tous abonnés	2,005 €	2,025 €	1,0%	240,64 €	242,98 €	42,50 €
10 - Le Rheu	Local à usage d'habitation	2,195 €	2,171 €	-1,1%	263,40 €	260,54 €	16,05 €
11 - Acigné	Local à usage d'habitation	2,175 €	2,130 €	-2,1%	261,03 €	255,63 €	32,85 €
12 - Brécé, Nouvoitou	Tous abonnés	2,284 €	2,318 €	1,5%	274,13 €	278,11 €	48,51 €
15 - Corps-Nuds	Tous abonnés	2,438 €	2,406 €	-1,3%	292,57 €	288,72 €	37,86 €
16 - Le Verger	Local à usage d'habitation	2,560 €	2,375 €	-7,2%	307,20 €	284,97 €	30,73 €

On peut noter que la référence nationale des 120 m<sup>3</sup> par an n'est pas adaptée au Bassin Rennais où la consommation moyenne par abonné domestique est de 61 m<sup>3</sup> (donnée sur l'ensemble des consommations des 56 communes issue de l'étude 2015 pour l'harmonisation du prix de l'eau).

À titre indicatif, au 1er janvier 2018, le prix pour TTC au m<sup>3</sup> pour 60 m<sup>3</sup> pour un local à usage d'habitation varie de 2,158 € à Rennes à 2,759 € à Corps-Nuds. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il variait de 2,139 € à 2,913 €.

Service	Abonnés concernés	Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 60 m <sup>3</sup> au 1/01/17	Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 60 m <sup>3</sup> au 1/01/18	Variation	Montant TTC facture de 60 m <sup>3</sup> au 1/01/2017	Montant TTC facture de 60 m <sup>3</sup> au 1/01/2018	Frais d'accès au service pour les nouveaux abonnés (HT) au 1/01/2018
01 - Rennes	Local à usage d'habitation	2,139 €	2,158 €	0,9%	128,34 €	129,46 €	32,78 €
02 - Sud de Rennes	Tous abonnés	2,713 €	2,662 €	-1,9%	162,77 €	159,72 €	37,55 €
03 - Nord de Rennes	Local à usage d'habitation	2,254 €	2,305 €	2,3%	135,21 €	138,31 €	43,05 €
04 - Secteur Ouest	Local à usage d'habitation	2,727 €	2,649 €	-2,9%	163,60 €	158,92 €	30,73 €
05 - Cesson-Sévigné	Local à usage d'habitation	2,399 €	2,286 €	-4,7%	143,91 €	137,18 €	33,12 €
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	Local à usage d'habitation	2,235 €	2,235 €	0,0%	134,10 €	134,12 €	32,85 €
07 - Rophémel	Local à usage d'habitation	2,913 €	2,649 €	-9,1%	174,76 €	158,92 €	30,73 €
08 - Chantepie-Vern	Tous abonnés	2,761 €	2,679 €	-3,0%	165,65 €	160,73 €	38,98 €
09 - St-Jacques-de-la-Lande	Tous abonnés	2,165 €	2,193 €	1,3%	129,92 €	131,57 €	42,50 €
10 - Le Rheu	Local à usage d'habitation	2,332 €	2,273 €	-2,5%	139,89 €	136,36 €	16,05 €
11 - Acigné	Local à usage d'habitation	2,562 €	2,235 €	-12,8%	153,73 €	134,12 €	32,85 €
12 - Brécé, Nouvoitou	Tous abonnés	2,636 €	2,645 €	0,3%	158,17 €	158,72 €	48,51 €
15 - Corps-Nuds	Tous abonnés	2,834 €	2,759 €	-2,6%	170,02 €	165,54 €	37,86 €
16 - Le Verger	Local à usage d'habitation	2,912 €	2,649 €	-9,0%	174,70 €	158,92 €	30,73 €

## VII - 2 - L'harmonisation du prix de l'eau se poursuit

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 16 structures tarifaires et 16 prix de l'eau différents s'appliquaient sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, issus des 16 services de distribution d'eau et des 16 contrats de délégation de service public associés.

L'objectif d'un prix unique de l'eau et l'assainissement pour l'ensemble des usagers a été fixé début 2015 respectivement par la Collectivité Eau du Bassin Rennais et par Rennes Métropole. Les modalités de cette uniformisation, décidées suite à une étude réalisée en 2015, ont commencé à s'appliquer sur le prix de l'eau en 2016 et se sont poursuivies en 2017.

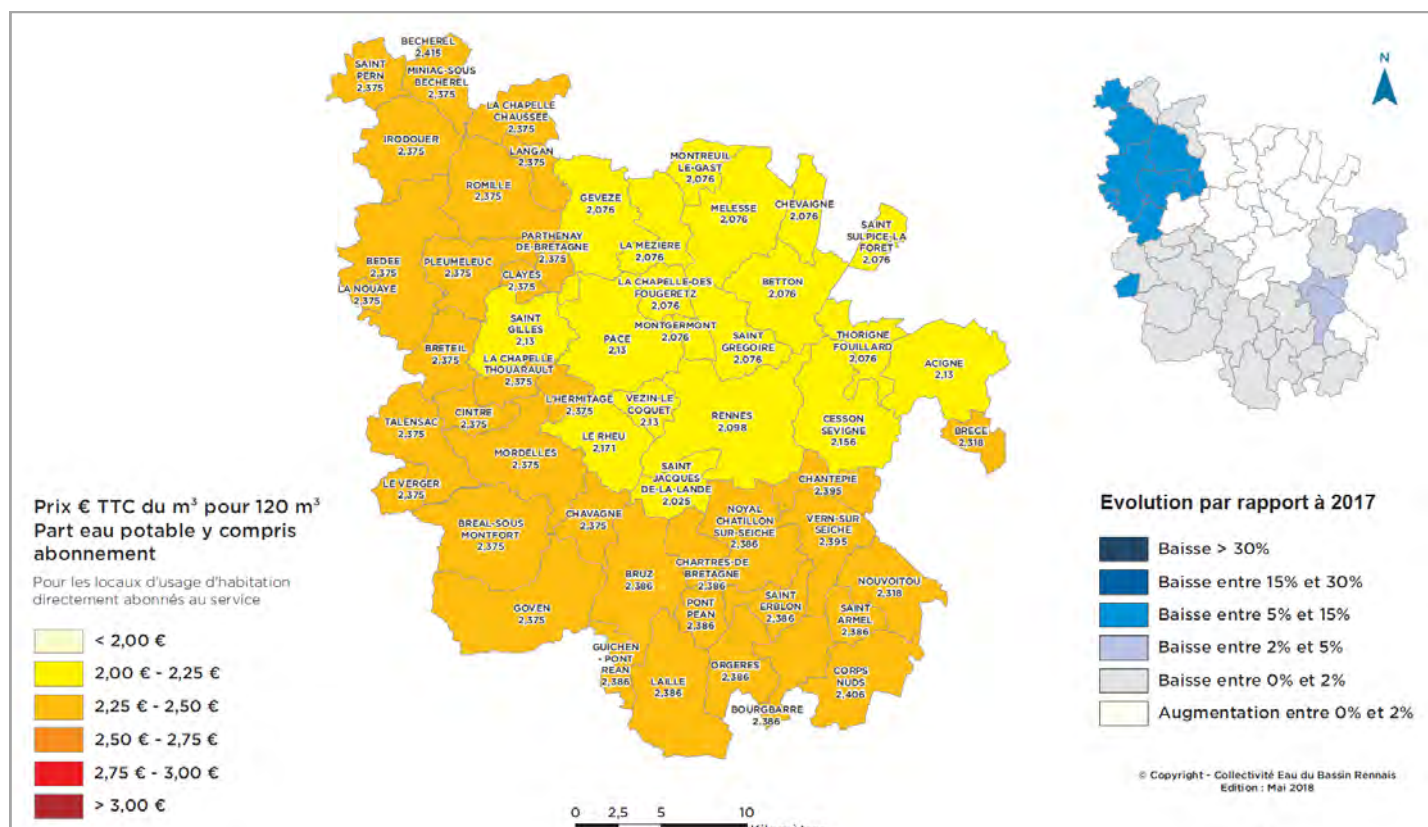
La tarification repose, sur les territoires où la structure tarifaire a pu être adaptée, sur une catégorisation des usagers (ménages disposant d'un abonnement individuel, immeubles collectifs non individualisés, et autres abonnés), avec une part fixe réduite pour les ménages, et une progressivité du tarif en 4 tranches, avec la gratuité de la tranche 0-10 m<sup>3</sup>, et sur des tarifs au m<sup>3</sup> uniques pour les collectifs non individualisés et les autres abonnés. Cette structure s'étendra à terme à l'ensemble du Bassin Rennais.

Chaque année, la part de la Collectivité sur le prix de l'eau est réajustée, commune par commune, en fonction de la part du délégataire et de l'objectif d'harmonisation pour tendre vers un prix unique au bout de 8 ans pour les consommateurs domestiques (logements individuels et immeubles collectifs), et au bout de 10 ans pour les autres abonnés.

Les cartes ci-après permettent de visualiser les écarts de prix subsistant au 1<sup>er</sup> janvier 2018 mais également de mesurer les effets de l'harmonisation :

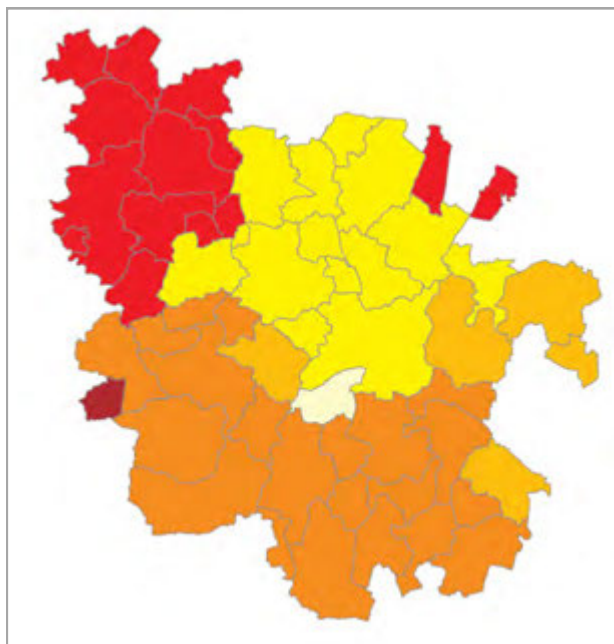
- 38 communes voient leur prix de l'eau baisser de 2017 à 2018, de 0,024 et 0,186 €/m<sup>3</sup>,
- 7 communes voient leur prix légèrement augmenter en 2018, de 0,008 à 0,034 €/m<sup>3</sup>,
- 11 communes (03-Nord de Rennes) sont concernées par un rattrapage de hausse non appliqué en 2017 (+0,087 €/m<sup>3</sup>).

### Prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2018

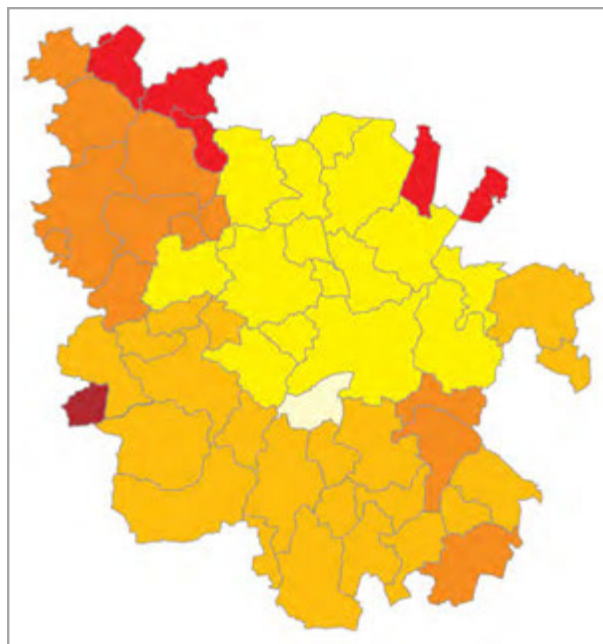


Évolution de l'harmonisation du prix de l'eau

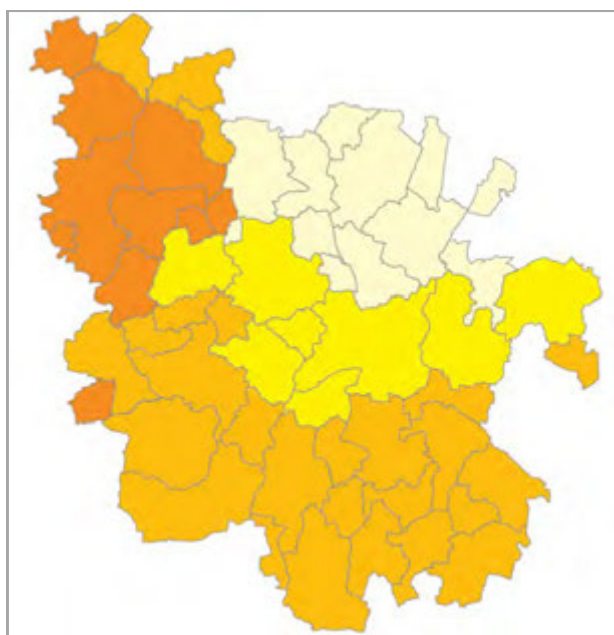
Au 1<sup>er</sup> janvier 2015



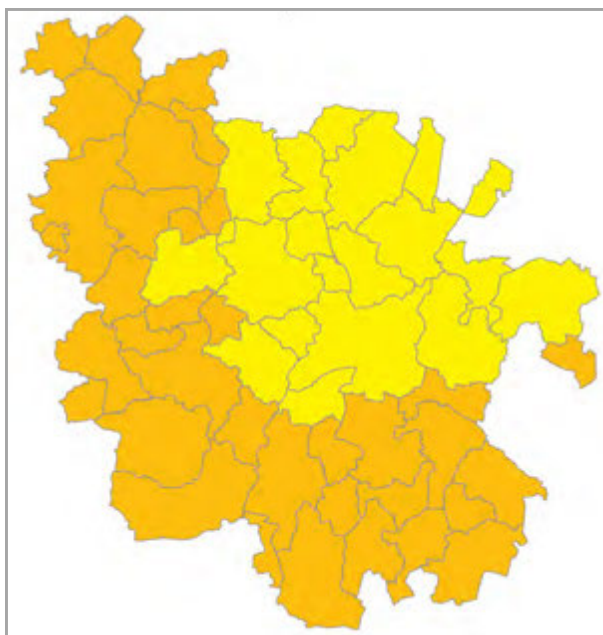
Au 1<sup>er</sup> janvier 2016



Au 1<sup>er</sup> janvier 2017



Au 1<sup>er</sup> janvier 2018



Prix € TTC du m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>  
Part eau potable y compris  
abonnement

Pour les locaux d'usage d'habitation  
directement abonnés au service





	2015	2016	2017	au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
Écart maximal de prix de la facture d'eau potable sur le Bassin Rennais (facture 120 m <sup>3</sup> TTC)	150 €	136 €	69 €	46 €

## VII - 3 – La tarification sociale se déploie sur le territoire

En application de la loi Brottes du 15 avril 2013, et par décret ministériel du 31 juillet 2015, Rennes Métropole et la Collectivité Eau du Bassin Rennais, dans la continuité de la démarche initiée par la Ville de Rennes, ont été autorisées à participer à l'expérimentation en vue de faciliter l'accès à l'eau et l'assainissement et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau et de l'assainissement.

Le choix d'une tarification progressive par tranche, avec une première tranche de consommation 0-10 m<sup>3</sup> gratuite, et d'un dispositif correctif pour les familles nombreuses, en est l'application directe.

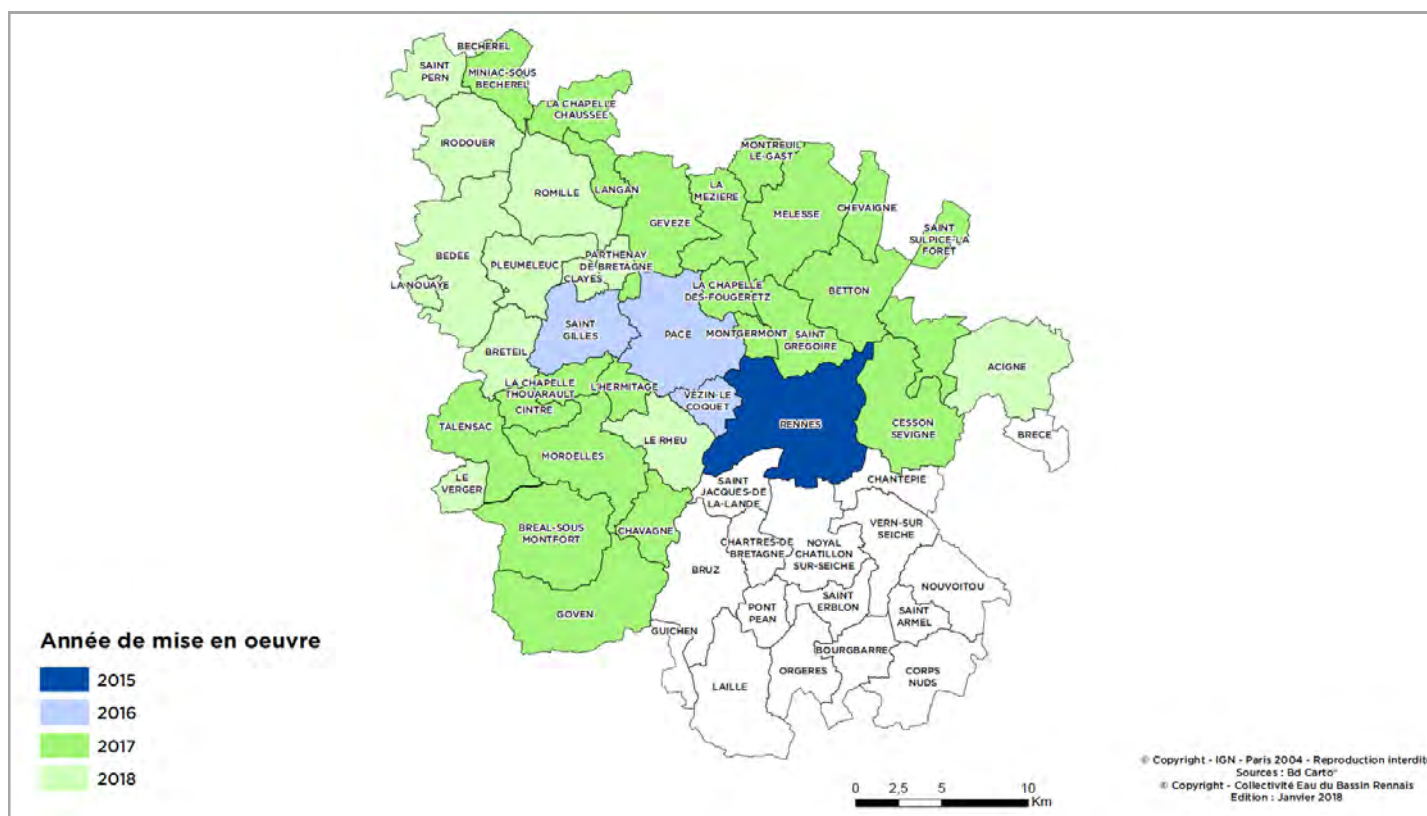
### VII - 3 - 1 – Extension de la structure tarifaire incluant la première tranche de consommation gratuite et le Crédit Eau Famille Nombreuse

La nouvelle structure tarifaire incluant les 10 m<sup>3</sup> gratuits, mise en place en 2015 à Rennes, a été étendue en 2016 à Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public confié à la SPL Eau du Bassin Rennais, puis en 2017 à 24 communes supplémentaires suite à un nouveau contrat passé avec la SAUR et un avenant au contrat VEOLIA Nord de Rennes ainsi qu'un nouveau contrat confié à la SPL à Cesson-Sévigné. Les négociations de contrats de délégation de service public en 2016 et 2017 ont permis d'acter l'extension des nouvelles modalités tarifaires à 12 communes supplémentaires en 2018.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce sont ainsi 40 communes sur les 56 du territoire, représentant 78 % des abonnés, qui bénéficient de la nouvelle tarification.

Mise en œuvre de la tarification progressive et sociale	2015	2016	2017	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
Nombre de communes où s'applique la tarification progressive et sociale	1	4	28	40
Nombre d'abonnés concernés	77 747	89 913	130 643	152 667

## Calendrier d'application de la tarification par catégorie d'usager (10 m<sup>3</sup> gratuits, progressivité...)



**Le Crédit Eau Famille Nombreuse**, attribué à partir du 3<sup>ème</sup> enfant à charge, vise à corriger l'impact de la tarification progressive sur les ménages dont la consommation d'eau est structurellement plus importante du fait de la composition du foyer. Seules les familles abonnées au service y ont accès, les foyers situés dans les collectifs non individualisés n'étant pas concernés par la progressivité du tarif. D'un montant de 30 € par enfant à compter du 3<sup>ème</sup> enfant pour les communes de la Métropole (15 € financés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour l'eau potable et 15 € financés par Rennes Métropole pour l'assainissement), et de 15 € par enfant à compter du 3<sup>ème</sup>, pour les 13 communes membres de la Collectivité en 2017, l'aide est attribuée sur demande et sur justificatifs auprès du distributeur d'eau.

Le dispositif est entré en vigueur sur la ville de Rennes en juillet 2015 puis sur 3 nouvelles communes en 2016 et 24 autres en 2017. Sur ces 24 communes, 408 demandes ont été enregistrées pour la première année du dispositif. À Rennes, le nombre de demandes a peu progressé depuis 2015 (en moyenne 150 dossiers par an) et reste relativement faible en proportion du nombre d'habitants. À noter que 44 % des ménages rennais se situent dans des immeubles collectifs non individualisés et ne sont pas concernés par le dispositif car non impactés par la tarification progressive par tranches.



**Plaquette d'information  
sur le Crédit Eau  
Famille Nombreuse**

Utilisation du Crédit Eau Famille Nombreuse	2015	2016	2017
Nombre de dossiers	108	225	622
Montant accordé (eau et assainissement)	4 980 €	10 800 €	25 875 €
Montant moyen alloué par famille (eau et assainissement)	46 €	48 €	42€

### VII - 3 - 2 - Expérimentation du dispositif Chèque Eau pour les usagers les plus démunis

L'expérimentation Loi Brottes permet également, à la Collectivité et Rennes Métropole, la mise en place d'une aide automatique au paiement de la facture, aux personnes bénéficiaires de la CMU-C, d'un montant annuel de 30 € par bénéficiaire pour les communes de Rennes Métropole (15 € financés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour l'eau potable et 15 € par Rennes Métropole pour l'assainissement) et de 15 € par bénéficiaire pour les 13 communes membres de la Collectivité hors Rennes Métropole.

Plus de 20 000 bénéficiaires sont concernés, représentant plus de 36 000 habitants (bénéficiaires et leurs ayants-droits).

Le long travail avec les organismes gestionnaires pour l'accès aux données individuelles nécessaires à l'attribution de cette aide a permis d'aboutir en janvier 2017 à la signature d'une convention de transmission de données entre la CPAM d'Ille et Vilaine, principale gestionnaire de la CMU-C, la Collectivité Eau du Bassin Rennais, Rennes Métropole et les 3 délégataires eau potable en charge de la facturation. Un processus est en cours pour décliner cette convention avec le Régime Social des Indépendants et la Mutuelle Sociale Agricole.

En 2017, le croisement des listes de bénéficiaires CMU-C avec les fichiers abonnés des 3 délégataires eau potable du territoire a permis de faire bénéficier 5 500 bénéficiaires d'une déduction Chèque Eau sur leur facture d'eau, pour un montant total de près de 165 000 € (eau et assainissement).

Pour toucher directement les bénéficiaires non retrouvés dans les bases abonnés, la Collectivité Eau du Bassin Rennais et Rennes Métropole ont monté un marché public expérimental sur la fabrication et l'édition de Chèques Eau sécurisés au format papier.

En parallèle, les 4 principaux bailleurs sociaux du territoire, gestionnaires de 9 800 logements dépourvus d'abonnement individuel au service de l'eau, ont été rencontrés pour la mise en œuvre de la mesure Chèque Eau. Un groupe de travail a été mis en place pour une procédure de dématérialisation des Chèques Eau pour les occupants des logements sociaux qui permettra une déduction automatique sur les comptes clients des locataires.



Maquette du Chèque Eau au format papier

### VII - 3 - 3 - Bilan des coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau

Les coûts portés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais et les délégataires sont présentés dans le tableau ci-après. Les coûts portés par les autres partenaires de l'expérimentation (CPAM, bailleurs sociaux...) n'ont pas été valorisés.

	2015	2016	2017
<b>Coûts de gestion relatifs au lancement du dispositif expérimental</b>	<b>24 381 €</b>	<b>21 215 €</b>	<b>17 783 €</b>
Montage du dispositif - Mise en place de conventions avec les partenaires concernés	17 481 €	11 105 €	17 783 €
Maîtrise d'œuvre d'ingénierie tarifaire et de conception du dispositif	6 900 €	10 110 €	
<b>Coûts de gestion relatifs au déploiement du dispositif</b>	<b>102 295 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>60 285 €</b>
Elaboration et mise à jour d'une base informatique des bénéficiaires des tarifs expérimentaux - Développement du logiciel facturier	76 144 €	8 000 €	28 014 €
Communication et accompagnement des usagers	26 151 €	17 000 €	32 271 €
<i>dont Gestion des dossiers Crédit Eau Famille Nombreuse</i>	<i>26 151 €</i>	<i>17 000 €</i>	<i>22 441 €</i>
<i>dont Gestion des dossiers Chèques Eau</i>			<i>9 830 €</i>
<b>Coûts de gestion relatifs au suivi de l'expérimentation</b>			
Constitution et réunion d'un comité de pilotage	inclus dans les coûts de personnel pour le montage du dispositif	inclus dans les coûts de personnel pour le montage du dispositif	inclus dans les coûts de personnel pour le montage du dispositif
<b>TOTAL</b>	<b>126 677 €</b>	<b>46 215 €</b>	<b>78 067 €</b>

# VIII- LES ACTIVITES TRANSVERSALES DE LA COLLECTIVITE

## VIII - 1 – La communication

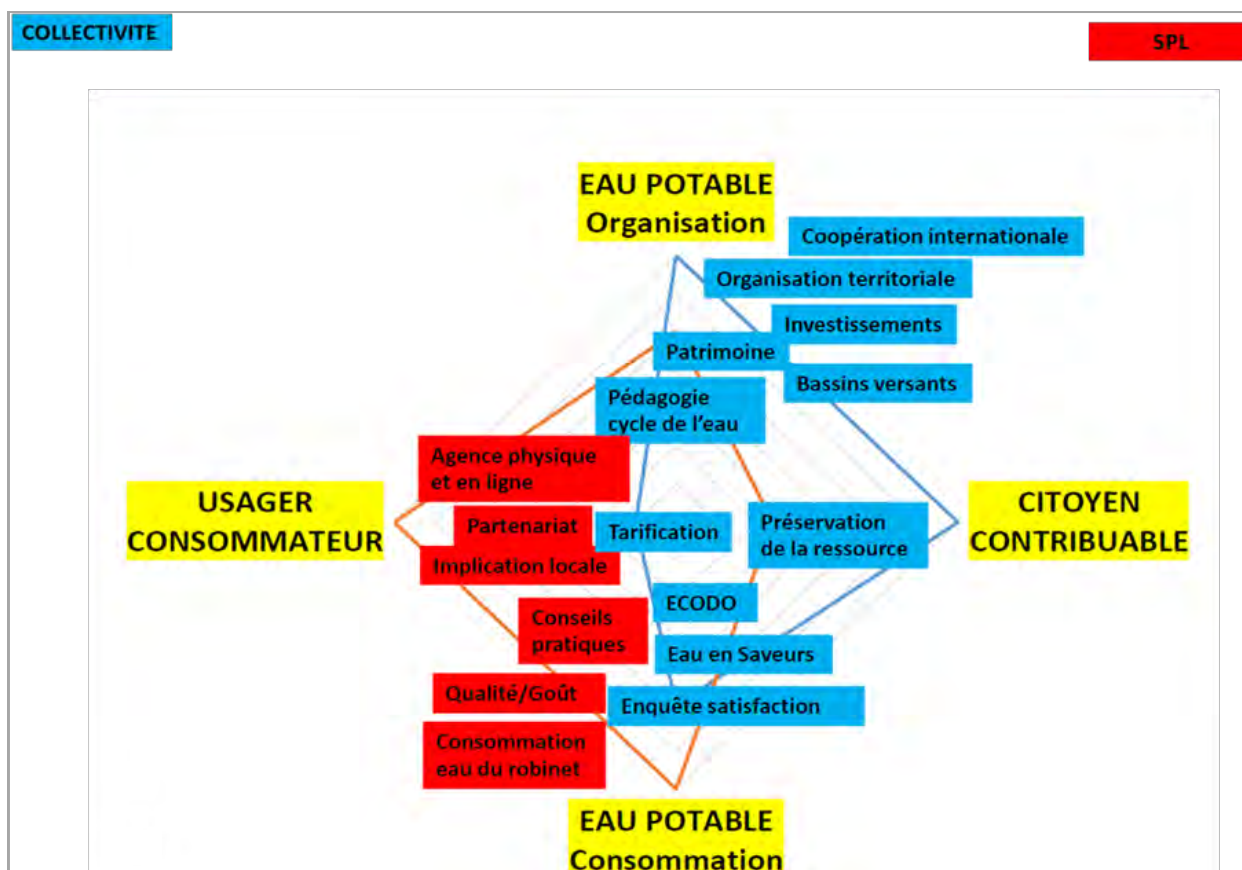
Depuis 2015, La Collectivité et la SPL Eau du Bassin Rennais communiquent à travers une marque et un visuel commun pour améliorer la lisibilité du service pour les usagers.



### VIII - 1 - 1 - Plan de communication d'Eau du Bassin Rennais

L'année 2017 a permis de décliner le plan de communication commun entre les deux entités, conformément à la répartition des cibles et des thématiques. Le logigramme ci-après rappelle cette répartition entre la Collectivité et la SPL:

- La Collectivité Eau du Bassin Rennais (rectangle bleu) s'adresse en priorité au citoyen et au contribuable,
- La SPL eau du Bassin Rennais (rectangle rouge) s'adresse en priorité à l'utilisateur et au consommateur.



La SPL a poursuivi son partenariat avec Tout Rennes Court et Sandballez et a mis à disposition le bar à eau comme support à la promotion de l'eau du robinet sur des manifestations.

### VIII - 1 - 2 - Communication écrite et multimédia



L'Inf'eau n° 15 - janvier 2017

La Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose de deux outils principaux de communication : une lettre d'information et un site internet. La diffusion de l'information est complétée par l'animation d'un compte twitter et la réalisation régulière de points presse.

L'Inf'eau du Bassin Rennais a vocation à s'adresser à un public averti, ou du moins sensibilisé au domaine du service public d'eau potable : élus locaux, militants associatifs, enseignants et étudiants, entreprises, partenaires agricoles ... En 2017, la Collectivité a édité deux numéros de L'Inf'eau du Bassin Rennais.

Le site [www.eaudubassinrennais-collectivite.fr](http://www.eaudubassinrennais-collectivite.fr) a été conçu afin de mettre à disposition du public un maximum de données sur les problématiques de l'eau potable sur le Bassin Rennais. Il est régulièrement actualisé, tant par des flashs d'actualité que par l'insertion de nouveaux documents émis par la Collectivité : délibérations, qualité de l'eau, disponibilité des ressources ... Un compte twitter vient relayer également ces actualités.

En complément, plusieurs points presse ont été organisés en 2017 afin de valoriser les projets menés par la Collectivité et ses partenaires, publics comme privés. La revue de presse 2017 comprend ainsi 94 articles et 14 interviews-reportages TV / radio citant la Collectivité. La sécheresse, Ecodot, la tarification sociale, les travaux à Villejean, la non-conformité ponctuelle "bromates", Terres de sources, tels ont été les dossiers majeurs de communication en 2017. La revue de presse est consultable sur le site internet de la Collectivité, dans la rubrique Espace Doc, et elle est jointe en annexe 2 au présent document.



Extrait du fil Twitter Eau du Bassin Rennais



Interview de Yannick Nadesan lors d'un point presse sur les travaux de renouvellement de canalisation Mordelles - 24 avril 2017

**38 713** visites sur le site internet Eau du Bassin Rennais.

**6 853** visites sur le compte Twitter Eau du Bassin Rennais.

**111** tweets qui ont donné lieu à **100 000** vues

**500** abonnés Twitter en mai 2018

### VIII - 1 - 3 - Participation à des évènements grand public

La Collectivité a participé à 9 évènements grand public :

- 3 conférences dans le cadre de contrat de territoire : à Collinée, Caulnes, et Landujan ;
- 2 conférences co-organisées avec des associations partenaires :
  - Avec la MCE et ACEau : conférence sur les perturbateurs endocriniens et l'eau potable ;
  - Avec l'HAMAP et France Palestine Solidarité : conférence sur l'eau, un enjeu majeur pour la Palestine.
- 4 animations d'ateliers durant des colloques : Eau et Brio, La Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne (FRAB), Coop Ouest, Terres et Mer.



*Conférence sur l'eau potable  
et les perturbateurs endocriniens  
Maison des Associations - Rennes  
16 mai 2017*

### VIII - 1 - 4 - Promotion de l'eau du robinet

Dans le cadre d'une convention passée avec l'association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV), celle-ci a animé 7 bars à eaux en 2017 sur le territoire lors de divers évènementiels.

Cette animation qui a touché au total environ 300 personnes est l'occasion d'informer les consommateurs et d'échanger sur :

- la qualité de l'eau du robinet : eau de qualité, très contrôlée, avec peu d'impact sur l'environnement ;
- la protection de la ressource : traitements coûteux qui pourraient être évités ;
- les bons gestes pour avoir une eau sans goût ni odeur, et éviter de produire des déchets.

### VIII - 1 - 5 - Réalisation des rapports annuels

La Collectivité réalise et diffuse chaque année deux rapports annuels. Ils retracent en toute transparence l'activité du service de l'eau et permettent de mettre à disposition de ses membres et des usagers l'intégralité des données nécessaires à l'évaluation du service.

### 1/ Le rapport d'activité

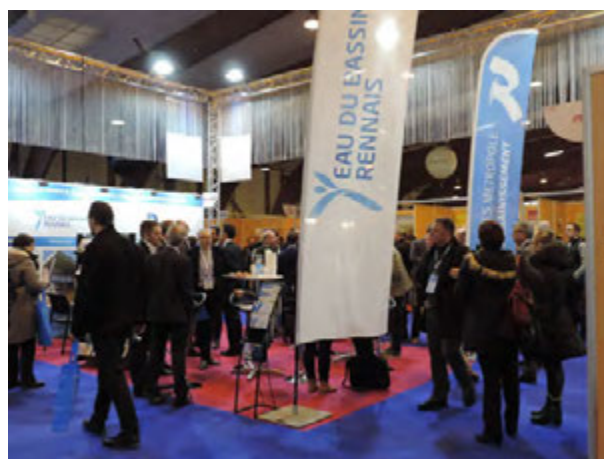
Tous les établissements publics de coopération intercommunale doivent présenter à leurs collectivités membres un rapport sur son fonctionnement et son activité durant l'année (art. L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT). Ce rapport est un outil de démocratisation et de transparence destiné en premier lieu aux élus des collectivités membres (5 communes, Montfort Communauté, la Communauté de Communes de Saint-Méen-Montauban et Rennes Métropole). Il est diffusé également à l'ensemble des communes des 2 communautés de communes et de la métropole rennais, pour information et est disponible sur le site de la Collectivité.

### 2/ Le rapport sur le prix et la qualité de l'eau

Toute collectivité responsable du service d'eau potable doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (art. L2224-1 à 5 du CGCT). C'est un outil de transparence et d'information de l'utilisateur. Il renseigne notamment sur les volumes produits et vendus, la qualité de l'eau, les performances du service et le prix calculé pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>. Depuis 2015, la Collectivité Eau du Bassin Rennais réalise un rapport synthétisant son activité sur l'ensemble de son territoire. Ce présent rapport est consultable dans les 56 mairies du territoire et mis en ligne sur le site de la Collectivité.

## VIII - 1 - 6 - Co-organisation du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est membre du Comité d'Organisation du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau (CGLE). À ce titre, elle participe durant l'année à plusieurs réunions avec la Région et l'Agence de l'Eau afin d'adapter le programme de conférences à l'actualité des services d'eau et d'assainissement. En 2017, elle a tenu un stand au Carrefour des Gestions Locales de l'Eau, au parc exposition de Rennes-St-Jacques, les 25 et 26 janvier, en association avec la SPL Eau du Bassin Rennais, ainsi que Rennes Métropole pour le volet assainissement et eaux pluviales.



*Stand Eau du Bassin Rennais  
Carrefour des Gestions Locales de l'Eau  
Janvier 2017*

La Collectivité y a co-animé 3 ateliers sur les thèmes suivants:

- Eutrophisation : politique d'Eau du Bassin Rennais ;
- Harmonisation du prix de l'eau suite à un transfert de compétences et tarification sociale : l'exemple du Bassin Rennais;
- Les échanges fonciers pour la qualité de l'eau à long terme.

En 2017, le CGLE a rassemblé près de 10 200 visiteurs (+ 2 % en 1 an), ce qui en fait l'un des plus grands salons professionnels sur l'eau en France.



*Animation d'un atelier  
Carrefour des Gestions Locales de l'Eau  
Janvier 2017*



## VIII – 1 – 7 - Participation à des instances extérieures

La Collectivité Eau du Bassin Rennais assiste à des évènements sur l'eau organisés en France, afin de pouvoir évaluer ses pratiques, échanger avec d'autres collectivités et promouvoir ses choix politiques. Elle est notamment membre de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR), de France Eau Publique et du réseau Eau d'IDEAL Connaissances. Le Président de la Collectivité est membre du Conseil d'administration de la FNCCR et le Directeur Général fait partie du Comité de Pilotage du réseau Eau d'IDEAL qui regroupe plus de 10 000 adhérents.

La Collectivité a participé en 2017 à :

- 8 réunions d'échanges organisées entre collectivités locales via les réseaux FNCCR, France Eau Publique, ... ou entre agents de celles-ci (Association des Techniciens des Bassins Versants Bretons - ATBVB) concernant des questions liées à l'eau ;
- 17 réunions de formation ou d'information à destination des agents ou élus d'autres collectivités.

Le pôle Protection des ressources est partie prenante des échanges entre les différentes structures maîtres d'ouvrage de programmes de protection des eaux et des milieux aquatiques de Bretagne dans le cadre de l'ATBVB. Un agent de la Collectivité est Vice-Président de cette association née en 2011.

## VIII – 1 – 8 - Participation de la Collectivité à la formation

Le pôle Protection de la ressource a accueilli de septembre 2015 à août 2017 un apprenti en BTS "Gestion et protection de la nature" sur le diagnostic et l'aménagement des abords de la retenue de Rophémel. Cet apprenti a mis en place les instances de concertation et préparé tous les éléments préalables nécessaires à l'élaboration du plan de gestion des abords de la retenue. Et il a aussi brillamment obtenu son diplôme !

Les agents de la Collectivité interviennent également régulièrement au sein des établissements scolaires ou d'enseignement supérieur. En 2017, ils sont intervenus à 9 reprises. Les agents ont enfin assuré 2 interventions dans le cadre de la formation professionnelle.

## VIII - 2 – La solidarité internationale

La Loi Oudin Santini de février 2005 permet à la Collectivité de développer des actions de solidarité internationale sur l'eau et de financer les opérations qu'elle soutient dans la limite de 1 % de ses produits de vente d'eau, soit 80 000 € au budget 2017.

La politique de solidarité internationale sur l'eau de la Collectivité comprend deux axes :

1. le soutien financier à des actions portées par le secteur associatif local, dans la mesure où celui-ci accepte de se constituer en réseau autour de la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour partager les expériences et les promouvoir auprès des usagers ;
2. une coopération décentralisée avec la commune de Beitunia, en Palestine, visant à l'amélioration de son service d'eau potable.

La Collectivité consacre 0.09 ETP (Emploi Temps Plein) à la gestion des actions de solidarité.

### VIII - 2 – 1 - Soutien aux associations

La Collectivité a défini en 2015 les critères d'éligibilité et d'évaluation des projets déposés par des associations ou des communes de son territoire. Elle est ainsi susceptible de financer des projets correspondant à ses propres compétences à savoir :

- La protection des ressources en eau, à l'exception des projets de collecte des eaux usées et de leur traitement ou de gestion des eaux pluviales, qui relèvent de la compétence assainissement ;
- La création de puits, de barrage, de pompage ou d'adduction visant à alimenter en eau potable les populations, ce qui exclut les projets d'irrigation ;
- La création ou l'amélioration des ouvrages de stockage et de distribution de l'eau potable ;
- Les actions permettant de réduire les pertes en eau ou favorisant les économies d'eau.

Ces projets doivent être portés par des associations locales, dont le siège est situé sur l'une des communes du territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, et réalisés avec un partenaire local étranger. Il n'y a pas d'aire géographique privilégiée.

Le Groupe de Travail Coopération Internationale du 16 mai 2017 a analysé les dossiers reçus, à travers les critères d'évaluation retenus et a proposé les décisions d'attribution détaillées dans le tableau ci-après pour un montant total de 16 800 €. Cette proposition a été approuvée par le Comité de la Collectivité du 19 juin 2017.



*Jeune villageois devant le forage réhabilité de Binguira © Maire de Dankassari*



*intervention au Maroc Forage et réservoir fonctionnant avec un pompage solaire © Association L'Orme*

Association	Descriptif du projet	Budget prévisionnel	Subvention demandée / attribuée par la Collectivité
Association d'Échanges Solidaires Cesson Dankassari	Formation de femmes hygiénistes et de trésoriers des points d'eau dans la commune rurale de Dankassari, Niger – 3ème phase	338 558 € dont 16 000 € de formation AELB : 137 563 € État Nigérien : 184 067 € (acquis) Région Bretagne : 12 128 €	Montant demandé : 4 800 €  Montant attribué : 4 800 €
Association Famille Enfants Loisirs (AFEL) La Chapelle-Chaussée	Lama-Bou - TOGO Réalisation des infrastructures d'accès à l'eau potable : système de captation des eaux équipé d'un dessableur, d'un réseau d'adduction, de 8 citernes et de 21 bornes fontaines	34 570 € dont 22 000 € de travaux AELB : 13 000 € Département 35 : 1 900 € Région Bretagne : 7 500 € La Chapelle-Chaussée : 1 000 € Partenaires sociaux : 2 025 € Autofinancement local : 4 645 €	Montant demandé : 4 500 €  Montant attribué : 4 500 €
Association L'Orme Rennes	Alimentation en eau potable du Douar Ouled Aabid, commune d'El Orjane (Maroc) : puits, pompage solaire, réservoir, canalisations et compteurs individuels.	66 301 € Bordeaux Métropole : 26 000 € (réponse appel à projet – AELB sinon) Département : 4 000 € Partenaires locaux : 24 030 € Ville de Rennes : 2 000 € Organismes sociaux : 2 256 € Autofinancement : 515 €	Montant demandé : 7 500 €  Montant attribué : 7 500 €

## VIII - 2 - 2 - Coopération institutionnelle avec la Ville de Beitunia, Palestine

Située à 3 km à l'ouest de Ramallah et à 14 km au nord de Jérusalem, Beitunia, 40 000 habitants, est la troisième plus grande ville par sa population dans le Gouvernorat de Ramallah. L'eau est gérée en régie par la Ville qui achète l'eau en gros à Jerusalem Water Undertaking, structure intercommunale palestinienne pour l'eau potable regroupant Jérusalem Est, Ramallah et Albirah.

Le réseau est en mauvais état avec des pertes supérieures à 30 %. La Ville fait face à de nombreuses difficultés : pression insuffisante sur certains tronçons, pertes d'eau en réseau importantes ... Les coupures d'eau sont régulières, surtout en été. L'eau est ainsi coupée 48 h durant la semaine, soit 16 h tous les trois jours. La mairie manque de données de base (plans et caractéristiques du réseau) concernant son réseau d'eau, ce qui l'empêche d'intégrer une structure intercommunale.



*La délégation Eau du Bassin Rennais en déplacement à Beitunia (Palestine) Février 2017*

La coopération avec la ville de Beitunia a pour objectif d'améliorer le fonctionnement de son réseau d'eau potable et de réduire les pertes par la réalisation d'un schéma directeur définissant les travaux prioritaires. Elle doit également permettre de former et professionnaliser les agents de la régie de Beitunia à l'exploitation de leurs réseaux, notamment à partir d'échanges avec les services d'Eau du Bassin Rennais.

La commune de Beitunia est accompagnée localement par les ingénieurs de la Palestinian Water Authority (PWA - Ministère de l'Eau). Ce sont eux qui ont rédigé le cahier des charges de l'étude "schéma directeur".

En France, la Collectivité Eau du Bassin Rennais s'appuie sur l'expertise de l'ONG HAMAP en matière de coopération avec la Palestine, en lui confiant un rôle d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. L'ONG HAMAP sera chargée des paiements auprès de la commune de Beitunia, du suivi de l'opération, de l'organisation pratique des missions ainsi que de la réalisation du bilan des actions.

Après la signature en 2015 d'une première convention cadre de partenariat, l'année 2017 a permis d'organiser une mission sur place, conduite par le Président de la Collectivité et de confier à un bureau d'étude implanté localement la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Pour mémoire, la convention est dotée d'une aide de 200 000 €, dont 50 % en provenance de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Dans ce cadre, l'Agence de l'eau a versé 69 233.50 € à la Collectivité qui les a transférés à HAMAP.

La dépense nette concernant la coopération avec Beitunia se monte à 6 947 € en 2017.



*Accueil de la délégation par le Maire de Beitunia (Palestine)  
Février 2017*



*Signature de la convention de partenariat en présence du Ministre de la Palestinian Water Authority Ramallah (Palestine)  
Février 2017*

### VIII - 3 - Le Plan Climat Air Énergie Territorial

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants devaient adopter au plus tard le 31 décembre 2016 un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour les 6 prochaines années. Celui-ci doit engager le territoire dans la transition énergétique et relever les défis de la lutte contre le changement climatique et contre la pollution atmosphérique.

Ce plan d'actions doit porter sur l'ensemble des secteurs d'activités d'un territoire, et non uniquement sur les compétences de l'EPCI. À ce titre, la Collectivité Eau du Bassin Rennais est membre du Comité d'orientation du PCAET de la Métropole rennais et elle a contribué à ce PCAET sous forme d'un plan d'actions relatif à sa compétence "eau potable" : actions envisagées, moyens mis en œuvre, publics concernés, partenariats pressentis et résultats attendus.

Le plan d'actions proposé par la Collectivité est ambitieux mais réaliste puisqu'il s'appuie sur des orientations stratégiques déjà approuvées par le Comité Syndical : Programmation Pluri-annuelle d'Investissement 2017-2021, Programme pluriannuel ECODO, Programme Terres de Sources ...

La déclinaison des actions "eau potable" au travers des axes stratégiques arrêtés par la Métropole, eux-mêmes déclinés en chantiers prioritaires, prouve par contre, s'il en était besoin, l'importance de la prise en compte de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques menées par la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Les quatre projets prioritaires intégrés dans quatre axes du PCAET de Rennes Métropole sont les suivants :

- Axe 3 – Chantier 3 - Réduire les consommations d'énergie et la pollution atmosphérique dans les activités agricoles et process industriels : Mettre en œuvre une gestion patrimoniale du réseau de distribution permettant de maîtriser, voir réduire, les fuites d'eau.
- Axe 3 – Chantier 4 - Contribuer à l'évolution des modes de production, de distribution et de consommation : Mettre en place des actions visant à valoriser les produits des exploitations agricoles situées sur les aires d'alimentation de captage et respectueuses de la ressource en eau, le programme Terres de Sources.
- Axe 4 - Chantier 2 - Promouvoir et accompagner le développement d'installations de production d'énergies renouvelables : Relancer la production hydro-électrique au barrage de Rophémel.
- Axe 5 – Chantier 1 - Préparer le territoire au changement du climat : Mettre en œuvre un programme d'économie d'eau qui doit permettre d'économiser 1 500 000 m<sup>3</sup>/an.

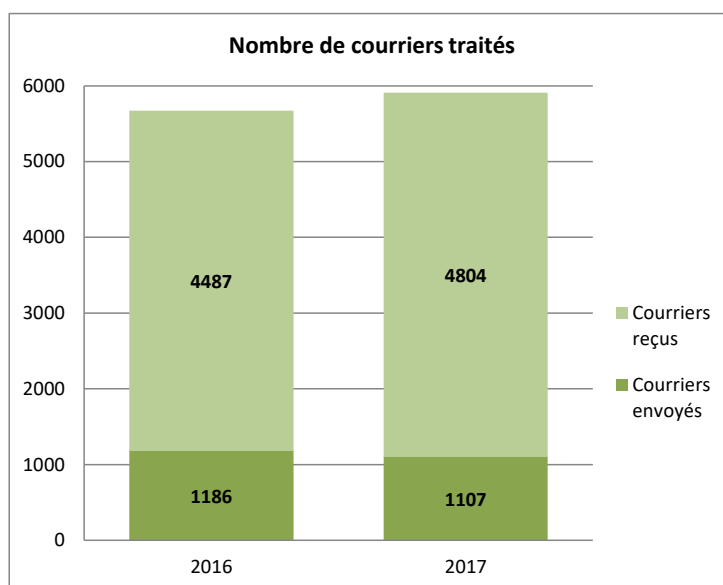
Le budget prévisionnel de ces 4 projets prioritaires sur la période 2017 – 2020 est estimé à plus de 41 millions d'euros. Ce projet pourra être décliné de manière équivalente pour les autres EPCI à fiscalité propre couvrant le territoire du Bassin Rennais.

## IX- LES ACTIVITES SUPPORT DE LA COLLECTIVITE

Appui essentiel à la Direction Générale et aux autres pôles métiers afin de mener à bien les projets de la Collectivité, le pôle Support exerce ses compétences dans les domaines de l'organisation des moyens de la Collectivité, de l'élaboration et du suivi des Systèmes d'Information, de la gestion budgétaire et financière, et de la réalisation d'achats publics.

### IX - 1 - Les moyens de la Collectivité et les Systèmes d'Informations

Le fonctionnement des services nécessite des moyens matériels tels que locaux, mobilier, véhicules (5 véhicules légers, 1 contrat d'auto-partage, 2 abonnements Vélo Star), matériels informatiques (38 ordinateurs, 2 photocopieurs, 2 imprimantes, 1 traceur, 3 vidéo-projecteurs, 2 serveurs), équipements individuels et fournitures. Le pôle support intervient pour l'acquisition, la maintenance et l'entretien de ces matériels. Il gère également des dossiers tels que les prestations de téléphonie ou de maintenance informatique, l'affranchissement du courrier, le nettoyage des locaux, les assurances, les impôts locaux...



L'activité courrier a connu encore cette année un accroissement du volume des courriers reçus : + 7 % par rapport à 2016. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation de l'activité liée aux travaux de distribution et les achats publics associés.

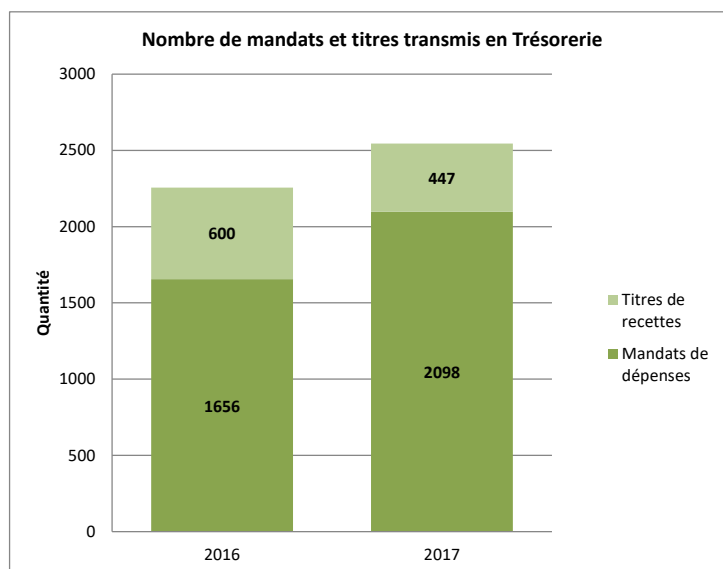
La cellule Informatique-SIG du pôle assure la gestion des Systèmes d'Informations, dont le Système d'Informations Géographiques (SIG). Dans ce cadre, elle œuvre au bon fonctionnement des réseaux informatiques et assure le suivi du parc informatique et des prestataires informatiques (maintenance, hébergement de données...). Par un partenariat étroit avec Rennes Métropole, certains achats sont mutualisés et la Collectivité bénéficie d'un appui technique, notamment sur la sécurisation du système. La cellule Informatique-SIG gère et exploite les bases de données de la Collectivité. En 2017, suite au diagnostic du système informatique réalisé au 2<sup>ème</sup> semestre 2016 qui avait mis en évidence le besoin d'outils de suivi de la qualité et la quantité d'eau, l'outil Observo permettant la saisie des indicateurs de Distribution a été mis en place. Les objectifs de l'outil de suivi de la qualité et de la quantité d'eau ont été redéfinis en 2017 ; la consultation relative à son achat interviendra en 2018.

## IX - 2 – Le suivi des finances et des achats

Outre la préparation du budget, le pôle Support a la charge de son exécution, à savoir le suivi des crédits budgétaires, la validation des factures, l'élaboration de demandes de paiement envers des tiers redevables, le mandatement et l'ordonnancement des dépenses et des recettes puis leur transmission en Trésorerie, les demandes et le suivi des subventions.

La Collectivité a opté pour la dématérialisation totale de sa chaîne comptable : dès l'arrivée du courrier, les factures sont dématérialisées puis, circulent via un parapheur électronique pour validation ; elles sont ensuite intégrées directement dans le logiciel de comptabilité et jointes aux pièces comptables dématérialisées également, et transmises par flux électroniques sécurisés à la Trésorerie. Cette procédure dématérialisée facilite le traitement des factures dans les délais règlementaires et apporte un confort de travail aux agents.

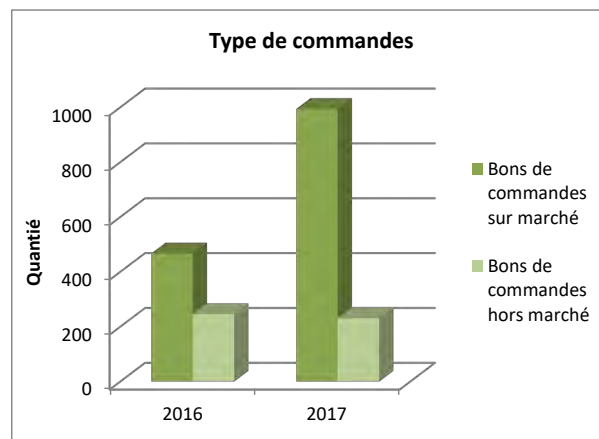
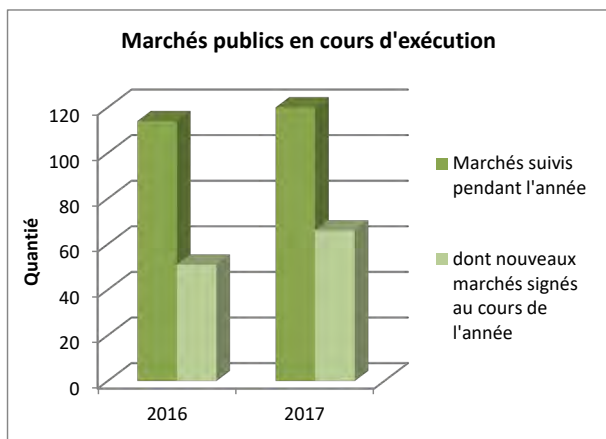
En 2017, le nombre de mandats de dépenses et de titres de recettes transmis en trésorerie a connu un accroissement de +13 % par rapport à 2016, s'expliquant notamment avec le développement des activités de travaux de distribution de la Collectivité. Malgré une augmentation des exigences du comptable en matière de fournitures de pièces justificatives des dépenses, le nombre de rejet de mandats est resté stable (5%) par rapport à l'année précédente, les services ayant adapté leurs pratiques pour satisfaire autant que possible les demandes du comptable.



Par ailleurs, le pôle Support assure la gestion administrative des achats de la Collectivité et veille au respect de la réglementation en matière d'achats publics. Les agents affectés à cette mission accompagnent les pôles techniques dans le choix des procédures, assurent la rédaction des pièces administratives des dossiers de consultation, gèrent les procédures de mise en concurrence, contribuent à l'élaboration des rapports d'analyses des offres et finalisent les dossiers de marchés. Ils suivent l'exécution des achats et contrôlent les décomptes financiers. Ils gèrent également les actes de sous-traitance, les ordres de services, les bons de commandes ou encore la rédaction des avenants éventuels.

En évolution permanente, la réglementation sur les marchés publics fait l'objet d'une veille juridique de l'ensemble des agents affectés aux missions de consultation de marchés. Des réunions internes dédiées à ce thème permettent de capitaliser et partager les savoirs nouvellement acquis.

En 2017, la Collectivité a signé 66 nouveaux marchés (51 en 2016). Le nombre de bons de commandes sur marchés publics, dans le cadre d'accords-cadres, est en forte augmentation (+113 %) alors que dans le même temps, le volume de commandes hors marché (commandes sur devis simple) est légèrement en baisse. Ces chiffres très satisfaisants montrent que l'augmentation de l'activité de la Collectivité a été bien intégrée à la procédure d'achats publics menée par la Collectivité dans un objectif d'anticipation, de regroupement des besoins et de fiabilité juridique.



Ainsi, les opérations de pose de canalisations de distribution d'eau potable font l'objet d'accords-cadres multi-attributaires, tant en travaux qu'en maîtrise d'œuvre, permettant d'assurer un cadre réglementaire et technique tout en apportant de la souplesse dans la programmation des travaux s'y rapportant.

Les démarches de mutualisation des achats entre les pôles de la Collectivité permettent d'optimiser les procédures de consultation, favorisant les économies d'échelle. Ainsi, plusieurs accords-cadres à bons de commandes transversaux existent sur des prestations de levées topographiques, de coordination sécurité-santé, de contrôle technique et d'expertise foncière.

Des groupements de commande ont également été mis en place pour mutualiser certains achats avec Rennes Métropole (Achat de chèques Eau, ...) ou avec la SPL Eau du Bassin Rennais (diagnostics amiante-plomb, ...).

La Collectivité utilise aussi à l'occasion les centrales d'achat, telles que l'UGAP ou REGATE, la centrale d'achat initiée par Rennes Métropole, pour l'acquisition de certains biens (petit mobilier, informatique, véhicule...).







### *Zoom sur ... la qualité sociale dans les achats publics*

Depuis 2012, la Collectivité Eau du Bassin Rennais est cosignataire de la charte commune d'activation et d'accompagnement des clauses sociales dans les marchés publics sur le bassin d'emploi de Rennes, dont l'objectif est de promouvoir les clauses sociales dans les achats publics et de faire de l'insertion une porte d'entrée vers l'emploi durable. Dans le cadre de cette charte, la Collectivité s'est engagée à étudier pour l'ensemble de ses marchés de travaux et services, la pertinence de mise en place de clauses sociales et d'aboutir, sur les marchés pertinents, à un total de 5 % des heures de travail effectuées par des publics prioritaires. De plus, la Collectivité soutient financièrement, à hauteur de 2 000 € par an, la cellule "Atouts Clauses" qui accompagne les maîtres d'ouvrage dans la détermination des marchés pertinents et dans la mise en œuvre des clauses.

Exemples de travaux et prestations de la Collectivité intégrant le volet Insertion sociale :

- Entretien des périmètres de protection de captages ;
- Nettoyage des locaux ;
- Maitrise d'œuvre sur les travaux de canalisation de distribution ;
- Travaux de canalisation d'eau potable de distribution ;
- Travaux de restructuration de l'usine de Villejean.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais a signé, en février 2017, une charte de lutte contre le travail détaché frauduleux, initiée par Rennes Métropole. La Collectivité s'y engage notamment à inclure des dispositions dans ses dossiers de consultation de travaux (fourniture par les candidats de déclarations d'intention de recourir au travail détaché, précisions dans les documents du marchés des jours d'ouverture des chantiers...) ainsi qu'à mettre en place des actions de contrôle en phase d'exécution des travaux.

## X- LES FINANCES 2017

### X - 1 - Le compte administratif 2017 : la présentation officielle

Le compte administratif 2017 a été soumis au Comité lors de sa séance du 15 février 2018. Le document officiel est élaboré selon la maquette fixée par le Ministère de Finances. Les tableaux suivants en présentent la synthèse :

#### La section de fonctionnement

	Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts 2017	Mandats émis	Charges rattachées	Total consommé 2017
011	charges générales	2 669 070,00 €	1 351 284,12 €	83 065,64 €	1 434 349,76 €
012	personnel	1 961 500,00 €	1 844 652,91 €		1 844 652,91 €
014	atténuation de produits				- €
65	autres charges courantes	560 300,00 €	82 357,50 €		82 357,50 €
66	intérêts emprunt	754 565,29 €	475 559,18 €	256 322,40 €	731 881,58 €
67	charges exceptionnelles	4 301 214,58 €	2 650 457,32 €	1 023 967,02 €	3 674 424,34 €
022	dépenses imprévues	500 000,00 €			
023	virement à la section d'investissement	27 595 268,58 €			
042	opérations d'ordre entre sections	2 138 114,08 €	2 137 543,44 €		2 137 543,44 €
	<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>40 480 032,53 €</b>	<b>8 541 854,47 €</b>	<b>1 363 355,06 €</b>	<b>9 905 209,53 €</b>

	Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts 2017	Titres émis	Produits rattachés	Total consommé 2017
70	vente de produits, prestations de service	11 437 696,33 €	5 855 995,25 €	5 032 568,94 €	10 888 564,19 €
013	atténuation de charges	67 500,00 €	88 047,17 €		88 047,17 €
74	subventions d'exploitation	1 891 119,18 €	1 158 447,44 €	231 012,35 €	1 389 459,79 €
75	autres pdts gestion courante	2 935 000,00 €		2 562 316,00 €	2 562 316,00 €
76	produits financiers	165 000,00 €			- €
77	produits exceptionnels	1 326 295,90 €	1 207 778,49 €		1 207 778,49 €
77	surtaxe SMG	3 552 000,00 €	3 317 710,69 €		3 317 710,69 €
042	amortist subventions	348 819,01 €	348 819,01 €		348 819,01 €
	<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>21 723 430,42 €</b>	<b>11 976 798,05 €</b>	<b>7 825 897,29 €</b>	<b>19 802 695,34 €</b>

<b>Résultat Fonctionnement de l'exercice 2017</b>	<b>9 897 485,81 €</b>
Excédent Fonctionnement reporté 2016	18 756 602,11 €
<b>Résultat cumulé Fonctionnement 2017</b>	<b>28 654 087,92 €</b>

La section d'investissement

	Dépenses Investissement	Crédits ouverts 2017	Mandats émis	Reste à réaliser	Total consommé 2017
20	études et licences	40 000,00 €	4 132,62 €		4 132,62 €
21	foncier, informatique, mobilier	548 867,10 €	136 696,98 €	34 203,76 €	170 900,74 €
23	travaux	36 253 275,22 €	12 076 916,80 €	6 630 881,62 €	18 707 798,42 €
10	dotations				- €
16	rembours capital emprunt	2 535 609,54 €	2 524 435,95 €		2 524 435,95 €
27	autres immobilisations financières				- €
020	dépenses imprévues	1 000 000,00 €			
040	amortist subv	348 819,01 €	348 819,01 €		348 819,01 €
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>40 726 570,87 €</b>	<b>15 091 001,36 €</b>	<b>6 665 085,38 €</b>	<b>21 756 086,74 €</b>

	Recettes Investissement	Crédits ouverts 2017	Titres émis	Reste à réaliser	Total consommé 2017
13	subventions investt	7 693 329,54 €	2 361 860,94 €	1 002 862,87 €	3 364 723,81 €
16	emprunts	734 000,00 €	734 000,00 €		734 000,00 €
23	atténuation dépenses travaux	827 080,00 €	157 049,61 €		157 049,61 €
27	immobilisations financière	407 929,84 €	407 929,84 €		407 929,84 €
021	autofinanct par Fct	27 595 268,58 €			
040	opérations d'ordre entre sections	2 138 114,08 €	2 137 543,44 €		2 137 543,44 €
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>39 395 722,04 €</b>	<b>5 798 383,83 €</b>	<b>1 002 862,87 €</b>	<b>6 801 246,70 €</b>

<b>Résultat Investissement de l'exercice 2017</b>	-	<b>9 292 617,53 €</b>
Excédent Investissement reporté 2016		1 330 848,83 €
Restes à réaliser à reporter en 2018	-	5 662 222,51 €
<b>Résultat Investissement cumulé 2017</b>	-	<b>13 623 991,21 €</b>

Le résultat comptable 2017 après intégration des restes à réaliser

	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Dépenses</b>	9 905 209,53 €	21 756 086,74 €	31 661 296,27 €
<b>Recettes</b>	38 559 297,45 €	8 132 095,53 €	46 691 392,98 €
<b>Résultat</b>	<b>28 654 087,92 €</b>	<b>- 13 623 991,21 €</b>	<b>15 030 096,71 €</b>

Le résultat très excédentaire s'explique par plusieurs phénomènes cumulés. L'excédent initial du SMPBR a été gonflé par les excédents des communes et syndicats intercommunaux antérieurement compétents en distribution d'eau potable transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2015. D'un montant de 19,6 millions d'euros fin 2016, l'excédent est de 15 millions d'euros fin 2017 ; il a donc été en partie utilisé pour financer les investissements faits en 2017.

Par ailleurs, la prospective budgétaire pluriannuelle réalisée en fin d'année 2017, intégrant les besoins futurs d'investissement sur les infrastructures de la Collectivité a montré qu'à échéance 2021, cet excédent sera consommé. La Collectivité aura des arbitrages à faire pour garantir un équilibre durable de son budget au-delà de cette échéance.

## X - 2 - Le compte administratif 2017 : la présentation par mission politique

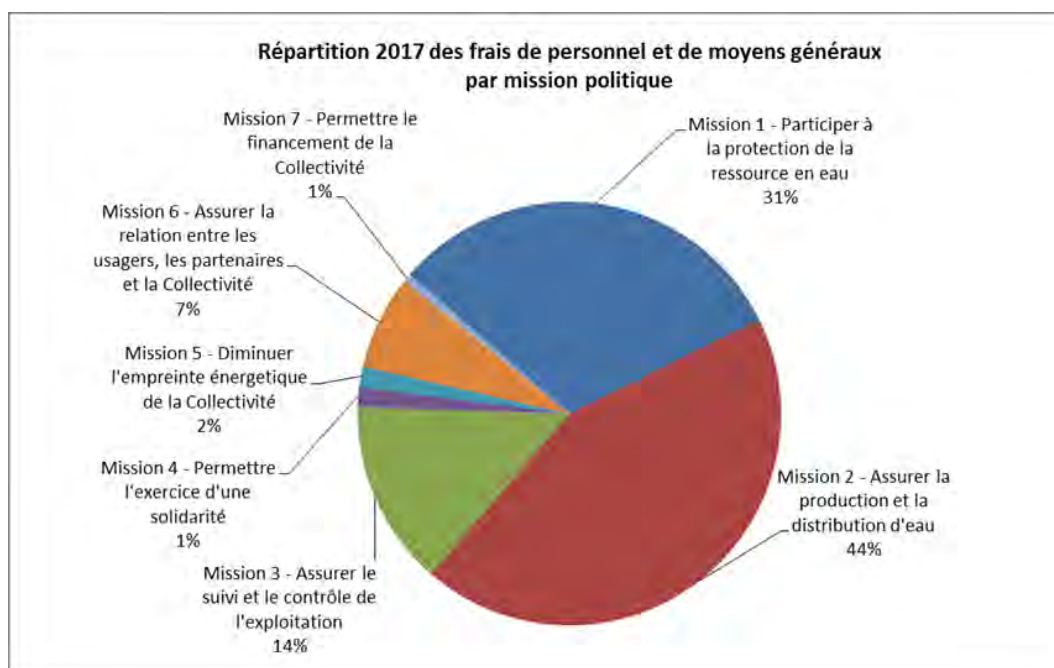
Pour faciliter la compréhension du document comptable qu'est le compte administratif (CA), une présentation politique de ce CA est proposée chaque année. Elle permet de répartir les dépenses et les recettes au sein des sept missions que s'est fixée la Collectivité Eau du Bassin Rennais :

- Assurer la protection des ressources,
- Assurer la production et la distribution de l'eau potable,
- Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation,
- Permettre l'exercice d'une solidarité,
- Diminuer l'empreinte énergétique de la Collectivité,
- Assurer la relation avec les usagers et les partenaires,
- Permettre le financement de la Collectivité.

Chaque mission est elle-même détaillée en programme. Le document intègre une partie rédigée permettant de mieux comprendre les réalisations de la Collectivité, les raisons de l'exécution, ou non, des prévisions budgétaires, et comporte des indicateurs pluri-annuels mesurant l'efficacité des actions menées.

### X- 2 - 1 - Répartition des frais de personnel et de moyens généraux

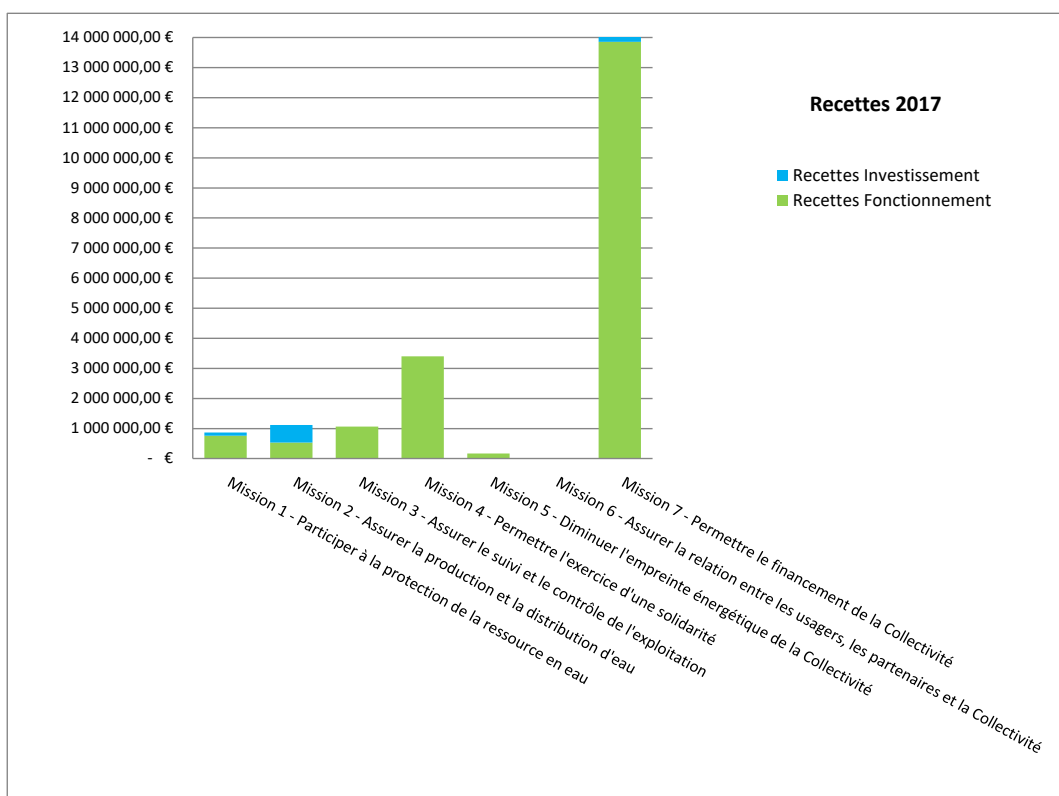
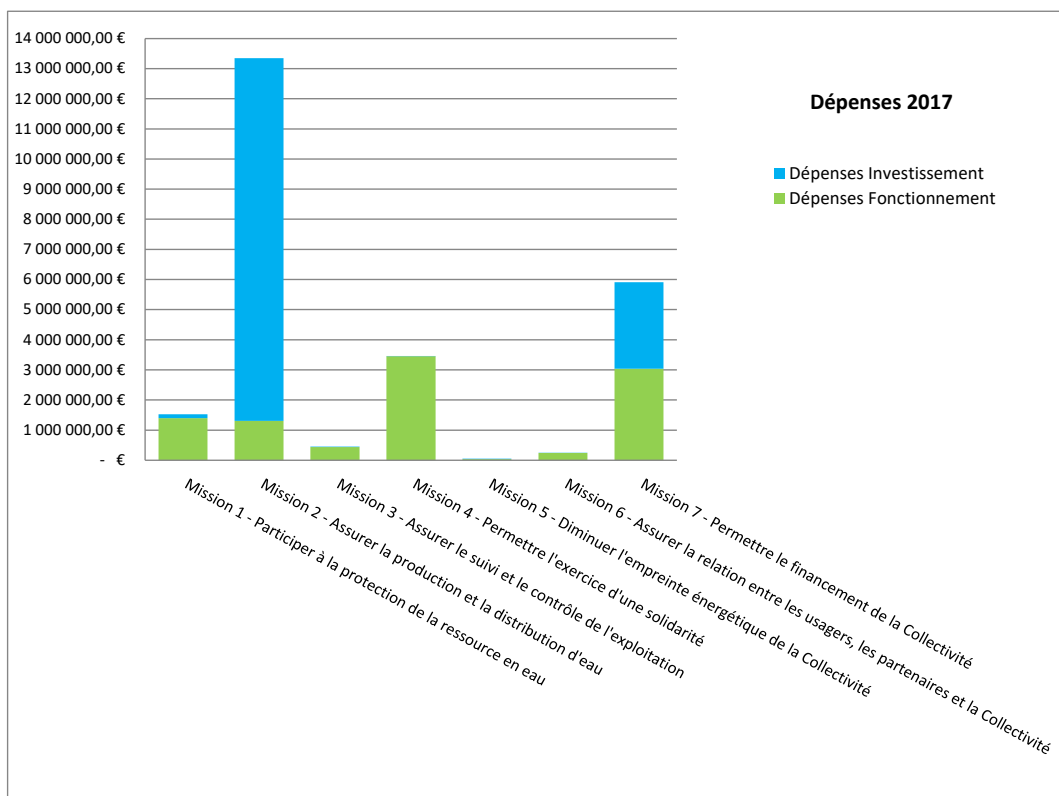
Les frais de personnel et de moyens généraux (mission 0) ont été répartis au sein des 7 missions par application du pourcentage de temps passé durant l'année 2017 par les agents de la Collectivité Eau du Bassin Rennais sur ces missions. Ce pourcentage est issu du suivi analytique du temps passé, par quart de journée, réalisé par chaque agent de la Collectivité tout au long de l'année.



Pour l'année 2017, on constate que 58 % des moyens humains sont consacrés à la production et la distribution de l'eau (Missions 2) ainsi que l'exploitation des services qui y sont liés (Mission 3). Un tiers de moyens humains est consacré à la protection des ressources (Mission 1).

## X - 2 - 2 - Répartition des autres dépenses d'investissement et de fonctionnement

### 1/ Présentation synthétique du Compte administratif 2017 par mission (hors restes à réaliser)



Hormis les dépenses liées à l'exercice de la solidarité (principalement le reversement de la surtaxe du SMG 35) (Mission 4), les dépenses d'exploitation sont réparties essentiellement sur le financement de la Collectivité (intérêts de la dette) (Mission 7), la protection de la ressource (Mission 1) et le programme ECODO (Mission 2).

Les dépenses d'investissement se concentrent sur le financement de la Collectivité (remboursement du capital des emprunts) (Mission 7) et la mission de production et de distribution (Mission 2).

Les principales recettes de la Collectivité sont issues de la part Collectivité du prix de l'eau et du remboursement par le SMG des annuités d'emprunts liés au schéma départemental d'alimentation en eau (Mission 7), hormis les recettes liées à l'exercice de la solidarité (surtaxe du SMG 35).

## 2/ Taux de réalisation par mission hors frais de personnel et moyens généraux

### Section de fonctionnement

Missions	Fonctionnement					
	Budget 2017		CA 2017			
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Exécution	Recettes	Exécution
Mission 1 - Participer à la protection de la ressource en eau	1 264 500 €	988 060 €	657 958 €	52%	731 621 €	74%
Mission 2 - Assurer la production et la distribution d'eau	1 083 656 €	1 391 281 €	268 138 €	25%	491 070 €	35%
Mission 3 - Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation	137 500 €	1 108 662 €	98 255 €	71%	1 051 269 €	95%
Mission 4 - Permettre l'exercice d'une solidarité	4 151 233 €	3 846 233 €	3 419 927 €	82%	3 398 744 €	88%
Mission 5 - Diminuer l'empreinte énergétique de la Collectivité	25 €	160 000 €			170 408 €	107%
Mission 6 - Assurer la relation entre les usagers, les partenaires et la Collectivité	171 760 €		68 518 €	40%	7 728 €	non calculable
<b>TOTAL 2017 (hors mission 7)</b>	<b>6 808 674 €</b>	<b>7 494 236 €</b>	<b>4 512 796 €</b>	<b>66%</b>	<b>5 850 840 €</b>	<b>78%</b>

En fonctionnement (hors la mission 7 correspondant au financement et aux opérations d'ordre de la Collectivité), le taux global de réalisation est de 66 % en dépenses et de 78 % en recettes. On peut retenir les éléments suivants vis-à-vis des dépenses, mission par mission :

- Mission 1 : Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 52 %. Il y a toujours une sous-réalisation des programmes par rapport aux prévisionnels étant donné l'incertitude de la mobilisation des acteurs de terrain. Par ailleurs l'encaissement des subventions est en décalage par rapport à celui des dépenses.
- Mission 2 : Le faible taux de réalisation, 25 %, s'explique principalement par une sous-consommation des crédits liés au programme ECODO, et notamment celle du fonds ECODO. À cela s'ajoute le fait que les études sur les barages n'ont été lancées qu'en fin 2017.
- Mission 3 : l'exécution est réalisée à hauteur de 71 %.
- Mission 4 : le taux de 82 % reflète une bonne exécution des dépenses de coopération internationale et du reversement de la surtaxe au SMG 35.
- Mission 5 : sans objet.
- Mission 6 : certaines actions de communication ont été repoussées à 2018, d'où un taux d'exécution limité à 40 %.

Section d'investissement

Missions	Investissement					
	Budget 2017		CA 2017			
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Exécution	Recettes	Exécution
Mission 1 - Participer à la protection de la ressource en eau	1 313 524 €	426 632 €	76 882 €	6%	106 970 €	25%
Mission 2 - Assurer la production et la distribution d'eau	18 868 756 €	5 449 857 €	11 978 359 €	63%	583 379 €	11%
Mission 3 - Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation						
Mission 4 - Permettre l'exercice d'une solidarité						
Mission 5 - Diminuer l'empreinte énergétique de la Collectivité	1 043 600 €		10 659 €	1%		
Mission 6 - Assurer la relation entre les usagers, les partenaires et la Collectivité						
<b>TOTAL 2017 (hors mission 7)</b>	<b>21 225 880 €</b>	<b>5 876 489 €</b>	<b>12 065 900 €</b>	<b>57%</b>	<b>690 349 €</b>	<b>12%</b>

En investissement, le taux de réalisation 2017 (hors la mission 7 correspondant au financement et aux opérations d'ordre de la Collectivité) hors Restes A Réaliser (RAR: reports sur 2018) est de 57 % ; il est de 88 % en comptabilisant les RAR, c'est-à-dire les engagements comptables pris mais non encore suivis de facturation. On peut retenir, sur le plan des dépenses, mission par mission :

- Mission 1 : le taux d'exécution est très faible du fait d'un retard sur l'indemnisation des propriétaires et exploitants situés sur les périmètres de Pavais-Fénicat-Marionnais et d'un nombre limité d'opérations d'acquisitions foncières en 2017.
- Mission 2 : le taux d'exécution est de 63 % hors RAR. Ce taux a beaucoup progressé en 2017 (pour mémoire il était de 24 % en 2016). Il traduit la capacité de la Collectivité à mettre en œuvre les projets inscrits à sa programmation pluriannuelle d'investissement.
  - Mission 2 en production : les travaux sur l'usine de Villejean ont bien avancé ; ceux sur les interconnexions ont connu des aléas importants qui en ont ralenti la réalisation. Les travaux sur barrages ont été décalés sur 2018. La réfection des réservoirs s'est limitée à celui de Champ-Fleury à Bruz.
  - Mission 2 en distribution : le pôle distribution a fortement amélioré son taux d'exécution notamment dans l'accompagnement du développement du territoire, mais aussi dans les travaux de renouvellement et ceux liés aux économies d'eau.
- Missions 3 et 4 : sans objet.
- Mission 5 : les travaux complexes et atypiques de modernisation de la centrale hydroélectrique de Rophémel n'ont pu démarrer que fin 2017, ce qui explique le faible taux de réalisation en 2017.
- Mission 6 : sans objet.

### 3/ Présentation détaillée du compte administratif 2017 par programme et mission (hors restes à réaliser)

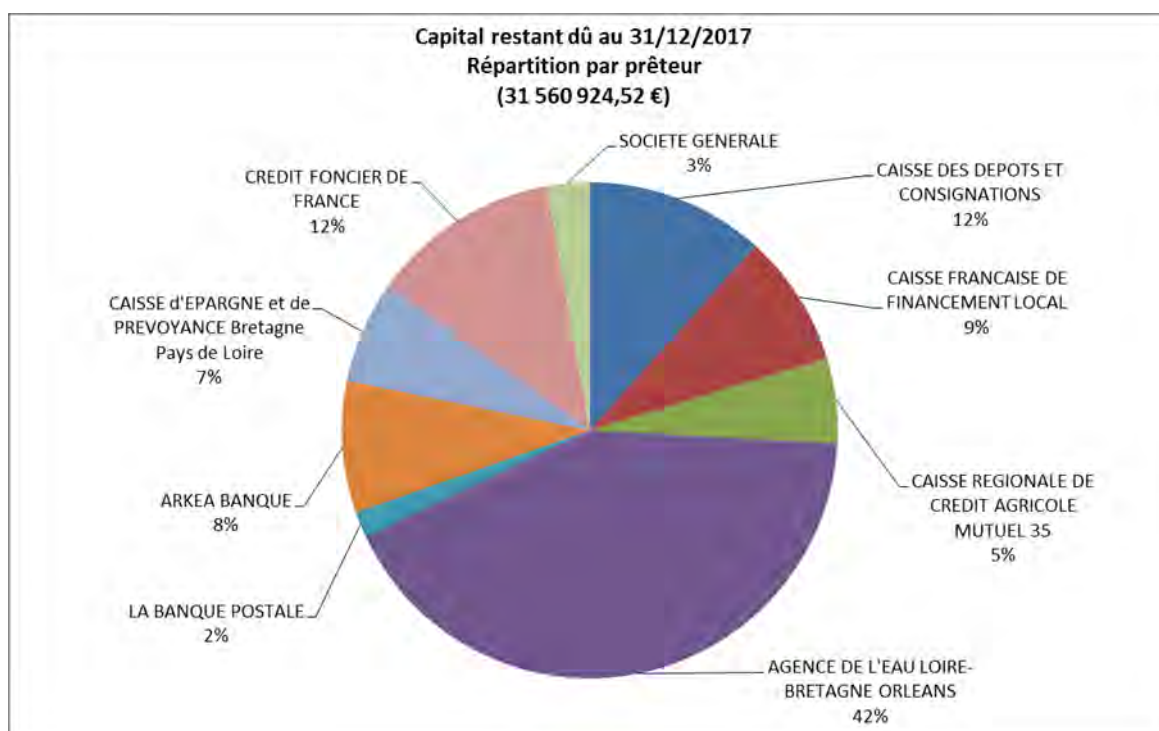
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Mission 1 - Participer à la protection de la ressource en eau</b>	<b>1 398 843,99 €</b>	<b>760 652,03 €</b>	<b>124 328,15 €</b>	<b>106 970,11 €</b>
Mission 1.0 - Personnel et logistique	740 885,39 €	29 030,71 €	47 445,95 €	- €
Mission 1.1 - Protéger les eaux des Drains du Coglais	38 876,13 €	102 368,48 €		
Mission 1.2 - Protéger les eaux du Haut-Couesnon	102 631,48 €	161 424,41 €		
Mission 1.3 - Protéger les eaux de la Haute-Rance	40 521,01 €	126 380,35 €		
Mission 1.4 - Protéger les eaux de Chêze-Canut	48 481,71 €	140 402,39 €		
Mission 1.5 - Protéger les eaux sur le bassin versant du Meu				
Mission 1.6 - Participer aux Sdage et aux Sages	50 568,17 €			
Mission 1.7 - Instaurer et suivre les périmètres de protection captages	261 490,57 €	40 283,80 €	70 879,14 €	106 970,11 €
Mission 1.8 - Mettre en oeuvre une politique foncière sur les bassins versants		2 073,30 €	6 003,06 €	
Mission 1.9 - Mettre en place des actions d'exemplarités et des projets innovants	115 389,53 €	158 688,59 €		
Mission 1.10 - Protéger les eaux sur le bassin versant de la Seiche				
<b>Mission 2 - Assurer la production et la distribution d'eau</b>	<b>1 305 235,48 €</b>	<b>531 707,45 €</b>	<b>12 044 774,77 €</b>	<b>583 378,99 €</b>
Mission 2.0 - Personnel et logistique	1 037 097,26 €	40 637,41 €	66 415,21 €	- €
Mission 2.1 - Renforcer et améliorer les usines de production d'eau potable			4 280 640,50 €	238 437,45 €
Mission 2.2 - Assurer le suivi, la surveillance et l'entretien des barrages	40 591,66 €			
Mission 2.3 - Transporter l'eau par adductions du lieu de production au lieu de consommation	1 449,33 €	30 000,00 €	738 659,14 €	69 299,00 €
Mission 2.4 - Mettre en place et améliorer les ouvrages de stockage	7 971,54 €	94 215,94 €	208 215,23 €	
Mission 2.5 - Pérenniser le patrimoine de distribution d'eau potable de la collectivité	33 688,01 €	71 572,51 €	5 069 004,09 €	23 042,16 €
Mission 2.6 - Accompagner le développement du territoire		183 632,14 €	923 670,18 €	
Mission 2.7 - Réaliser des actions en faveur des économies d'eau	184 437,68 €	111 649,45 €	758 170,42 €	252 600,38 €
<b>Mission 3 - Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation</b>	<b>433 598,70 €</b>	<b>1 064 409,29 €</b>	<b>21 475,21 €</b>	<b>- €</b>
Mission 3.0 - Personnel et logistique	335 343,13 €	13 140,02 €	21 475,21 €	- €
Mission 3.1 - Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation du service de production		131 051,40 €		
Mission 3.2 - Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation du service de distribution	98 255,57 €	844 735,71 €		
Mission 3.3 - Assister les collectivités pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie		75 482,16 €		
<b>Mission 4 - Permettre l'exercice d'une solidarité</b>	<b>3 456 449,71 €</b>	<b>3 400 175,55 €</b>	<b>2 338,88 €</b>	<b>- €</b>
Mission 4.0 - Personnel et logistique	36 522,52 €	1 431,09 €	2 338,88 €	- €
Mission 4.1 - Participer à la coopération internationale dans le domaine de l'eau	93 181,23 €	81 033,50 €		
Mission 4.2 - Mettre en oeuvre une tarification harmonisée, progressive et sociale de l'eau	9 035,00 €			
Mission 4.3 - Etre partie prenante du SMG 35 (surtaxe)	3 317 710,96 €	3 317 710,96 €		
Mission 4.4 - Participer à des actions de formation				
<b>Mission 5 - Diminuer l'empreinte énergétique de la Collectivité</b>	<b>36 996,84 €</b>	<b>171 858,02 €</b>	<b>13 028,27 €</b>	<b>- €</b>
Mission 5.0 - Personnel et logistique	36 996,84 €	1 449,68 €	2 369,26 €	- €
Mission 5.1 - Améliorer la gestion des ressources par la modélisation du système production				
Mission 5.2 - Développer la production hydroélectrique			10 659,01 €	
Mission 5.3 - Développer la production d'énergie solaire		170 408,34 €		
Mission 5.4 - Inciter au développement d'autres projets de production d'énergie durable				
<b>Mission 6 - Assurer la relation entre les usagers, les partenaires et la Collectivité</b>	<b>238 562,06 €</b>	<b>14 391,24 €</b>	<b>10 889,48 €</b>	<b>- €</b>
Mission 6.0 - Personnel et logistique	170 043,16 €	6 662,94 €	10 889,48 €	- €
Mission 6.1 - Communiquer vers les partenaires	29 266,87 €			
Mission 6.2 - Répondre aux interrogations des usagers et communiquer vers eux	609,00 €			
Mission 6.3 - Participer à des manifestations (CGLE...)	14 023,39 €			
Mission 6.4 - Echanger entre collectivités (FNCCR, AMF...)	19 295,00 €	7 728,30 €		
Mission 6.5 - Elaborer les rapports annuels	5 324,64 €			
Mission 6.6 - Faire participer les usagers (CCSPL)				
<b>Mission 7 - Permettre le financement de la Collectivité</b>	<b>3 035 522,75 €</b>	<b>13 859 501,76 €</b>	<b>2 874 196,59 €</b>	<b>5 108 034,73 €</b>
Mission 7.0 - Personnel et logistique	14 703,87 €	576,15 €	941,63 €	- €
Mission 7.1 - Surtaxe de la Collectivité	135 204,24 €	10 438 492,24 €		
Mission 7.2 - Autres financements de la Collectivité (reports, emprunts, TVA)	748 316,64 €	3 071 614,36 €	2 524 435,95 €	2 970 736,73 €
Mission 7.3 - Opérations d'ordre	2 137 298,00 €	348 819,01 €	348 819,01 €	2 137 298,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 905 209,53 €</b>	<b>19 802 695,34 €</b>	<b>15 091 031,36 €</b>	<b>5 798 383,83 €</b>



## X - 3 - Zoom sur la dette

Le montant total de capital d'emprunt restant à rembourser par la Collectivité au 31 décembre 2017 est de 31,5 millions d'euros. 73 % du capital d'emprunt restant dû ont été contractés au titre des investissements de production réalisés dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau. À ce titre, ils seront remboursés à la Collectivité par le SMG 35 au rythme du paiement des annuités d'emprunts, intérêts compris. La dette de la Collectivité à rembourser par ses propres ressources n'est donc que de 8,5 millions d'euros.

La dette de la Collectivité est bien répartie entre différents prêteurs publics et privés et présente une diversité de type de taux correcte.



La durée d'extinction de la dette totale de la Collectivité (Indicateur de performance P153.2) est de 2,7 ans. Elle correspond à la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. Il est estimé qu'une durée d'extinction de la dette devient problématique au-delà de 11 ou 12 ans ; la dette de la Collectivité est loin de ce seuil critique.

Encours total de la dette 2017 = 31 560 924,52 €

Épargne brute 2017 (recettes réelles – dépenses réelles) = 19 453 876,33 – 7 767 666,09 = 11 686 210,24 €

## X - 4 - Subventions versées aux associations, collectivités ou autres tiers

Hors aide liée à la coopération internationale (cf. chapitre VIII-2), la Collectivité Eau du Bassin Rennais a attribué des subventions de fonctionnement à des associations, des collectivités ou des tiers menant des actions complémentaires à celle de la Collectivité en matière de protection et d'économie d'eau, ou d'action sociale pour ses salariés, pour un montant total de 73 924,24 €. Le tableau qui suit détaille les différentes subventions accordées.

Tiers	Objet de la subvention	Montant
OPHLM NEOTOA	INDIVIDUALISATION - Groupe 22 Villejean - 648 logements - 12 bureaux - RENNES	20 804,33 €
DROUIN - Christian	INDIVIDUALISATION - 140, rue Ginguéné - RENNES	922,23 €
COMMUNE DE VEZIN LE COQUET	SUBVENTION ECODO - Renovation du vestiaire de l'Armor	1 894,16 €
Association REEPF	Caravane main verte	4 805,00 €
Association REEPF	Sensibilisation des scolaires à la protection de l'eau	6 500,00 €
Association MCE	9ème programme : Eau et pesticides effets sur la santé et l'environnement	16 500,00 €
Association Eau & Rivières de Bretagne	Subvention au titre de 2016	5 000,00 €
Association C L C V	Subvention pour la promotion de l'eau du robinet à travers Bar à eau	1 200,00 €
ARCHIPEL HABITAT	INDIVIDUALISATION - 3/11 rue du Gast - RENNES	5 157,95 €
AGROBIO 35	Défi familles 3	4 000,00 €
CASDEC	Subvention de fonctionnement 2017	6 510,57 €
	<b>TOTAL</b>	<b>73 294,24 €</b>

Les subventions sont accordées suite à une demande de la structure concernée et dans le cadre d'une convention décrivant l'engagement réciproque des deux parties.

Un rapport de la structure est toujours exigé en fin d'action ou en fin d'exercice budgétaire afin que la Collectivité soit en capacité de contrôler que les engagements ont bien été respectés.

## X – 5 – Programme pluriannuel d'investissement

En janvier 2017, parallèlement à son débat d'orientations budgétaires, le Comité de la Collectivité Eau du Bassin Rennais s'est vu présenter le programme pluriannuel d'investissement 2017-2021.

Le programme présente un montant prévisionnel de dépenses de 60,8 millions d'euros sur 5 ans.

Les principales opérations de travaux de ce programme pluriannuel sont les suivantes :

Pour la protection de ressources en eau :

- L'acquisition de terrains sur les périmètres de protection des captages ;
- Les travaux et indemnités dans le cadre de la mise en œuvre des périmètres de protection de Pavais-Fénicat-Marionnais et des Bougrières.

Pour la production d'eau potable :

- La restructuration des usines de Villejean (Rennes) et de Rophémel (Plouasne) ;
- La réhabilitation des 9 réservoirs ;
- La réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Rophémel ;
- Le renouvellement de la conduite entre l'usine de Lillion et Mordelles ;

Pour la distribution d'eau potable :

- Le renouvellement de réseau de distribution par an devant atteindre in fine 50 km par an ;
- La réalisation de travaux dans le cadre du programme d'économies d'eau dans le but de réduire les pertes en eau du réseau.

	Total PPI 2017-2021	Répartition prévisionnelle par année				
		2017	2018	2019	2020	2021
Périmètres de protection - Acquisitions sur les PPC	1 194 000 €	334 000 €	215 000 €	215 000 €	215 000 €	215 000 €
Périmètres de protection - Boisements sur les PPC	97 500 €	50 000 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €	10 000 €
Périmètres de protection - Indemnités sur les PPC	411 656 €	411 656 €	- €	- €	- €	- €
Périmètres de protection - Travaux sur les PPC	692 311 €	502 311 €	165 000 €	15 000 €	10 000 €	- €
Distribution - Renouvellement	27 065 639,48 €	6 130 889,48 €	3 609 000,00 €	5 077 750,00 €	6 124 000,00 €	6 124 000,00 €
Distribution - Accompagnement du développement du territoire	4 144 850 €	1 144 850 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €
Economies d'eau	1 320 806 €	1 030 806 €	220 000 €	70 000 €		
Production - Usines	14 099 675,00 €	5 115 472,00 €	1 485 278,00 €	4 413 440,00 €	2 674 155,00 €	411 330,00 €
Production - Adductions	4 462 596 €	1 279 096 €	2 228 500 €	508 400 €	446 600 €	- €
Production - Stockage	1 387 841 €	418 373 €	418 263 €	381 375 €	169 830 €	- €
Production - Pompage	938 999 €	15 000 €	309 333 €	307 333 €	307 333 €	- €
Production - Divers	569 750 €	319 125 €	91 925 €	113 350 €	31 925 €	13 425 €
Production hydroélectrique	3 955 425 €	1 784 771 €	1 885 654 €	205 000 €	80 000 €	- €
Moyens généraux	471 853 €	336 853 €	30 000 €	45 000 €	30 000 €	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 812 901 €</b>	<b>18 873 202 €</b>	<b>11 420 453 €</b>	<b>12 114 148 €</b>	<b>10 851 343 €</b>	<b>7 553 755 €</b>

Le montant des subventions attendues pour la réalisation de ce programme pour la période 2017-2021 s'élève à environ 11,8 millions d'euros, hors remboursement des emprunts par le SMG 35 (cf. chapitre X-3).